

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
PAIX – TRAVAIL – PATRIE

-----  
MINISTRE DE L'HABITAT ET DU  
DEVELOPPEMENT URBAIN  
-----



REPUBLIC OF CAMEROON  
PEACE – WORK – FATHERLAND

-----  
MINISTRY OF HOUSING AND URBAN  
DEVELOPMENT  
-----

## DEUXIEME RAPPORT NATIONAL D'EXAMEN VOLONTAIRE SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ODD 11 ET DU NOUVEAU PROGRAMME POUR LES VILLES AU CAMEROUN

Octobre 2016 – Octobre 2024



**HABITAT III+8**





**Carte du Cameroun**



**Son Excellence M. Paul BIYA**  
Président de la République du Cameroun

*« Il est loisible de constater que malgré la bonne volonté des pouvoirs publics, la mise en œuvre des différents projets devant permettre de répondre aux aspirations de nos populations se heurte à une contrainte majeure. Celle de l'insuffisance des ressources financières nécessaires. C'est la raison pour laquelle je n'ai de cesse de prescrire au Gouvernement la rationalisation des dépenses publiques, de même que la recherche des voies et moyens supplémentaires d'accroître les ressources publiques ». Extrait du message du Chef de l'Etat à la nation à l'occasion de la fin d'année 2023 et du nouvel an 2024.*



**Monsieur Joseph DION NGUTE**  
*Premier Ministre, Chef du Gouvernement*



**Madame Célestine KETCHA Epouse COURTES**  
*Ministre de l'Habitat et du Développement Urbain*



**Madame Marie Rose DIBONG**  
*Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Habitat et du  
Développement Urbain chargé de l'Habitat*

## DONNEES GENERALES SUR LE CAMEROUN

Superficie	475.650 Km <sup>2</sup>
Population	23 642 400 habitants en 2018 (BUCREP)
Capitale administrative	Yaoundé
Langues officielles	Français et Anglais
Pays frontaliers	Tchad au Nord-Est ; République Centrafricaine à l'Est ; Nigéria à l'Ouest ; Congo, Gabon et Guinée Equatoriale au Sud.
Relief	Hautes terres (dorsale camerounaise) Plaines (littoral côtier, une partie des régions du Nord et de l'Extrême Nord).
Hydrographie	Dense (2 <sup>ème</sup> en Afrique)
Végétation	Variée (forêt, savane et steppe), 2 <sup>e</sup> massif forestier en Afrique.
Climat	Equatorial au Sud, tropical au Nord. Alternance saisons sèches et saisons humides.
Organisation politique	Etat unitaire décentralisé.
Organisation administrative	10 Régions, 58 Départements, 360 Communes et 14 Communautés Urbaines.
Monnaie	Franc CFA (1Euro = 656 FCFA)
Taux de chômage	6,1% en 2021 (EESI-3, INS 2021)
Taux de pauvreté	37,7% en 2022 (ECAM5, INS 2022)
Taux de croissance	3,9% en 2023

## SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS.....	10
LISTE DES TABLEAUX .....	12
LISTE DES GRAPHIQUES .....	13
LISTES DES FIGURES .....	14
LISTE DES PHOTOS.....	15
DECLARATION LIMINAIRE.....	16
RESUME EXECUTIF.....	18
INTRODUCTION .....	31
CHAPITRE 1 : METHODOLOGIE ET PROCESSUS D'ELABORATION .....	32
1.1. Revue documentaire .....	32
1.2. Collecte des données auprès des acteurs .....	32
1.3. Rédaction du rapport.....	32
CHAPITRE II : PRESENTATION DU CAMEROUN.....	33
2.1. Situation géographique .....	33
2.2. Situation démographique .....	33
2.3. Contexte institutionnel et politique.....	34
2.4. Contexte économique et sécuritaire .....	35
2.5. Stratégies de développement du Cameroun .....	36
2.5.1. Vision 2035.....	36
2.5.2. Stratégie Nationale de Développement (SND30) .....	36
CHAPITRE III : PROGRES REALISES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'ODD 11 ET DU NOUVEAU PROGRAMME POUR LES VILLES AU CAMEROUN.....	37
<b>3.1. Inclusion sociale et élimination de la pauvreté.....</b>	<b>37</b>
3.1.1. Élimination de la pauvreté sous toutes ses formes, atténuation des inégalités dans les zones urbaines.....	37
3.1.2. Renforcement de l'inclusion sociale des groupes vulnérables.....	38
3.1.3. Accès aux espaces publics (rues, trottoirs, pistes cyclables) .....	42
<b>3.2. Accès à un logement adéquat et abordable.....</b>	<b>43</b>
3.2.1. Accès à un logement adéquat et abordable .....	43
3.2.2. Accès à des options de financement de logements durables.....	50
3.2.3. Etablissement de la sécurité d'occupation .....	50
3.2.4. Mise en place des programmes d'amélioration des bidonvilles.....	52
<b>3.3. Accès aux services urbains de base.....</b>	<b>55</b>
3.3.1. Accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'élimination des déchets solides..	55

<b>3.4. Économie urbaine inclusive .....</b>	<b>62</b>
3.4.1. Emploi productif pour tous, y compris pour les jeunes .....	62
3.4.2. Economie informelle.....	65
3.4.3. Soutien des Petites et Moyennes Entreprises, Promotion d'un environnement favorable, équitable et responsable pour les entreprises et l'innovation. ....	65
<b>3.5. Prospérité durable pour tous les postes .....</b>	<b>67</b>
3.5.1. Diversification de l'économie urbaine et promotion des industries culturelles et créatives .....	67
3.5.2. Développement des compétences techniques et entrepreneuriales pour prospérer dans une économie urbaine moderne. ....	68
<b>3.6. Résilience, atténuation et adaptation des villes et des établissements humains ..</b>	<b>68</b>
3.6.1. Limitation de l'étalement urbain et de la perte de biodiversité .....	68
3.6.2. Mise en œuvre des actions de limitation de l'étalement urbain, d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques. ....	70
3.6.3. Développement des systèmes pour réduire l'impact des catastrophes naturelles et d'origine humaine.....	71
<b>3.7. Gestion de l'utilisation durable des ressources naturelles pour des villes intelligentes qui tirent parti de la numérisation, des énergies et des technologies propres. ....</b>	<b>75</b>
<b>3.8. Construire la structure de gouvernance urbaine : Établir un cadre de soutien .....</b>	<b>78</b>
3.8.1. Décentralisation pour permettre aux gouvernements locaux et sous-nationaux d'assumer les responsabilités qui leur incombent.....	78
3.8.2. Approches participatives, tenant compte de l'âge et du sexe en matière de politique et de planification urbaines.....	83
3.8.3. Participation des femmes dans tous les domaines et à tous les niveaux de décision. ....	83
<b>3.9. Planification et gestion du développement de l'espace urbain.....</b>	<b>85</b>
3.9.1. Mise en œuvre des politiques de développement territorial. ....	85
3.9.2. Culture comme composante prioritaire de la planification urbaine.....	88
<b>3.10. Mise en œuvre des extensions urbaines planifiées et le remplissage, la rénovation urbaine et la régénération des zones urbaines. ....</b>	<b>89</b>
3.10.1. Amélioration des capacités de planification et de conception urbaines, formation des urbanistes à tous les niveaux de l'administration. ....	89
3.10.2. Moyens de mise en œuvre .....	90
<b>3.11. Développement des capacités.....</b>	<b>92</b>
3.11.1. Possibilités de développer la coopération entre les villes et Engagement des associations de collectivités locales en tant que promoteurs et fournisseurs du développement des capacités.....	92
3.11.2. Mise en œuvre des programmes de développement des capacités en matière de planification et de gestion financières.....	93

<b>3.12. Technologies de l'Information et Innovation.....</b>	<b>93</b>
3.12.1. Accroître le déploiement des technologies et des innovations de pointe pour améliorer la prospérité partagée des villes et des régions.....	93
3.12.2. Mise en œuvre des outils numériques, notamment des systèmes d'informations géospatiales pour améliorer la planification urbaine et territoriale, l'administration des terres et l'accès aux services urbains. ....	97
SUIVI ET EXAMEN DE L'AGENDA 2036.....	98
CONCLUSION .....	100

## SIGLES ET ABREVIATIONS

AFD	Agence Française de Développement
BAD	Banque Africaine de Développement
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BIP	Budget d'Investissement Public
BUCREP	Bureau Central des Recensements et des Etudes de Population
CAMTEL	Cameroon Télécommunications
CAMWATER	Cameroon Water Utilities Corporation
CAVIE	Enquête Cadre de Vie
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CEDEF	Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes
CEREG	Centre d'Etude et de Recherche en Economie et Gestion
CFC	Crédit Foncier du Cameroun
CNUEH	Conférence des Nations Unies sur les Etablissements Humains
CTD	Collectivités Territoriales Décentralisées
CU	Communauté Urbaine
CUD	Communauté Urbaine de Douala
CUY	Communauté Urbaine de Yaoundé
CVUC	Communes et Villes Unies du Cameroun
DSCE	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
ECAM	Enquête Camerounaise Auprès des Ménages
EDSC	Enquête Démographique de Santé au Cameroun
EESI	Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel
ENEO	Energy of Cameroon
FEICOM	Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention intercommunale
INS	Institut National de la Statistique
MAETUR	Mission d'Aménagement et d'Équipement des Terrains Urbains et Ruraux
MINAC	Ministère des Arts et de la Culture
MINAS	Ministère des Affaires Sociales
MINAT	Ministère de l'Administration Territoriale
MINDCAF	Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières
MINEFOP	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MINEPDED	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable
MINHDU	Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain
MINEE	Ministère de l'Eau et de l'Énergie
MINEPAT	Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINDDEVEL	Ministère de la Décentralisation et du Développement Local
MINFI	Ministère des Finances
MINJEC	Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation Civique
MINPMEESA	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises de l'Économie Sociale et de l'Artisanat
MINPOSTEL	Ministère des Postes et Télécommunications
MINPROFF	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille
MINTP	Ministère des Travaux Publics

MINT	Ministère des Transports
ODD	Objectifs de Développement Durable
ONACC	Observatoire National sur les Changements Climatiques
ONEFOP	Centre d'Etude et de Recherche en Economie et Gestion
ONU-Femmes	Entité des Nations Unies pour l'Egalité des Sexes et l'Autonomisation des Femmes
ONJ	Observatoire National de la Jeunesse
PACDDU	Programme d'Appui aux Capacités de Développement Urbain
PADY	Projet d'Assainissement de la ville de Yaoundé
PANEJ	Plan d'Action National pour l'Emploi des Jeunes
PDU	Plan Directeur d'Urbanisme
POS	Plan d'Occupation des Sols
PGU	Programme de Gouvernance Urbaine
PSU	Plan Sommaire d'Urbanisme
PIB	Produit Intérieur Brut
PDVIR	Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes
PDUE	Projet de Développement des secteurs Urbain et de l'approvisionnement en Eau
PNDP	Programme National de Développement Participatif
PNFMV	Programme National de Formation aux Métiers de la Ville
PPAB	Programme Participatif d'Amélioration des Bidonvilles
REDD	Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
PTF	Partenaire Technique et Financier
PULCI	Projet d'Urgence de Lutte Contre les Inondations
SDAU	Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme
SIC	Société Immobilière du Cameroun
SND	Stratégie Nationale de Développement
VRD	Voiries et Réseaux Divers
ZEP	Zones d'Education Prioritaire

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Superficie des Nouvelles Villes aménagées par la MAETUR .....	45
Tableau 2: Réalisations du Programme de Construction des Cites Municipales (Phases 1 et 2)	48
Tableau 3: Nombre de Titres Fonciers établis par Région entre 2010 et 2023 .....	51
Tableau 4: Nombre de Titres Fonciers établis au profit des personnes physiques par sexe entre 2010 et 2022 .....	51
Tableau 5: Linéaire de drains réalisés dans le cadre du projet de drainage pluvial de Douala .....	57
Tableau 6: Ventilation du PIB réel par secteurs d'activités entre 2016 et 2022 en milliards de FCFA.....	63
Tableau 7: Nombre de jeunes insérés à partir du FNE. ....	64
Tableau 8: Bilan par type de catastrophes enregistrées entre janvier et Août 2024 .....	72
Tableau 9 : Bilan des épidémies enregistrées entre janvier et Août 2024 .....	72
Tableau 10 : Projets miniers en cours, envisagés à court, moyen et long termes .....	75
Tableau 11 : Permis existants selon le type de substance minérale .....	75
Tableau 12 : Montants des BIPs transférés par le MINH DU aux communes pour la voirie de 2019 à 2024 (en FCFA). ....	80
Tableau 13 : Montant des ressources transférées pour l'aménagement des espaces publics entre 2020 et 2024 (en milliers de FCFA).....	80
Tableau 14 : Etat de couverture des documents de planification en 2024 .....	87
Tableau 15 : Dépenses publiques du Cameroun en matière de préservation, protection et conservation du patrimoine culturel et naturel entre 2019 et 2024 (en millions de FCFA). ....	89
Tableau 16 : Capacité internet totale de CAMTEL par type de câbles en 2024.....	94
Tableau 17 : Distribution et niveau de couverture du réseau de Transport par fibre optique CAMTEL.....	94

## LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1: Évolution du taux brut de scolarisation au préscolaire entre 2016 et 2023.....	40
Graphique 2: Evolution du taux brut de scolarisation dans le primaire entre 2014 et 2023 ..	40
Graphique 3: Évolution (%) du taux d'achèvement dans le primaire entre 2014 et 2023 .....	41
Graphique 4: Situation DPU par type en 2024.....	86

## LISTES DES FIGURES

Figure 1 : Couverture du Réseau fixe CAMTEL.....	95
Figure 2 : Couverture du Réseau Backbone CAMTEL.....	96

## LISTE DES PHOTOS

Photo 1 : Produits de la MIPROMALO .....	45
Photo 2 : Logements en brique de terre et en bois dans la ville de Bangoua (ASSOAL, 2024). .....	49
Photo 3 : Proposition concertée d'aménagement au quartier Nkolbikok (PPAB-Yaoundé).....	52
Photo 4 : Proposition concertée d'aménagement à Kribi II (PPAB-Kribi) .....	53
Photo 5 : Formation des jeunes à l'assemblage des kits solaires (PGU/MINH DU, 2022) .....	77
Photo 6 : Police municipale équipée par le programme « villes plus sûres » .....	82

## DECLARATION LIMINAIRE

Dans un élan de solidarité planétaire aux côtés des pays membres des Nations Unies, **S.E.M. Paul BIYA, Président de la République, Chef de l'Etat du Cameroun**, s'est engagé dans la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (agenda 2030), du Nouveau Programme pour les Villes (agenda 2036), en tenant compte des orientations de l'agenda 2063 de l'Union Africaine.

Pour traduire ses engagements dans les faits, le Cameroun a adopté en 2020, sa Stratégie Nationale de Développement (SND30) alignée aux ODD, traduisant ainsi la ferme volonté du Chef de l'Etat à créer un environnement politique, institutionnel et stratégique adapté, ainsi qu'un cadre législatif et réglementaire favorable à une localisation et un suivi de l'adaptation des ODD au niveau des villes et communautés, objet du thème principal de la 12<sup>e</sup> session du Forum Urbain Mondial (FUM) que l'Afrique a la chance d'accueillir 20 années après sa création, et en marge duquel s'inscrit l'élaboration de ce **deuxième numéro du Rapport National d'Examen Volontaire du Cameroun sur la mise en œuvre de l'ODD11 et du Nouveau Programme pour les Villes**.

Le 12<sup>e</sup> FUM est une occasion idoine que nous avons voulu, au nom du Chef de l'Etat et du Gouvernement tout entier, saisir à travers ce rapport, pour non seulement réaffirmer l'engagement du Cameroun à œuvrer pour l'amélioration des conditions de vie des populations, mais également, mettre en lumière les initiatives locales et les actions décisives, cruciales et urgentes visant à réduire la pauvreté et les inégalités, lutter contre les changements climatiques et ses effets induits, gérer les conflits,... aux fins d'identifier, avec la collaboration de toutes les parties prenantes et sous le prisme du multilatéralisme, des solutions aux défis susceptibles d'entraver cette marche harmonieuse engagée depuis plus d'une décennie par notre pays, vers le développement durable et la modernisation des villes.

Dans la logique du précédent rapport élaboré en 2022 en vue des travaux de l'Assemblée Générale de l'ONU, ce deuxième numéro est le fruit de la participation de tous les acteurs urbains (public, privé, société civile, partenaires techniques et financiers) qui, par cet exercice d'examen volontaire encouragé par ONU-Habitat, intègrent de manière progressive les indicateurs de progrès en matière de développement urbain et d'habitat dans leurs programmes, plans d'actions et activités.

En exprimant au nom du Gouvernement ma profonde gratitude à l'ensemble des acteurs qui ont ainsi contribué, permettez-moi de noter que les résultats des huit dernières années sont importants, sur le plan institutionnel, politique, stratégique et infrastructurel. De manière particulière entre 2022 et 2024, le Gouvernement enregistre des progrès en ce qui concerne notamment la promotion d'un environnement sain, du logement décent et durable, du genre dans tous domaines de la vie, de l'entrepreneuriat et du leadership jeune, ainsi que des bonnes pratiques locales dans tous les domaines du développement durable. Cependant, beaucoup reste à faire en

matière d'urbanisme et d'habitat pour rendre nos villes économiquement rentables, résilientes face aux changements climatiques et catastrophes, attractives et compétitives. A cet égard, le Cameroun opte pour la planification urbaine inclusive gage d'une meilleure transformation structurelle, ainsi que pour le renforcement de la synergie et des partenariats entre les acteurs.

Les six (06) prochaines années conduisent le monde au bilan des ODD. Le Cameroun saisi cette occasion pour tendre la main à ses partenaires dont l'ONU-Habitat, pour un accompagnement plus renforcé à la localisation des ODD dans les villes, communes et régions, avec en perspective un modèle national de promotion de la paix et de la prospérité des peuples propre à notre pays, adossé aux exigences de gestion durable des conflits, des catastrophes, des forêts et de la biodiversité, pour une planète plus verte et pacifique.

Dans l'optique de soutenir les efforts d'ONU-Habitat dans la sous-région Afrique Centrale, le Cameroun, Afrique en miniature, entend lancer la Première Conférence des Ministres en charge de l'Urbanisme pour repenser, harmoniser et rendre plus applicables nos instruments de planification spatiale concertée et de mise en œuvre coordonnée de l'urbanisation et du développement immobilier. Une telle démarche soutiendra non seulement la synergie entre nos institutions publiques et privées y compris la société civile, mais permettra de déterminer les mesures à prendre pour promouvoir la transformation à grande échelle des matériaux locaux nécessaires à la construction de nos villes. Ainsi, pourrons-nous mieux connecter (1) l'urbanisation et l'industrialisation dans les pôles régionaux identifiés par la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), et (2) l'intégration sous régionale à travers le développement urbain guidé par le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC).

S'agissant de la position du Cameroun à l'égard du FUM 12 :

- nous poursuivons la recherche des financements pour la localisation des ODD, les partenariats multipartites et novateurs pour le financement d'une urbanisation rapide et mal maîtrisée, la fourniture des infrastructures modernes de mobilité urbaine et des logements abordables pour les ménages à faible revenu, ainsi que le renforcement du système de production des données pour le suivi-évaluation des indicateurs;
- le Gouvernement a hâte de faciliter l'appropriation et la poursuite de la mise en œuvre du NPV dans les communautés d'Afrique centrale en collaboration avec d'autres Etats membres.

## RESUME EXECUTIF

Les pays du monde signataires de l'agenda 2063 « l'Afrique que nous voulons », du Programme Mondial pour le Développement Durable à l'horizon 2030 (agenda 2030) et, plus particulièrement du Nouveau Programme pour les Villes (agenda 2036) adopté en octobre 2016 à Quito (Equateur) dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur le Logement et le Développement Urbain (HABITAT III), se sont engagés à leur mise en œuvre depuis 2015.

Dans ce contexte, le Nouveau Programme pour les Villes (agenda 2036) **réaffirme l'engagement mondial à promouvoir un développement urbain durable**, qui constituera une étape essentielle sur la voie d'un développement durable intégré et coordonné aux niveaux mondial, régional, national, infranational et local, avec la participation de tous les acteurs.

Pour le suivi de la mise en œuvre de l'agenda 2036, ONU-Habitat recommande des rapports nationaux volontaires sur les progrès réalisés. Après l'édition de son premier Rapport National d'Examen Volontaire en 2022 dans le cadre de l'Assemblée Générale des Nations-Unies, le Cameroun saisi l'opportunité du 12<sup>e</sup> Forum Urbain Mondial (prévu en novembre 2024) pour produire ce deuxième rapport.

La méthodologique d'élaboration a consisté en trois (03) principales phases :

- la revue documentaire en ligne et la collecte des données et informations sur l'état de mise en œuvre de l'ODD11 et de l'agenda 2036 auprès des acteurs ;
- la rédaction et la production du rapport à la suite d'un atelier multi-acteurs ;
- la relecture et la validation du rapport.

L'analyse contextuelle et situationnelle de la mise en œuvre de l'ODD11 et de l'agenda 2036 révèle :

### 1. Inclusion sociale et élimination de la pauvreté

S'agissant de **l'élimination de la pauvreté et l'atténuation des inégalités dans les zones urbaines**, le pays s'est donné pour objectif de ramener le taux de pauvreté de 37,1% en 2014 à 30,8% en 2030 et de porter le taux de couverture sociale de 22% en 2018 à 50% en 2030. Cependant, le taux de pauvreté est passé de 35,9% en 2016 à 33,0% en 2020, puis à 38,6% en 2021 à 37,7% en 2022. Le taux de chômage estimé à 2,6% en zone urbaine en 2016 était de 6,1% en 2021 et plus élevé dans la tranche des personnes âgées de 14 à 34 ans (10,4%). L'accroissement de l'offre d'emplois décents constitue l'un des défis à relever pour inverser la tendance du chômage et du sous-emploi. Pour lutter contre le sous-emploi, le Gouvernement a opté pour une migration de la main d'œuvre du secteur informel vers le secteur formel. Le développement de nouveaux modes de consommation et de production durable est perçu comme une opportunité pour générer un potentiel de création de nouveaux emplois et de transformation des emplois existants.

**En matière d'inclusion sociale**, le Taux Brut de Scolarisation a connu une évolution lente jusqu'en 2015, avant la baisse enregistrée à partir de 2016. Toutefois, l'on a observé une tendance à la hausse depuis 2018 et une légère baisse entre 2020 et 2021. De 2021 à 2023, la tendance haussière est maintenue en dépit des crises humanitaires et socio-politiques auxquelles fait face le Cameroun. En plus de la Politique Nationale Genre (2010-2020) qui

visé la promotion et l'intégration du genre et/ou l'égalité des sexes dans tous les secteurs de développement, les instruments juridiques existants en matière de protection de la femme ont été renforcés à travers : la Stratégie Nationale de Lutte Contre les Violences Basées sur le Genre actualisée en 2021 pour la période 2022-2026 ; le 2<sup>e</sup> Plan d'Actions National de mise en œuvre des Résolutions 1325 et connexes du Conseil de Sécurité des Nations-Unies sur Femmes-Paix et Sécurité (2023-2027).

**S'agissant de l'accès aux espaces publics**, le Cameroun fait face à une insuffisance en espaces publics dans les villes et campagnes. Il n'existe pas de situation de référence à l'échelle nationale en matière d'espaces publics urbains. Les données disponibles révèlent que les voiries sont pour la plupart dépourvues de pistes cyclables. Certaines voies ne disposent pas de trottoirs. L'adressage des rues n'est pas encore suffisamment implémenté par les communes.

Entre 2022 et 2024, un peu plus de 275 milliards de FCFA (BIP, FR) ont servi à l'entretien, la réhabilitation et la construction de la voirie urbaine dans les 10 régions du pays à travers le MINHDU. Grâce au financement de l'Union Européenne (programme C2D urbain), trois (03) villes Capitales régionales ont bénéficié de 51 km de voirie urbaine en Béton Compacté au Rouleau (BCR) et en pavés, 26 Km de voirie urbaine et drains sont en cours. Des travaux structurants sont en cours dans les villes de Yaoundé, Douala, Ngaoundéré et Batouri dans le cadre du Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes (PDVIR) financé par la Banque Mondiale. Les autoroutes et des voies de contournement sont en cours de construction avec l'appui des partenaires, pour décongestionner les centres urbains, relier certains villages à la ville, fluidifier le trafic et accroître l'économie dans les métropoles.

Les défis à relever pour éliminer la pauvreté sont notamment d'obtenir une véritable transformation structurelle de l'économie du pays et rendre plus visible le développement social inclusif en milieu rural et urbain. L'Etat entend poursuivre la promotion de l'emploi et de l'insertion socio-économique, ainsi que le renforcement du cadre de promotion et de protection des droits de la femme, des jeunes et des enfants.

## 2. Accès à un logement adéquat

S'agissant du **logement adéquat et abordable**, une Politique Nationale de l'Habitat (PNH) a été élaborée en 2018. Le déficit est estimé à plus de 2 millions d'unités en 2023. On estime à 40,3% la proportion des ménages vivant dans des logements décents (source : *SND30*, page 166). Les difficultés liées à : l'accès au foncier par l'Etat ; le coût élevé de l'expertise immobilière et la cherté des matériaux sont quelques facteurs qui justifient le coût élevé d'un logement décent au Cameroun. La première phase du programme gouvernemental de construction de 10 000 logements sociaux et d'aménagement de 50 000 parcelles constructibles en cours de mise en œuvre totalise 2980 logements achevés et 2082 clés remises aux acquéreurs.

En ce qui concerne **l'établissement de la sécurité d'occupation**, l'enquête ECAM 5 réalisée en 2022 par l'INS révèle que 56,8% de ménages sont propriétaires de leurs logements, contre 54,9% en 2016. Cette proportion est plus élevée chez les ménages pauvres (74,0%) que chez les non pauvres (50,6%). Elle est plus élevée en milieu rural (1,1%) qu'en milieu urbain (0,9%). Au total 16 465 titres fonciers ont été délivrés entre 2010 et 2022. Les commissions de délivrance des actes administratifs d'urbanisme instituées par le Gouvernement ne fonctionnent pas de manière optimale.

Quant à **l'accès à des options de financement de logements durables**, le CFC propose des produits attrayants pour permettre l'accès des promoteurs immobiliers et des populations à revenus modestes au crédit. Entre 2016 et 2024, le CFC, le FEICOM et les CVUC ont mis en œuvre le Programme de Construction des Cités Municipales en vue de renforcer l'offre de logements décentes dans les villes secondaires. La phase 1 de ce programme affiche un taux global de 74%, avec 07 cités municipales réceptionnées pour 157 logements achevés.

Le projet « un moto taximan - un logement » en cours de mise en œuvre en collaboration avec l'ONU-HABITAT vise à promouvoir l'inclusion sociale et économique des « moto-taximen » parfois victimes de stigmatisation et d'exclusion. L'ONG ASSOAL accompagne l'Etat en proposant des méthodes inclusives de financement (tontine, épargne...) pour produire des logements en matériaux locaux et à bas coûts.

**Pour la mise en place des programmes d'amélioration des bidonvilles**, le PDVIR cible 651 000 personnes à sortir des bidonvilles. L'on totalise une superficie de 40,31 ha de zones précaires aménagées. La maturation d'un nouveau projet urbain dénommé « **Projet Ville et Gestion Foncière Durable** » est en cours dans le cadre de ce projet et vise à long terme la restructuration des quartiers sous-équipés. Le MINH DU à travers le BIP a aménagé environ 10 280 ml de voie de mobilité et de connectivité assorties des ouvrages d'assainissement dans 10 quartiers précaires à Yaoundé et Douala. Depuis 2015, la MAETUR a signé une Convention avec le MINH DU en vue de la restructuration/rénovation des quartiers précaires. Au rang des bonnes pratiques locales, les communes de Poli, Faro et Bibemi et Yagoua disposent des espaces réservés au recasement des personnes déguerpies respectivement de 25 ha, 25 ha, 10 ha et 10 ha de superficie.

En perspectives, la politique prévoit notamment : la création du Conseil National de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'aménagement du territoire (CNUHAT) et du Fonds Spécial pour l'Habitat Social, pour des besoins de mobilisation des ressources.

### **3. Accès aux services urbains de base**

Le pays ambitionne un taux de desserte de 85% en 2032. L'ECAM 5 révèle que par rapport à 2014, l'on observe une nette amélioration de l'accès de la population à une source améliorée d'eau de boisson. Quatre personnes sur cinq y ont accès en toute saison, en milieu urbain (92,5% en saison sèche, 91,6% en saison de pluie) et en milieu rural (69,6% en saison sèche, 68,0% en saison de pluie). Plus de 31 000 forages sont construits sur le territoire national.

**Pour améliorer l'offre en eau et électricité**, la SND30 préconise une capacité installée à 5 000 MW d'ici 2030. Pour y parvenir, plusieurs programmes sont mis en œuvre. Des barrages ont été construits dans le cadre du vaste **programme national de construction des barrages hydro-électriques et des centrales thermiques**. La part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie a évolué de 0,8% en 2020 à 3,1% en 2023. L'on note des évolutions dans la consommation des énergies solaires de l'ordre de 2,5% en valeur relative. Des projets de construction de microcentrales solaires, de centrales éoliennes, d'un pipeline pétrolier et d'aménagement hydroélectrique sont en cours. Un **Plan de Redressement du Secteur de l'Électricité 2023-2027** a été élaboré et requiert des financements. D'autres projets parallèles sont réalisés par les privés à travers les financements des bailleurs qui explorent

des formes alternatives d'énergies (solaire, éolienne) pour suppléer au déficit, réalisent des opérations déterminées de manière participative pour (et avec) les populations des zones urbaines défavorisées.

**En matière d'assainissement**, l'ECAM 5 révèle qu'en 2022, 13% de la population (18 % en milieu urbain contre 7% en milieu rural) soit 63 % de personnes (contre 14,9% en 2014 et 28,8% en 2017) vivent dans des ménages utilisant les services d'assainissement gérés en toute sécurité, y compris une installation de lavage des mains avec de l'eau et du savon disponibles grâce au projet d'assainissement liquide.

**En matière d'évacuation des ordures ménagères**, le volume total des déchets produits ou collectés dans les villes est de l'ordre de 1 421 871 tonnes de déchets par an. La société Hysacam transformée en société mixte couvre la plus grande part du service public de ramassage des ordures ménagères. En 2023, les tonnages moyens des ordures à Douala et Yaoundé collectées quotidiennement dans chacune des villes étaient de 1 400 à 1 800 m<sup>3</sup>.

En général, l'absence d'un service de pré-collecte rend le service offert à la population largement insuffisant, malgré les moyens déployés par l'État et les municipalités. Un concours « Villes propres » a été initié en 2019 par le Gouvernement à travers le MINHDU pour une localisation des actions concrètes en matière d'hygiène et de salubrité dans l'ensemble des communes. Au regard de l'importance accordée à la gestion des déchets au plus haut sommet de l'État, le cadre réglementaire, juridique, institutionnel, organisationnel et financier de la gestion des déchets est en pleine mutation. Le MINHDU conduit l'élaboration d'une **Loi sur la propreté des villes**. Il est à la quête des modèles durables de gestion de déchets qu'il contextualise et implémente dans les communes suivant une démarche participative. Le modèle Rwandais en matière d'hygiène et salubrité est en cours d'implémentation dans 04 communes pilotes à Yaoundé et Douala. En dehors de l'élaboration prochaine d'une **Politique et d'une Stratégie de lutte contre l'insalubrité**, d'autres réformes sont envisagées et nécessitent des financements pour la mise en œuvre.

**S'agissant de l'évacuation des eaux pluviales**, la question de l'écoulement des eaux pluviales est cruciale. Le problème des inondations se pose avec acuité dans certaines régions du pays. De manière générale, les conditions d'écoulement sont difficiles, en particulier dans les zones sous-structurées. Des actions sont menées pour réduire la fréquence et la sévérité des inondations. Des drains sont annuellement construits par le MINHDU dans les villes. Le projet **PADY 2** a permis la construction de 18 km de canaux de drainage dans la ville de Yaoundé. La phase complémentaire dudit projet (**PCADY**) s'inscrit dans la continuité tout en apportant des ajustements nécessaires pour accroître les résultats escomptés en terme de réduction significative des inondations, de traitement et de gestion améliorée des déchets dans la ville de Yaoundé. Le **Projet de Drainage Pluvial de Douala** a permis l'aménagement de 33 km de canaux bétonnés ainsi que l'ouverture des exutoires.

Pour **l'accès à un système de transport public sûr et efficace**, la prédominance des taxis ou des véhicules particuliers comme principal mode de déplacement entraîne une congestion des voies existantes et la pollution de l'environnement. L'insuffisance des trottoirs et des pistes cyclables ne favorisent pas la mobilité douce.

Le Cameroun dispose d'un **Schéma Directeur d'Aménagement et d'Exploitation des Voies Navigables**. Le **Programme de Modernisation urbaine** prescrit par la SND30 vise une amélioration de la mobilité urbaine. Un programme national couvrant la période 2022-2032 a été élaboré par le Gouvernement et permet un relèvement progressif du niveau de service du réseau existant, tout en résorbant le déficit constaté.

Le Cameroun fait partie des pays élus au projet « Mobilise Your city » qui concilie mobilité et protection du climat. Dans ce cadre, sont en cours : le **Projet Mobilité Verte à Yaoundé (MoVe Yaoundé)** sous financement Union Européenne ; le projet de **construction de la voie de contournement de Yaoundé** ; le projet « **Yaoundé Cœur de Ville** » sous financements AFD ; les **Projet Bus Rapid Transit (BRT)** à Yaoundé et Douala ; le **projet de suivi de la qualité de l'air**, initié en 2020 sous financement FASEP pour endiguer la pollution liée à la circulation automobile.

En somme, l'accès à l'eau et à l'électricité reste à améliorer. La gestion des déchets solide est une véritable gageure. Les modes de transport sont diversifiés mais nécessitent d'être mieux structurés et complétés par des systèmes plus performants et écologiques. La SND30 à ce sujet prévoit : la promotion et le développement des transports collectifs de masse dans les grandes agglomérations (notamment à Douala et Yaoundé) ; la réforme du cadre légal et réglementaire de la gestion des déchets centrée sur la libéralisation du marché et la pénalisation de l'insalubrité.

#### 4. Économie urbaine inclusive

S'agissant de **l'emploi productif**, le tissu est marqué par une prédominance de Très Petites Entreprises (TPE) et Petites Entreprises (PE) qui représentent plus de 98,5% de l'ensemble des entreprises. Le Gouvernement apporte des appuis aux Petites et Moyennes Entreprises pour promouvoir un environnement favorable, équitable et responsable pour les entreprises et l'innovation. Un accent est mis sur le développement des compétences techniques et entrepreneuriales pour prospérer dans une économie urbaine moderne.

Le principal défi est celui de développer d'autres incitations au développement des entreprises et à l'emploi des jeunes. Des mesures sont en cours pour : une simplification des procédures de réduction des délais de délivrance d'un titre foncier ; l'amélioration du climat des affaires en faveur de l'investissement, la migration des travailleurs du secteur informel vers les Très Petites Entreprises (TPE) du secteur formel et l'incitation des TPE à se transformer en PME/PMI ; la création des emplois et l'épanouissement de l'économie.

Dans le domaine de l'immobilier, le nombre de promoteurs immobiliers agréés croit chaque année. 288 promoteurs immobiliers agréés au 30 août 2024. Le MINH DU a entrepris depuis 2012 d'apporter un appui à ces acteurs pour la réalisation des programmes d'habitats sociaux à des coûts abordables afin de rendre attractif le secteur. Le principal blocage à cette initiative pourtant prometteuse demeure le financement. Pour cela, des réflexions sont en cours pour des approches plus innovantes et durables.

En ce qui concerne **l'économie informelle**, elle a gagné du terrain ces deux dernières décennies. Le secteur informel non agricole est le plus grand pourvoyeur d'emploi. La part de l'emploi informelle dans le secteur non agricole était de 72,2% en 2016 et de 80,2% en 2021.

Les femmes enregistraient la proportion la plus élevée (76,1%) relativement à celle des hommes (69,1%) en 2016, idem en 2021 avec 86,2% contre 75,8% respectivement pour les femmes et les hommes (EESI 3, 2021).

## 5. Prospérité durable pour tous les postes

En matière de **diversification de l'économie urbaine et la promotion des industries culturelles et créatives**, la loi n°2020/011 du 20 juillet 2020 régissant les associations artistiques et culturelles au Cameroun vise à structurer le secteur des arts et de la culture en corps de métier, l'organisation des festivals d'envergure, l'élaboration de la cartographie des industries culturelles et créatives, la mise en place d'un compte satellite de la culture (la conception des indicateurs sociaux culturels).

Pour le **développement des compétences techniques et entrepreneuriales**, le Gouvernement a mis en place des outils de renforcement des capacités au profit des jeunes afin de créer les opportunités d'emplois. Le **Programme Youth Connect Cameroon (YCC)** a permis le renforcement de l'employabilité de 6 663 jeunes, l'accompagnement de 449 projets d'entreprises en faveur des jeunes hommes et femmes, la création de 1 043 emplois directs et environ 2 500 emplois indirects. Le **Programme de développement des incubateurs d'entreprises** totalise 397 jeunes installés en « junior-entreprises ». Douze (12) **Centres d'Insertion de Jeunes (CIJ)** construits par le MINH DU sont fonctionnels dans 07 Régions du Cameroun et forment les jeunes aux petits métiers du secteur urbain. A travers le **Fonds National de l'Emploi (FNE)**, 307 683 jeunes ont été insérés entre 2016 et 2023, avec dans cet effectif 21 719 jeunes en 2023.

## 6. Résilience, atténuation et adaptation des villes et des établissements humains

S'agissant de la **limitation de l'étalement urbain et de la perte de biodiversité**, les Documents de Planification Urbaine contribuent à une amélioration de la qualité de la vie tout en limitant l'étalement en exigeant un zonage, prescrivent les règles d'urbanisme, encouragent la densification des zones urbaines et la planification des espaces verts.

Au Cameroun, la proportion des terres situées dans des zones naturelles protégées est de 9 839 170,57 ha (20,46%) en 2022. L'objectif est d'atteindre 30% et de diversifier les écosystèmes. Le nombre d'aires protégées s'élève à 108 au 30 août 2024. Des Parcs Marins et Sanctuaires ont été créés en 2021 et 2023. En droite ligne de la SND30, un Système Informatisé de Gestion de l'Information Forestière de deuxième génération (SIGIF2) a été mis en place pour le contrôle efficace de la ressource forestière et le suivi du fonctionnement de la traçabilité.

Dans sa démarche globale, le Gouvernement a élaboré des **Cartes d'Aptitude des Sols et Pédologiques**, encourage l'exploitation rationnelle des sols par des pratiques culturales responsables dont la restauration des sols, promeut l'écotourisme et la lutte contre le braconnage. La **révision de la Stratégie et le Plan d'Action Nationale pour la Biodiversité (SPANB II)** a été amorcée en 2023, avec 218 permis environnementaux délivrés.

En ce qui concerne le **développement des systèmes pour réduire l'impact des catastrophes naturelles et d'origine humaine**, les Documents de Planification Urbaine prescrivent notamment les zones inconstructibles, les terrains exposés à un risque naturel. Le phénomène de

réchauffement climatique est perceptible à travers de fortes variations de températures et des saisons. Le pays subit les effets de la désertification, aggravée dans la partie septentrionale par les feux de brousse. La mise en œuvre du plan national de la désertification à travers le **projet « sahel vert »** en cours dans la partie septentrionale du pays se poursuit.

En 2022, l'on a enregistré environ 20 cas de catastrophes suite aux inondations. En 2023 des éboulements de terrain, incendies, noyades. En 2024, l'Observatoire National des Risques a enregistré des cas de catastrophes d'origine naturelle et entropique.

Avec l'appui de l'ONU-Habitat, le **soutien au renforcement des efforts de relèvement et de résilience par le biais de NEXUS humanitaire**, paix et développement en cours de mise en œuvre vise l'amélioration des conditions de vie et des moyens de subsistance des populations vulnérables résidant dans certaines régions touchées par des crises multiples. Le **Programme de participation communautaire à la gouvernance** locale vise la prévention et une résolution efficace des conflits. Le **Gouvernance multiniveau pour l'action climatique** est explorée dans une commune. Un **plan directeur de la météorologie nationale** est en cours d'élaboration. Des **cartographies multi-aléas** ont été élaborées par certaines municipalités.

Une **base de données statistiques et géographiques détaillées sur l'ensemble des poches d'habitat précaire ainsi que sur les zones à risque et celles dites « non constructibles »** est en cours d'élaboration à travers la convention MINHDU-BUCREP, afin de pouvoir traiter de manière durable le problème de l'occupation des zones à risques sous trois axes stratégiques dont la complémentarité garantit la démarche de prévention : la libération des zones à risques ; la réinstallation des populations les occupant ; les aménagements à effectuer dans ces zones libérées afin de prévenir leur réoccupation (réaffectation comme zones de loisir, zone verte, etc.).

Le Cameroun a pris des dispositions pour faire face aux pollutions et particulièrement celle de l'air. Elle prescrit le respect des normes de pollution atmosphérique pour la construction et l'exploitation des immeubles, des installations industrielles et artisanales, des véhicules et autres mobiliers. **Des stations de mesure de la qualité de l'air** ont été installées entre 2022 et 2024. L'on dénombre des Normes Camerounaises dans le domaine de l'environnement et de la pollution avec une vingtaine de normes rendues d'application obligatoire.

Le Gouvernement s'emploie davantage à : renforcer les capacités des institutions chargées de la veille climatique et opérationnaliser le dispositif de veille, de prévention et de riposte aux effets des changements climatiques ; intensifier les actions de lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la pollution. Il a élaboré un **Programme National de Prévention et de Gestion des Catastrophes (PNPGC)**. Un **projet de Loi en matière de pollution atmosphérique** et une **Stratégie de Résilience et d'Adaptation aux Changements Climatiques en milieu urbain** sont en cours d'élaboration. Le MINHDU milite pour la réhabilitation des zones urbaines dégradées ou sous-équipées, afin d'attirer des résidents et des entreprises. A travers le **programme « ville verte »**, des fonds sont mis à la disposition des CTD pour l'aménagement des espaces verts dans les villes.

## **7. Gestion de l'utilisation durable des ressources naturelles pour des villes intelligentes**

Dans une logique de gestion rationnelle de ses ressources naturelles et une valorisation des déchets produits, le Cameroun a effectué en 2022 des missions de contrôle qui ont permis la

saisie d'un volume important de plastiques non conformes et le recouvrement des amendes conséquentes.

Le **principe de pollueur-payeur** mis en œuvre lors des inspections des établissements classiques a déjà permis à quelques entreprises de s'arrimer à la dépollution industrielle, notamment du secteur des hydrocarbures, par la mise à niveau environnementale.

Le **Programme « villes plus sûres »** mené avec l'appui de l'ONU-Habitat a permis de former les jeunes de certaines municipalités à l'assemblage des kits solaires, afin de contribuer à l'éclairage public et à la prévention de l'insécurité et de la criminalité urbaine.

Les activités relatives au recyclage des déchets dangereux ne sont pas encore suffisamment développées.

## 8. Construire la structure de gouvernance urbaine

S'agissant de la **décentralisation**, la loi portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées fixe le cadre. Le financement des CTD se fait à travers les ressources fiscales transférées, les dotations du Gouvernement et les ressources propres. Entre 2022 et 2024 l'élaboration et la mise en œuvre du **Plan de Relèvement, de Reconstruction et de Développement** (PRRD) pour les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest en crise est en cours. Des **Prix FEICOM** sont décernés aux municipalités qui se démarquent de par leurs bonnes pratiques dans les domaines de l'urbanisme et de l'habitat. En dehors du FEICOM, les CTD reçoivent également des financements directs de plusieurs organismes publics et programmes nationaux. Le **Programme « villes plus sûres »** contribue à la prévention de l'insécurité et de la criminalité urbaine. Plusieurs projets et programmes sont mis à contribution pour appuyer la décentralisation (PNFMV, PDVIR, C2D). Par ailleurs : Le **Projet de Développement des Chaines de Valeur de l'Elevage et de la Pisciculture** (PD-CVEP) dont l'objectif est de contribuer de manière inclusive à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle; le **Projet d'Appui au Développement Rural** (PADER) en petits matériels et équipements de transformation et de collecte ; des **programmes d'aide à la décentralisation et la promotion des localités rurales** (projet GRASSFIELD, RUMPI<sup>1</sup>, PARFAR, PADC) auxquels s'ajoutent les projets de développement ruraux sur financement de l'UE qui contribuent surtout à la construction d'infrastructures rurales, l'appui à l'élaboration des plans de développement locaux, à la mise en place des structures de gouvernance locale et la promotion des activités génératrices de revenus au profit des groupes vulnérables (particulièrement des femmes et des jeunes), aux incitations à l'investissement privé dans la production Agro-Sylvo-Pastorale et Halieutique, à la transformation agroalimentaire et aux activités environnementales.

Pour les **approches participatives en matière de politique et de planification urbaine**, la loi régissant l'urbanisme prescrit la participation en disposant que tous les acteurs urbains soient associés à l'élaboration des Documents de Planification Urbaine et à la mise en œuvre des projets urbains. Cette participation s'exerce à travers les réunions publiques, les comités de résidents et autres associations de quartiers. Le **Contrat de Villes et le Contrat Plan** sont des outils développés pour renforcer le partenariat autour des communes en vue d'une mise en œuvre harmonieuse des projets.

En ce qui concerne la **participation des femmes dans tous les domaines et à tous les niveaux de décision**, le Plan d'Action National d'Appui à la Participation des Femmes à la prise de décision a été élaboré en 2018. En 2022, sur 43 428 postes à pourvoir, 11 331 (26,34 %) sont occupés par les femmes. Au sein du pouvoir central et déconcentré, l'on dénombre 07 femmes Chefs de départements ministériels (22 %), 01 femme Préfet et 28 femmes Sous-préfets. L'application des dispositions du code électoral du 19 avril 2012 a conduit à une augmentation de l'effectif des femmes dans les collectivités et au parlement chiffrée à : 31 femmes maires titulaires (8,6 %) entre 2013 et 2018 ; 39 femmes maires titulaires (10,83 %) et 327 (34,13%) femmes Adjoints aux Maires ; 26 femmes Sénateurs et 61 femmes députés pour la période 2020-2025. Sur 900 Conseillers Régionaux<sup>2</sup>, l'on dénombre 210 femmes (23,33%) (FEICOM, 2024). Dans les formations politiques, 22 femmes au total sont présidentes de partis politiques (MINAT, 2024).

Le Gouvernement prévoit dans sa stratégie nationale de renforcer la collaboration intercommunale, procéder rapidement à la réforme du FEICOM et d'accroître substantiellement les ressources transférées aux CTD.

## 9. Planification et gestion du développement de l'espace urbain.

S'agissant de la **mise en œuvre des politiques de développement territorial**, le pays dispose d'une Stratégie Nationale de Développement (SND30) élaborée en 2020. Une **Politique Urbaine Nationale** est en cours de mise en œuvre avec l'appui d'ONU-Habitat. Un **Schéma National d'Aménagement du Territoire** a été élaboré. Certains schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement Durable des Territoires sont achevés.

La planification urbaine est rendue systématique par l'Etat pour organiser l'espace, favoriser la mixité de l'utilisation des sols, la prise en compte de la culture, la délimitation des zones à occuper par fonction, des zones naturelles ou à risque, les réserves foncières, les projets prioritaires à réaliser par différents acteurs et les règles d'occupation des espaces urbains. Entre 2022 et 2024, le nombre de documents de planification urbaine a évolué (de 33% à 46,8%) et couvre certaines villes dans les 10 Régions du pays. Lesdits documents sont élaborés à travers une approche participative et diverses sources de financement dont le BIP MINHDU, la Banque Mondiale, la BAD, le MINEPAT et le FEICOM.

En ce qui concerne la **Culture comme composante prioritaire de la planification urbaine**, un décret de 2020 fixe les modalités d'application de la loi régissant le patrimoine culturel. Un Arrêté pris la même année classe les éléments du patrimoine culturel immatériel au patrimoine national. Dans ce contexte, la valorisation du patrimoine culturel et historique est un des axes stratégiques de restructuration/rénovation urbaines. En 2024, le Gouvernement a investi pour la conservation, la préservation et la protection du patrimoine culturel et naturel. Il entend : poursuivre et finaliser l'élaboration des Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire ; doter toutes les municipalités des outils de planification urbaine de qualité à l'initiative des communes ; promouvoir le développement des villes secondaires de l'armature urbaine régionale pour les faire émerger en tant que pôles d'équilibre régionaux.

---

<sup>2</sup> Les cahiers de l'Observatoire, les femmes et les hommes des Conseils Régionaux (2020-2025), Hors-série N°002).

## 10. Mise en œuvre des extensions urbaines planifiées et le remplissage, la rénovation urbaine et la régénération des zones urbaines

S'agissant de **l'amélioration des capacités de planification et de conception urbaines**, l'Etat a élaboré des programmes et prend des mesures pour planifier les extensions urbaines et la régénération urbaine organisée. A cet effet, entre 2016 et 2024, le PNFMV a formé 2285 personnels communaux dans 93 % de villes en matière de planification urbaine.

**Le projet Nexus** mené avec l'appui de l'ONU-Habitat a permis d'élaborer en collaboration avec les Maires et leurs populations, des Plans d'Occupations des Sols.

Le **programme de protection et de valorisation des domaines** a constitué des espaces pour les lotissements domaniaux, les logements sociaux et à l'agro-industrie. Le **Programme de constitution des réserves foncières destinées au développement des projets d'intérêt général** a permis au MINDCAF de mettre à disposition, des espaces sécurisés destinés à la réalisation des projets structurants par l'Etat et d'autres acteurs. **Une plateforme de concertation interministérielle MINHDU- MINDCAF de haut niveau** est à pied d'œuvre pour promouvoir une stratégie commune d'actions de nature à favoriser l'accélération de l'accès au foncier pour la mise en œuvre des projets urbains.

En ce qui concerne les **moyens de mise en œuvre**, l'état central et les communes sont appuyés par la mise en œuvre de NPV par les partenaires techniques et financiers, notamment : FADDEL, AFD, COMONWE ALTH, UE, GIZ, les Nations-Unies et ses démembrements. Les appuis institutionnels aux villes partenaires se font à travers le renforcement des capacités des maitrises d'ouvrage locales.

Comme outils d'appui à la mise en œuvre, l'on peut noter par exemple le développement d'un **outil de programmation et de gestion des VRD** à Yaoundé et Douala ; l'élaboration du **schéma directeur des marchés et des pôles commerciaux à Yaoundé** et NGaoundéré et la signature de plusieurs **contrats de ville et convention d'application à travers le MINHDU et ses partenaires**.

L'adéquation entre planification stratégique et mise en œuvre sur le terrain reste un défi pour le Gouvernement qui entend : poursuivre le renforcement des capacités des ressources humaines des BET et des CTD, afin d'améliorer la qualité des documents de planification et leur mise en œuvre effective.

### 10. Développement des capacités

Au Cameroun, **l'intercommunalité est une réalité**. Une centaine de CTD en 2022 (107) participent à des programmes de coopération décentralisée à travers des réseaux, des syndicats avec les communes locales et européennes. Le **Réseau des Maires Camerounais pour l'Economie Sociale et Solidaire (REMCESS)** depuis 2016 contribue à l'autonomisation à travers la promotion de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS). Entre 2017 et 2023, bons nombres de Communes sont membres de ce Réseau. En 2024, des syndicats des communes ont été créés en vue du renforcement de leurs capacités par Le FEICOM et les CVUC.

En ce qui concerne **l'engagement des associations de collectivités locales en tant que promoteurs et fournisseurs du développement des capacités**, le budget des CVUC représente les 1% des comptes administratifs de chaque commune et des syndicats de communes et s'élève à 1 733 501 392 milliards de FCFA en 2024.

Quant à la **mise en œuvre des programmes de développement des capacités en matière de planification et de gestion financières**, ONU-Habitat a formé une centaine de personnes à l'utilisation d'outils de financement et de revenus fonciers. Le PDVIR, le programme C2D et le PNFMV renforcent les capacités des services communaux pour améliorer la gestion des villes, à travers l'apport aux municipalités d'outils de gestion municipal y compris gestion de l'entretien, de collecte des revenus, de formation et d'assistance technique.

## 11. Technologies de l'Information et Innovation

S'agissant de **l'accroissement et du déploiement des technologies**, il faut noter par rapport à la situation de 2022, que les stations de transmission optique et l'augmentation des capacités de transmission du réseau national ont été densifiées, à l'effet : de prendre en compte les besoins de plus en plus importants en large bande des opérateurs du secteur des communications électroniques (3G/4G...) et de l'audiovisuel numérique (TNT) ; d'améliorer la qualité du service et de réduire les coûts de communication.

Au regard de ces évolutions dans le domaine des réseaux de télécommunications, **la notion de « smart-cities »** est désormais explorée au Cameroun. En collaboration avec l'ONU-Habitat, un **Plan National pour les Villes Intelligentes** est en cours d'élaboration au MINHDU. L'Etat à travers le MINMIDT a installé 12 centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI).

L'Etat accompagne les inventeurs pour l'obtention des brevets à l'OAPI à travers l'octroi des subventions. Il apporte un appui financier aux inventeurs pour les prototypes.

En ce qui concerne la **mise en œuvre des outils numériques**, un Système d'Informations Géographiques sur le milieu urbain est mis en place au MINHDU depuis 2018. Elle est mise à jour à travers un système de remontée de l'information d'abord pilote dans 17 villes hôtes des opérations, puis, sera généralisé en 2025 dans les 10 régions et les 58 départements du pays. Ce système prend son ancrage au niveau des communes et des services déconcentrés de l'administration central, pour suivre le développement urbain, améliorer la planification et la programmation des investissements dans les villes.

Une étude menée sur les SIG du MINHDU et du MINTP a conduit à une mise en cohérence des nomenclatures sur les routes et la voirie urbaine, en vue notamment d'une harmonisation des outils de collecte des données sur l'ensemble du réseau. Un cadre de travail est mis en place entre le MINHDU, le MINTP et les concessionnaires de réseaux (ENEO, CAMWATER, CAMTEL). A cet effet, un protocole est en cours de signature pour encadrer les échanges d'informations, anticiper sur les extensions des réseaux urbains et la construction/réhabilitation/entretien de la voirie, coordonner les actions sur la voirie à travers des échanges numériques réguliers des informations géospatiales.

Un **Observatoire National sur l'Habitat Urbain et Rural** est en cours d'élaboration à travers le PDVIR. La stratégie de l'observatoire a été approuvée en 2024 et les descentes sur le

terrain pour le test de l'outil sont envisagées. Une **plateforme urbaine** et un **cadastre polyvalent** pilote sont en cours d'élaboration sous le financement de l'UE. Ces outils devront apporter une plus-value en ce qui concerne les échanges interactifs entre les acteurs urbains pour une meilleure coordination des interventions notamment en matière de construction et d'entretien des voiries en milieu urbain.

### **13. Suivi et examen de l'Agenda 2036**

Le Cameroun a élaboré la loi N°2020/010 du 20 juillet 2020 régissant l'activité statistique, qui conforte la décentralisation de la production statistique. Le MINHDU a signé une Convention avec l'INS d'une part et le BUCREP d'autre part, pour un appui technique dans la production des indicateurs de performance et du NPV, ainsi qu'avec l'INC pour les données spatiales devant permettre d'étayer les rapports d'examen volontaire.

Le reporting est organisé autour d'une équipe élargie aux administrations, au secteur privé et à la société civile publique productrice des indicateurs. Les défis sont les suivants :

- produire et mettre à jour les données statistiques et géospatiales à une fréquence régulière;
- amener les CTD à mettre en place leurs Systèmes d'Informations Géographiques, à produire les données de référence (statistiques et géospatiales) sur les établissements humains et procéder à une mise à jour régulière des informations.

Des cadres de collaboration sont en cours de négociation avec des administrations qui investissent sur le sol urbain, dans un contexte de mutualisation des ressources pour la production des données. Il s'agit d'une logique initiée par le MINHDU et partagée avec l'ensemble des acteurs du public (y compris ceux en charge des questions foncières et du développement local), du privé et de la société civile, pour accroître le volume de la production des informations statistiques et géospatiales dans un cadre formel, en vue d'améliorer la planification urbaine territoriale, la coordination des actions et le reporting national de l'ODD 11 et du NPV, ainsi que le suivi-évaluation de la SND30.

En perspective, il est prévu d'appuyer davantage les communes pour une prise en compte de l'ODD11 et de l'Agenda 2036 dans la mise en œuvre de leurs projets, la mise en œuvre des activités identifiées et une production régulière des informations.

### **RECOMMANDATIONS CLES**

Les principales recommandations ci-après permettront d'améliorer les progrès dans la mise en œuvre de l'ODD 11 et du Nouveau Programme pour les Villes, mesurés à travers une localisation effective des ODD dans les villes, communes et régions au Cameroun. Il s'agit de :

1. Mettre un accent sur le logement décent et abordable, l'économie urbaine inclusive et la lutte contre les changements climatiques et ses effets induits, à travers la mise en œuvre effective des documents de planification urbaine de qualité, des politiques et des stratégies disponibles ;

2. Renforcer la synergie avec les CTD, les organismes privés et la société civile, en vue de développer des partenariats innovants en faveur de l'épanouissement du secteur de l'industrie et des entreprises, de l'encadrement de l'auto-construction et la production des logements sociaux décents en matériaux locaux et destinés au grand nombre, d'une résorption progressive des quartiers précaires, d'une mobilité urbaine améliorée, de l'utilisation des énergies renouvelables, de la collecte et la transformation des déchets en richesse, du développement des activités génératrices de revenus en zones rurales, de l'aménagement des espaces de rencontre sûres et d'un contrôle rigoureux de l'occupation anarchique ;
3. Lancer la première Conférence des Ministres en charge de l'Urbanisme pour repenser, harmoniser et rendre plus applicables nos instruments de planification spatiale concertée et de mise en œuvre coordonnée de l'urbanisation et du développement immobilier ;
4. Mobiliser les ressources en vue de la production des statistiques nécessaires au suivi de la mise en œuvre des ODD en général et du NPV.

## INTRODUCTION

Dans un élan de solidarité planétaire aux côtés des pays membres des Nations-Unies, S.E.M. Paul BIYA, Président de la République du Cameroun, s'était engagé dans la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable à l'horizon 2030, de l'Accord de Paris sur le Climat, du Cadre de Sendai, du Nouveau Programme pour les Villes à l'horizon 2036 en tenant compte des orientations de l'agenda 2063 de l'Union Africaine.

Le Cadre Régional Harmonisé pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les Villes en Afrique, élaboré par la Commission de l'Union africaine conjointement avec l'ONU-Habitat et la CEA s'aligne sur la vision transformatrice de l'Agenda 2063 et sert de pivot pour aborder les problèmes liés aux villes en Afrique. Le Cameroun a participé à son élaboration et a pris part aux travaux visant le renforcement des capacités des acteurs pour sa mise en œuvre et son suivi-évaluation.

Cet engagement du Cameroun, Afrique en miniature, pour la mise en œuvre des agendas internationaux sur le développement durable se traduit par des politiques, stratégies, plans d'actions, cadre juridiques et réglementaires visant un développement urbain sûr, résilient, inclusif et durable.

En marge de la 72<sup>e</sup> Assemblée Générale des Nations Unies en 2022, un premier rapport d'examen sur la mise en œuvre de l'ODD11 et du NPV intitulé « VNR1- Cameroon/HABITAT III+6 » a été élaboré. Dans ce premier numéro en ligne, des progrès considérables ont été relevés en matière de planification urbaine, de réduction de la pauvreté et d'inclusion, de développement des infrastructures, d'aménagement et de gestion des espaces urbains, de création d'emplois et d'encadrement des jeunes, de protection de la nature et de la biodiversité, de gestion de ressources naturelles et des déchets, de lutte contre les changements climatiques.

Ce deuxième numéro est structuré en trois (03) chapitres élaborés autour d'une présentation générale du Cameroun, de la démarche méthodologique et des progrès réalisés particulièrement sur la période 2022-2024, en rapport avec les thématiques prescrites par l'ONU-Habitat pour les rapports nationaux d'examen volontaire.

Il aborde également les points forts de la marche du pays vers l'atteinte de l'ODD11 et du NPV, ainsi que les difficultés et perspectives, afin d'ouvrir le champ aux partenariats et au partage d'expérience avec les autres pays du monde.

Un document de synthèse a été produit pour la participation du Cameroun au premier Forum Urbain Africain qui s'est tenu les 04 et 06 Septembre 2024 à Addis-Abeba (Ethiopie). Cette version plus illustrée devra alimenter la participation du Cameroun au 12<sup>e</sup> Forum Urbain Mondial prévu du 04 au 08 novembre 2024 au Caire (Egypte).

## **CHAPITRE 1 : METHODOLOGIE ET PROCESSUS D'ELABORATION**

L'élaboration de ce Rapport National d'Examen Volontaire sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'ODD11 et du Nouveau Programme pour les Villes au Cameroun a observé une approche participative, en trois (03) articulations :

### **1.1. Revue documentaire**

La revue documentaire a été menée à travers les sites officiels des institutions nationales et internationales, les rapports d'études et d'enquêtes existants, les journaux officiels, etc.

### **1.2. Collecte des données auprès des acteurs**

Les données manquantes à l'issue de la revue documentaire sus évoquée ont fait l'objet d'une collecte des données de source administrative. Aussi, une fiche de collecte calquée sur le formulaire de rédaction des rapports nationaux élaboré par ONU-Habitat a été administrée aux structures publiques et parapubliques (MINDDEVEL, MINDCAF, MINEPAT, MINATD MINTP, MINEPED, MINT, MINAT, MINAS, MINPROFF, MINIMIDT, MINPMEESA, MINANTE, MINEDUB, MINESEC, MINJEC, MINAC, MINPOSTEL, MINTOUR, MINADER, MINFI, MINJUSTICE, INS, INC, CAMTEL, CVUC) privées (ENEO, CAMWATER, SONATREL, ART, ARSEL), aux ordres professionnels du secteur (ONUC, ONAC, ONIGC, OGEC), certaines universités phares (Yaoundé I et II), aux CTD (Conseils Régionaux, Communautés Urbaines, communes) et la société civile (ASSOAL, RHC).

### **1.3. Rédaction du rapport**

Les questionnaires renseignés ont été exploités, les informations ont été analysées et commentées. Le draft du rapport alimenté a fait l'objet d'un atelier multi-acteurs les 03 et 04 septembre 2024, à l'attention de l'ensemble des acteurs de développement y compris les administrations publiques, le secteur privé, la société civile, les métropoles de Douala et Yaoundé, ainsi que les universitaires. L'objectif de cette rencontre était de compléter les informations et valider le contenu du rapport. Le document consolidé a fait l'objet d'une relecture, puis, soumis à la validation de la hiérarchie du MINHDU.

## CHAPITRE II : PRESENTATION DU CAMEROUN

### 2.1. Situation géographique

Le Cameroun communément appelé « *Afrique en miniature* » est situé en Afrique centrale, entre le 2<sup>ème</sup> et le 13<sup>ème</sup> degré de latitude Nord, le 9<sup>ème</sup> et le 16<sup>ème</sup> degré de longitude Est. Il s'étend sur une superficie de 475 650 Km<sup>2</sup>, avec 98% de terres et 590 Km de côtes très découpées le long de l'Océan atlantique. Le Cameroun est limité au Nord par le Lac Tchad, au Nord-Est par la République du Tchad, à l'Est par la République Centrafricaine, au Sud par la République du Congo, la République Gabonaise et la République de Guinée Équatoriale, à l'Ouest par la République Fédérale du Nigeria. Son climat est marqué par deux grands domaines climatiques (le climat équatorial et subéquatorial au sud et les domaines tropicaux au nord). Administrativement, le Cameroun est subdivisé en dix (10) Régions placées chacune sous l'autorité d'un Gouverneur.

Le relief du Cameroun est très diversifié. Il est formé de hautes terres inégalement réparties, de plateaux et de plaines. Les hautes terres comprennent essentiellement trois ensembles : les monts Mandara, le plateau de l'Adamaoua et les hautes terres de l'Ouest. Ces hautes terres sont limitées au Nord et au Sud par la vallée de la Donga et la trouée de Bakossi, à l'Ouest par la cuvette de la Cross River et à l'Est par la plaine du Mbam. Les hautes terres sont également le lieu de nombreux sommets et massifs volcaniques dont les plus importants sont : le Mont Cameroun (4070 m), le Mont Manengouba (2 396 m), les Monts Bamboutos (2 740 m) et le Mont Oku (3 008 m). Les plaines côtières s'étalent entre l'Océan Atlantique et le plateau Sud Cameroun. Le plateau de l'Adamaoua constitue un véritable « château d'eau » pour le pays.

Dans la partie septentrionale, on observe des périodes de sécheresse plus longues et une recrudescence des inondations. Dans la zone équatoriale, les saisons de pluies s'allongent et s'étalent sur de longs mois, ce qui bouleverse les cycles de production agropastoraux. Ces changements climatiques pourraient être un obstacle à la réalisation de nombreux ODD dans la mesure où ils affectent la production agropastorale, provoquent des migrations et maintiennent de nombreux ménages ruraux dans la précarité.

La végétation est une mosaïque qui se dégrade au fur et à mesure que l'on va vers le nord. En effet, l'on passe de la forêt équatoriale du sud à la steppe au nord. Le sud du littoral est occupé par la mangrove et les hautes terres de l'ouest par la forêt claire.

### 2.2. Situation démographique

Le Cameroun est un pays multiculturel, avec une population jeune et dynamique. Le pays compte plus de 230 ethnies appartenant aux grands groupes soudanais, hamites, sémites, bantous, semi bantous et aux pygmées.

Selon les données du Bureau Central de Recensement et d'Etude de la Population au Cameroun (BUCREP), la population camerounaise, qui croît à un rythme annuel moyen de 2,4%, est estimée en 2018 à 23 millions d'habitants. 50,6% de cette population est constituée des femmes tandis que 54% est constituée des jeunes de moins de 20 ans. Les jeunes de moins de 15 ans représentent 42,5% de l'ensemble de la population alors que les plus de 65 ans représentent 3,6%. Le taux d'urbanisation est évalué à un peu plus de 60% en 2021.

En fonction de l'importance numérique de l'effectif de leur population, les régions du Cameroun peuvent être classées en trois (3) grandes catégories :

- les régions les plus peuplées avec plus de 2 millions d'habitants ; ce sont les régions du Centre (3 525 664 habitants), de l'Extrême-Nord (3 480 414 habitants), du Littoral (2 865 795 habitants) et du Nord (2 050 229 habitants) ;
- les régions dont l'effectif de la population se situe entre 1 et 2 millions d'habitants : ce sont les régions du Nord-Ouest (1 804 695 habitants), de l'Ouest (1 785 285 habitants), du Sud-Ouest (1 384 286 habitants) et de l'Adamaoua (1 015 622 habitants) ;
- les régions ayant moins d'un million d'habitants : ce sont les régions de l'Est (801 968 habitants) et du Sud (692 142 habitants).

En ce qui concerne les densités, les plus fortes sont observées dans les régions du Littoral (141,5 habitants au km<sup>2</sup>), de l'Ouest (128,5 habitants au km<sup>2</sup>), du Nord-Ouest (104,3 habitants au km<sup>2</sup>) et de l'Extrême-Nord (101,6 habitants au km<sup>2</sup>). Par contre, les régions de faibles densités sont celles de l'Est (7,4 habitants au km<sup>2</sup>), du Sud (14,7 habitants au km<sup>2</sup>) et de l'Adamaoua (15,9 habitants au km<sup>2</sup>).

La fécondité des femmes demeure élevée, l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) étant estimé à 5,1 enfants par femme, de même que la fécondité précoce, avec un taux de 127% à 15-19 ans. Le taux d'accroissement annuel moyen qui était estimé à 1,9 % en 1950 et 2,9 % en 1987, a été évalué à 2,8 % en 2005. Cette quasi-stabilité du taux d'accroissement est imputable à la baisse de la mortalité et à une fécondité relativement constante mais dont le niveau demeure élevé. À ce rythme de croissance, la population doublerait en moins de 30 ans; en d'autres termes, si ce rythme de croissance se maintenait jusqu'en 2035, le Cameroun compterait environ 35 millions d'habitants.

### **2.3. Contexte institutionnel et politique**

Le Cameroun est régi par la Constitution du 18 janvier 1996 qui consacre la séparation des trois pouvoirs :

- le pouvoir exécutif, exercé par le Président de la République, Chef de l'Etat, et le Gouvernement placé sous l'autorité d'un Premier Ministre ;
- le pouvoir législatif, exercé par le Parlement qui comprend deux chambres (Assemblée Nationale et Sénat) ;
- le pouvoir judiciaire, qui relève d'un ensemble de juridictions à la tête desquelles se trouve la Cour Suprême.

Etat unitaire décentralisé organisé en communes et Régions, le Cameroun a opté pour deux (02) langues officielles : le français et l'anglais. Le pays est subdivisé en 10 Régions administrées par les Présidents de Région, 360 communes d'arrondissement administrées par les Maires et 14 Communauté Urbaines administrées par des Maires des Villes.

## 2.4. Contexte économique et sécuritaire

**Sur le plan économique**, la croissance du pays est soutenue par le secteur secondaire de plus en plus dynamique (Bâtiments et Travaux Publics, Industrie extractive et dans une certaine mesure de l'Agro-industrie) et la poursuite des performances des secteurs primaire et tertiaire. Après la crise financière internationale de 2008 qui a confirmé la vulnérabilité de l'économie camerounaise face aux chocs extérieurs notamment la dépendance aux fluctuations des cours des matières premières, l'on a observé une reprise en main de la politique économique nationale. La persistance de la crise sanitaire liée au COVID 19 apparue en 2020 n'a pas fait perdre de vue le cap que le Cameroun s'est fixé dans le cadre de sa Stratégie Nationale de Développement 2020-2030. Les efforts méritoires, engagés après cette pandémie, en vue de la reprise économique, ont produit des résultats appréciables. A preuve, le taux de croissance continue de progresser et est passé de 3,6% en 2022 à 3,9% en 2023. Les mesures de soutien à la consommation mises en œuvre par le Gouvernement ont permis de maîtriser l'inflation et de la stabiliser à environ 6,7%. L'exécution des multiples projets s'est poursuivie ou a été lancée dans différents domaines, grâce à une mobilisation soutenue des recettes non pétrolières, aux mesures internes de redressement budgétaires et à l'accompagnement de ses partenaires au développement, afin de répondre aux aspirations des populations et d'améliorer leur bien-être.

La volonté du Gouvernement camerounais de concilier la création d'emplois, la croissance économique durable et la préservation de l'environnement se manifeste depuis quelques années dans les programmes de développement élaborés et mis en œuvre. Les interventions des pouvoirs publics ont progressivement intégré des principes tels que la GAR et la recherche de la performance. Cette dynamique a été confortée par la loi portant régime financier de l'Etat de 2018.

A la faveur des ressources financières mobilisées au plan interne et externe, des investissements considérables ont été effectués entre 2016 et 2023 en vue de l'achèvement des projets structurants de première génération.

Outre les mesures en faveur de l'accroissement de l'offre des biens et services, le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre des actions visant à contenir les prix. Il s'agit notamment : de la lutte contre la spéculation et/ou les pénuries artificielles sur les produits de grande consommation tels que le gaz domestique, le sucre, le poisson, etc. ; de l'intensification des missions de contrôle des prix, à travers notamment l'obligation de l'affichage des prix et le contrôle des marges commerciales tolérables ; du maintien de l'homologation des prix des produits de première nécessité, notamment le gaz, le pain, le sucre, le lait, les médicaments, les livres scolaires, les logements sociaux, les carburants.

**Sur le plan sécuritaire**, le Cameroun est confronté depuis 2013 à trois (03) crises majeures, aggravées par une évolution préoccupante des replis identitaires au sein des différents groupes de la population et compromettant les perspectives de croissance : la crise dans le bassin du Lac Tchad issue des attaques du groupe terroriste BOKO HARAM dans la Région de l'Extrême-Nord; la crise sociopolitique dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ; les conséquences de l'afflux de réfugiés centrafricains à l'Est du pays.

## 2.5. Stratégies de développement du Cameroun

Les politiques de développement mises en œuvre par le Gouvernement tirent leur source de la « Vision 2035 ». La Stratégie Nationale de Développement (SND30, horizon 2030) a été élaborée en 2020 au titre de la 2<sup>e</sup> phase de la Vision. Un Plan Triennal d'Urgence (PLANUT, 2015-2017) institué par le Chef de l'Etat et un Plan Triennal 2019-2021, ainsi que des Stratégies sectorielles sont en cours de mise en œuvre pour une accélération de la Croissance.

### 2.5.1. Vision 2035

La Vision de développement du Cameroun à l'horizon 2035 élaborée en 2009 est de « *devenir un pays émergent, démocratique et uni dans la diversité.* ». Elle se décline en cinq (05) facteurs principaux qui en constituent les défis majeurs : la consolidation du processus démocratique et du renforcement de l'unité nationale ; la croissance économique et l'emploi ; la vigueur démographique ; le développement urbain et l'aménagement du territoire ; la gouvernance.

L'objectif global de la « Vision 2035 » qui est celui de « *faire du Cameroun un pays émergent à l'horizon 2035* » se décline en objectifs intermédiaires : la réduction de la pauvreté ; l'atteinte du stade de pays à revenus intermédiaires ; l'atteinte du stade de Nouveau Pays Industrialisé ; La consolidation du processus démocratique et de l'unité nationale dans le respect de la diversité qui caractérise le pays.

### 2.5.2. Stratégie Nationale de Développement (SND30)

Pour mettre en œuvre les grandes orientations contenues dans la « Vision 2035 », le Gouvernement a élaboré pour la période 2020-2030, la Stratégie Nationale de Développement alignée aux ODD et considérée comme le cadre de référence de la politique et de l'action Gouvernementale, ainsi que le lieu de convergence de la coopération avec les partenaires au développement. Les orientations de la SND30 qui interpellent le sous-secteur urbain, s'articule autour d'un programme de modernisation urbaine et sont les suivantes :

- **En matière de développement urbain**, le défi est de créer un espace économique national intégré, à travers : une maîtrise du développement des villes pour en faire des centres de production et de consommation nécessaires à l'essor du secteur industriel ; une promotion de l'émergence des agglomérations périphériques, le développement des villes moyennes ou secondaires capables de structurer les activités économiques dans l'espace urbain et de concourir au développement des zones rurales environnantes.
- **En matière d'habitat**, il s'agira de « mettre en place les conditions favorables à la croissance économique et l'accumulation de la richesse nationale et veiller à obtenir les modifications structurelles indispensables pour l'industrialisation du pays » ; améliorer les conditions de vie des populations et leur accès aux services sociaux de base en assurant une réduction significative de la pauvreté et du sous-emploi ».

## CHAPITRE III : PROGRES REALISES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'ODD 11 ET DU NOUVEAU PROGRAMME POUR LES VILLES AU CAMEROUN

L'évaluation des progrès réalisés par le Cameroun dans la mise en œuvre de l'ODD 11 et du Nouveau Programme pour les Villes concerne l'ensemble des domaines de mise en œuvre définis par l'ONU-Habitat, à savoir :

- l'inclusion sociale et l'élimination de la pauvreté ;
- l'accès à un logement adéquat et aux services urbains de base ;
- l'économie urbaine inclusive et la prospérité durable pour tous les postes;
- la résilience, l'atténuation et l'adaptation des villes et des établissements humains ;
- la gestion et l'utilisation durables des ressources naturelles ;
- la gouvernance urbaine ;
- la planification et la gestion du développement de l'espace urbain ;
- les moyens de mise en œuvre et le développement des capacités ;
- les technologies de l'information et l'innovation.

### 3.1. Inclusion sociale et élimination de la pauvreté

#### 3.1.1. Élimination de la pauvreté sous toutes ses formes, atténuation des inégalités dans les zones urbaines

Au Cameroun, le Gouvernement et ses partenaires nationaux et internationaux travaillent à l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes, s'attaquent aux inégalités dans les zones urbaines, renforcent l'inclusion sociale des groupes vulnérables et garantissent l'accès aux espaces publics, à l'éducation, à la santé et aux services urbains de base.

Le taux de chômage estimé à 6,1% en 2021 est plus élevé dans la tranche des personnes âgées de 14 à 34 ans (10,4%), avec 9,4 % dans les métropoles de Douala (15,4%) et de Yaoundé (11,7%) et surtout chez les femmes (11,8% contre 7,6%) avec 18,3% contre 13,0% dans la métropole de Douala, 15,0% contre 9,2% à Yaoundé. Les personnes ayant le niveau d'instruction du supérieur sont plus concernées par le chômage (17,6%) (EESI-3, INS 2021).

Le pays s'est donné pour objectif de ramener le taux de pauvreté de 37,1% en 2014 à 30,8% en 2030 et de porter le taux de couverture sociale de 22% en 2018 à 50% en 2030. Le taux de pauvreté est passé de 35,9% en 2016 à 33,0% en 2020, 38,6% en 2021 et 37,7% en 2022. Le taux de pauvreté dans les ménages dirigés par les hommes est de 39,0% contre 33,5% dans les ménages dirigés par des femmes, soit un écart de 5,5 points de pourcentage. Au niveau régional, l'Extrême-Nord, le Nord-Ouest et le Nord du pays affichent les taux de pauvreté les plus élevés (plus de trois personnes sur cinq, pauvres). Selon les milieux de résidence, la pauvreté demeure plus importante en milieu rural (56,3%) qu'en milieu urbain (21,6%). En revanche, les niveaux les plus bas de la pauvreté sont enregistrés dans les métropoles de Douala (8,3%) et Yaoundé (10,8%). Au total, 45,7% de la population de plus de 15 ans possèdent un compte bancaire en 2022 (EMF, poste, compte d'épargne) et utilisent le service « mobile money » ou une carte prépayée. En milieu

urbain, cette proportion est estimée à 61,0% contre 25,2% en milieu rural (ECAM5, INS 2022).

La collecte et le traitement des déchets sont des activités vertes qui génèrent le plus d'emplois au Cameroun. Une cartographie des emplois verts a été élaborée en 2017 à la suite du Forum National de l'Economie Verte organisé par le Gouvernement pour favoriser une concertation multisectorielle de promotion de l'économie verte en vue de la création des emplois verts. La première édition de la Semaine Nationale des Emplois Verts au Cameroun a été organisée en 2024 avec l'appui des partenaires internationaux (BIT, UNESCO, ORANGE Cameroun), à l'effet de sensibiliser les populations sur les enjeux et opportunités de l'économie verte, de communiquer sur les initiatives vertes et les perspectives.

L'approche HIMO est une option permettant au Gouvernement d'accroître le volume des emplois décents et réduire le chômage des jeunes camerounais sans formation initiale et plongés dans le désœuvrement. En 2022, 67.500 emplois ruraux ont été créés à travers les travaux HIMO.

### **3.1.2. Renforcement de l'inclusion sociale des groupes vulnérables**

La Constitution énonce les mêmes droits pour tous les citoyens, sans distinction de sexe, d'âge, de langue, de handicap et d'appartenance culturelle ou religieuse. Le genre est pris en compte dans les politiques, stratégies et programmes de développement.

**Sur le plan institutionnel**, un Ministère est dédié à la promotion, au respect des droits de la femme et à la protection de la famille. La Politique Nationale Genre (2010-2020) élaborée en 2014 et renforcée en 2021 tient compte des contextes humanitaires, sécuritaires, sanitaires et de la mise en œuvre de la décentralisation, vise la promotion et l'intégration du genre et/ou l'égalité des sexes dans tous les secteurs de développement. Sa mise en œuvre se fait à travers des outils tels que :

- **la Stratégie Nationale de Lutte Contre les Violences Basées sur le Genre** (2017-2020) actualisée en 2021 pour la période 2022-2026, qui vise une réduction au moins de moitié du taux de Violences Basées sur le Genre (VBG) dans un contexte fragilisé par les crises sécuritaires et humanitaires. A travers cette nouvelle stratégie, le Cameroun entend non seulement remédier aux faiblesses observées dans la mise en œuvre des précédentes stratégies, mais aussi, réaliser des progrès en matière de protection des femmes et des filles. Un accent particulier est mis sur la prévention, la prise en charge holistique des victimes/survivantes et la sanction de toutes les formes de VBG ;
- **le plan d'action national pour l'élimination des mutilations génitales féminines au Cameroun** (2022-2026), pour lutter contre cette pratique qui a de graves conséquences sur la santé des femmes et des filles ;
- **le 2<sup>e</sup> Plan d'Actions National de mise en œuvre des Résolutions 1325 et connexes du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur Femmes-Paix et Sécurité** (2023-2027), qui met en place des mesures propres pour garantir la protection des femme et filles avant, pendant et après les conflits, prend en compte les femmes et les filles dans le processus de préservation et de restauration de la paix, ainsi que la reconstruction post-conflit, afin de corriger les insuffisances constatées dans la mise en œuvre du Plan de

première génération telles que la faiblesse du mécanisme de coordination, l'insuffisance des ressources et la faible appropriation du plan par les parties prenantes.

Plusieurs programmes sont également en bonne marche, à savoir :

- le programme d'accompagnement des familles vulnérables dans l'enregistrement des naissances ;
- le programme de la Parentalité Positive ;
- le programme d'Education Complète à la Sexualité ;
- le programme de promotion de la paix, du vivre ensemble et de la cohésion sociale au sein des familles et des communautés.

D'autres initiatives ont été prises et sont en cours de mise en œuvre :

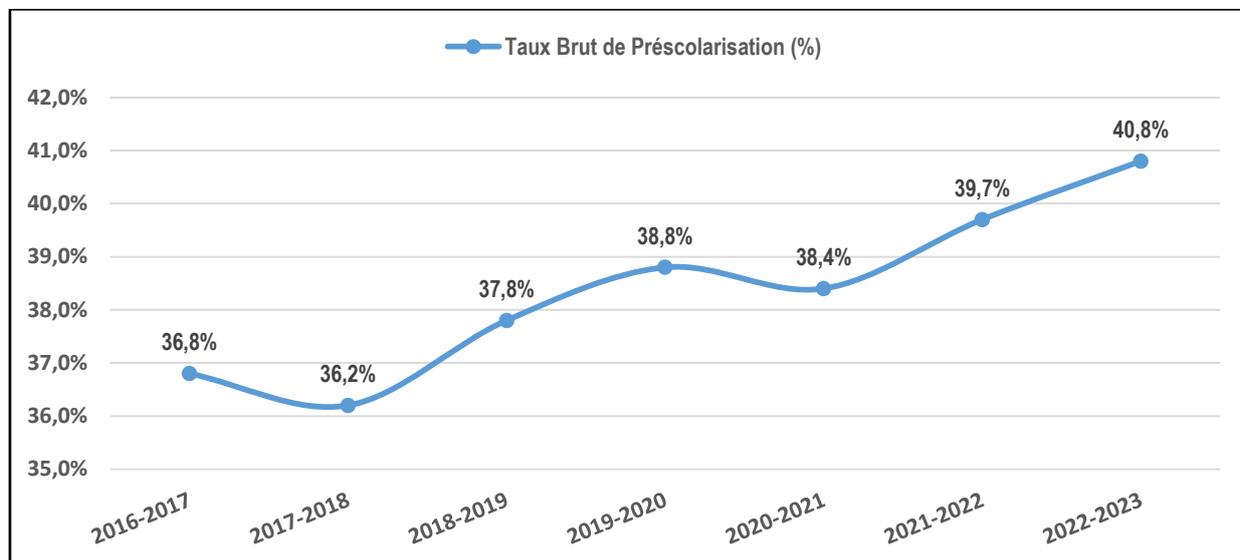
- le Plan sectoriel « FEMMES-FAMILLE » de lutte contre le VIH-SIDA et les IST ;
- les Plans opérationnels de lutte contre la mortalité maternelle, néonatale et infanto-juvénile, la malnutrition;
- la mise en service de la Ligne d'Assistance aux Enfants Victimes de Violence (LAE 116) ;
- le guide pratique juridique d'accompagnement des veuves (en langues officielles et 04 langues locales) et l'actualisation de l'étude sur la situation des veuves au Cameroun ;
- l'élaboration en cours de la **Politique Nationale de la Famille** et de son plan opérationnel ;
- l'organisation en marge de la **Journée Internationale de la famille** des causeries éducatives dans toutes les localités du pays, sur la nécessité de leur prise compte dans le processus d'urbanisation de nos villes ;
- la sensibilisation des leaders traditionnels et responsables des CTD sur la prise en compte du genre dans les pratiques foncières;
- le renforcement des capacités des leaders d'Organisations Paysannes Féminines (OPF) sur le processus d'obtention du titre foncier ;
- l'appui de 77 femmes vivant le long du tronçon Batchenga-Ntui-Lena pour l'acquisition des titres fonciers pour améliorer l'accès des femmes au foncier et la production agricole par les des femmes (55 et 25 respectivement obtenus) ;
- le **projet de Planification Urbaine et des Infrastructures dans les Contextes Migratoires** (UPMIC) en cours dans la commune de Douala 4 avec l'appui d'ONU-Habitat, vise à améliorer l'accès des populations déplacées et locales en situation de vulnérabilité aux services et opportunités socio-économiques.

**Sur le plan éducatif**, l'on a noté une légère augmentation du taux brut de préscolarisation ces trois dernières années, passant de 39,7 % à 40,8% entre 2020 et 2023. Le Taux net de scolarisation au primaire (6-11 ans) est de 80,4%, soit 79,6% chez les filles et 81,2% chez les garçons (ECAM 5, INS 2022).

En ce qui concerne le primaire, le Taux Brut de Scolarisation a connu une évolution lente jusqu'en 2015, avant la baisse enregistrée à partir de 2016. Toutefois, l'on a observé une tendance à la hausse depuis 2018 et une légère baisse entre 2020 et 2021. Depuis 2021 jusqu'en 2023, la tendance haussière est maintenue en dépit des crises humanitaires et socio-politiques auxquelles fait face le Cameroun. Le taux d'achèvement au primaire a également connu une nette amélioration depuis 2017 passant de 67,6% à 75,7% en 2023.

En 2023, plusieurs actions ont visé la transformation de 720 écoles maternelles et primaires publiques en écoles inclusives, ainsi que la création d'un centre d'éducation à distance pour les élèves déficients visuels et ceux situés dans les zones d'accès difficiles.

**Graphique 1:** Évolution du taux brut de scolarisation au préscolaire entre 2016 et 2023



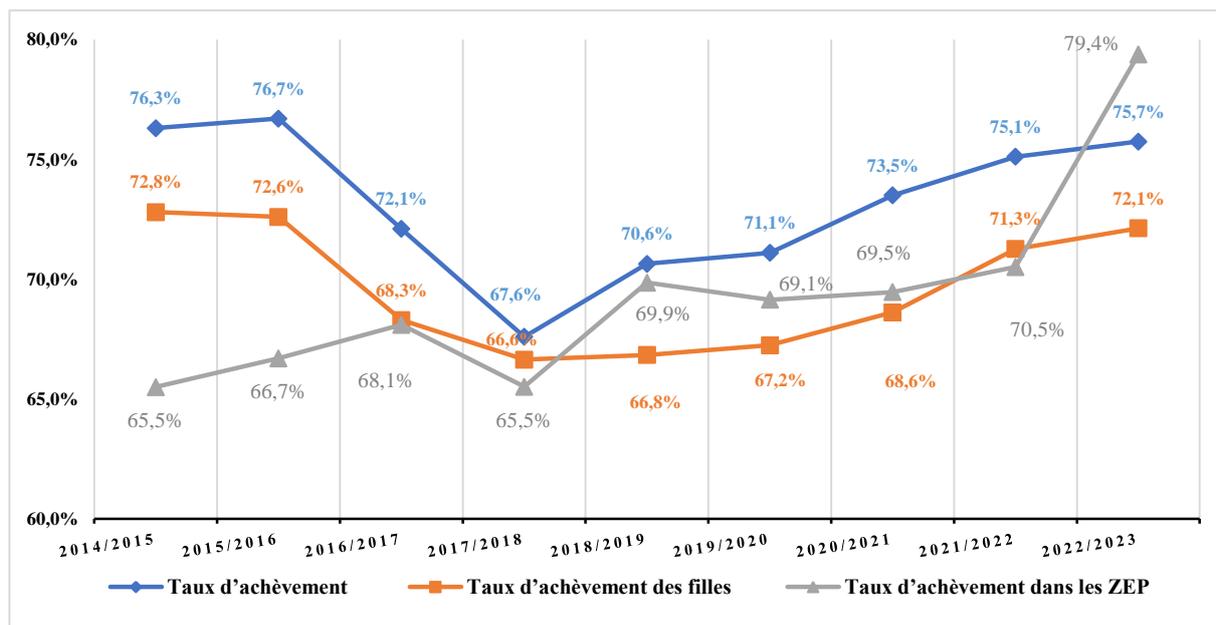
Source : MINEDUB, Annuaire Statistique 2022/2023, Rapport d'Analyse 2021/2022.

**Graphique 2:** Evolution du taux brut de scolarisation dans le primaire entre 2014 et 2023



Source : MINEDUB, Cartes Scolaires 2014/2015, 2022/2023

**Graphique 3: Évolution (%) du taux d'achèvement dans le primaire entre 2014 et 2023**



Source : MINEDUB, Cartes Scolaires 2014-2015, 2022-2023

S'agissant de l'éducation secondaire, le Gouvernement en 2023 a procédé :

- aux réformes des programmes d'études et au renforcement des capacités du personnel d'encadrement au moyen de la recherche pédagogique et de l'encadrement psychopédagogique. Une cinquantaine de guides pédagogiques (58), une trentaine de référentiels (36 conformes à l'APC) élaborés et 14439 enseignants formés ;
- à l'amélioration de l'accès au service d'orientation par les élèves filles et garçons et à la promotion de l'excellence en milieu scolaire ;
- à l'amélioration de la santé en milieu scolaire au moyen des campagnes de sensibilisation des pairs éducateurs sur la santé de reproduction, des conseils de dépistage volontaire et gratuit du VIH, des enrôlements sur la plateforme éponyme ;
- à la promotion de l'utilisation de la ligne verte auprès des jeunes ;
- à un accroissement de l'offre d'éducation en infrastructures et équipements, par la construction de nouvelles salles de classes inclusives (rampes pour les personnes à mobilité réduite), l'équipement des salles en tables-bancs dotées d'un dispositif de protection de l'intimité des élèves filles et des personnels féminins, la construction des toilettes distinctes pour filles (4954) et garçons (4898), la création d'un centre d'éducation à distance et la connexion de près de 367 établissements publics à internet ;
- à la construction de plusieurs lycées techniques et professionnels (Lycée technique de Ombé, Lagdo, Yagoua, Ekounou...).

Entre 2019 et 2023, le Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes (PDVIR), initiative du Gouvernement financée conjointement par la Banque Mondiale pour implémenter l'inclusion sociale dans le cadre des projets concrets impliquant les bénéficiaires, a formé 3450 jeunes dans les communes en faveur de la lutte et de la prévention de la délinquance juvénile. Ledit projet a amélioré les conditions de vie urbaine d'environ 291 802 personnes, soit

36 773 à Batouri, 83 557 à Douala, 23 315 à Ngaoundéré et 148 156 à Yaoundé, pour une cible globale de 651 400 personnes. D'autres initiatives communautaires ont été développées en faveur de la lutte et de la prévention de la délinquance juvénile en l'occurrence, les formations pratiques et courtes durées à la fabrication et pose des pavés en béton, des briques de terre comprimée (BTC), au ferrailage, au coffrage, au carrelage et à l'horticulture, offertes aux jeunes désœuvrés (sans formation initiale et professionnelle, en déperditions scolaires et pauvres) par le ministère en charge des questions urbaines à travers les communes. Entre 2015 et 2023, le MINHDU a formé dans ce cadre 3450 jeunes des communes dans les 10 régions du pays (Ngaoundéré 2, Bamenda 2, Bibey, Bankim, Ebolowa 1, Fombot, Bamenda II, Fouban, Massangam, Makak, Makénéne, Ndobian, Meyomessala, Batchenga, Tignere, Matom, Bazou, Nkongsamba 2, Bamenda 1, Garoua 1, Guider, Abong-Bang, Mboma, Mbengwi, Bamenda 3, Ngounou, Bondjock, Ngaoundal, Banyo, Djoum, Ambam, Bikok, Olanguina, Tokombéré, Kar-Hay, Baham, Dschang, Douala 3, Yabassi).

Par ailleurs, le Gouvernement entre 2023 et 2024 s'est activé à :

- la rééducation en milieu ouvert et réinsertion de 2348 Enfants De la Rue (EDR), 343 retours en familles et 118 EDR en placement institutionnel ou familial et la Resocialisation et inclusion socio-économique de plus de 500 Jeunes et Enfants De la Rue (JEDR) en 2023, avec l'appui des partenaires (UNICEF, PNUD), 280 retournés en familles et/ou placement en 2024 ;
- la prévention des inadaptations sociales et le renforcement de la protection sociale de l'enfant à travers les campagnes de sensibilisation contre l'abandon, les violences et les abus à l'égard des enfants, ainsi que sur les effets néfastes des stupéfiants ;
- l'assistance éducative des mineurs filles et garçons inadaptés sociaux et la prise en charge holistique des pensionnaires des institutions de rééducation des mineurs ;
- la poursuite de la modernisation des institutions de rééducation des enfants inadaptés sociaux ou délinquants et la facilitation de l'accès aux bureaux de vote par les personnes handicapées. Dans la Région du Centre, 391 bureaux de vote ont été aménagés et pourvus des rampes d'accès, ainsi que des bulletins de vote adaptés pour déficients visuels.

En ce qui concerne les bâtiments publics et les logements sociaux, les bâtiments publics nouvellement construits plus que les anciennes bâtisses, sont de plus en plus inclusives et intègrent notamment les rampes pour les personnes à mobilité réduite. Les femmes, les jeunes et les personnes handicapées sont prioritaires dans les procédures d'attribution des logements sociaux et bénéficient des coûts de loyers réduits. Les procédures visant un encadrement juridique de ces mesures sont en cours.

### **3.1.3. Accès aux espaces publics (rues, trottoirs, pistes cyclables)**

Le Cameroun ne dispose pas encore de situation de référence en matière d'espaces publics urbains à l'échelle nationale. Le Gouvernement et les CTD investissent une part importante de leurs budgets dans la construction, la réhabilitation et l'entretien des routes rurales et urbaines, ainsi que l'aménagement des espaces verts et de détente.

Au cours des cinq dernières années, le ministère en charge des questions urbaines a investi pour l'aménagement des espaces publics (espaces verts, bancs publics, pose de pavés, installation des panneaux d'adressage, parkings...). Entre 2022 et 2024, un peu plus de 275

milliards de FCFA du MINH DU (BIP, FR) ont servi à l'entretien, la réhabilitation et la construction de la voirie urbaine dans les 10 régions du pays.

A travers le programme C2D « Capitales régionales » financé par l'AFD, les villes de Bafoussam, Bertoua et Garoua ont bénéficié de 51 km de voirie urbaine en Béton Compacté au Rouleau (BCR) et en pavés. Dans le cadre de ce projet, 26Km de voirie urbaine et drains sont en cours de réalisation dans les villes de Maroua et Bamenda (13Km).

Les travaux structurants de voirie sont en cours dans certaines des villes concernées par le PDVIR, avec 26,351km de voirie réhabilitée/construite et 46,86km de chemins piétonniers construits au 1er octobre 2024. Ce projet vient à la suite du Projet de Développement des secteurs Urbain et de l'Approvisionnement en Eau (PDUE) clôturé en 2018, qui a permis à travers une approche participative, d'améliorer l'accès des populations urbaines et celles des quartiers précaires en particulier aux infrastructures et services de base, dans les villes de Douala, Yaoundé, Bamenda, Mbalmayo et Maroua.

Des autoroutes ont par ailleurs été construites par le MINH DU et le MINTP, à savoir celle reliant le centre-ville de Yaoundé à l'aéroport international de Nsimalen et l'autoroute Yaoundé- Douala.

Au total, la notion d'inclusion sociale est ancrée dans les politiques et stratégies. Des actions sont menées sur le terrain pour une localisation effective de ce principe à tous les niveaux. Les défis à relever pour éliminer la pauvreté sont notamment d'obtenir une véritable transformation structurelle de l'économie du pays et rendre plus visible le développement social inclusif en milieu rural et urbain. L'accroissement de l'offre d'emplois décents constitue l'un des défis majeurs que le Cameroun devra relever pour inverser la tendance du chômage et de sous-emploi (qualitatif et quantitatif) et concrétiser sa Vision à long terme.

A cet effet, le Gouvernement dans sa stratégie nationale entend continuer à :

- promouvoir l'emploi et l'insertion économique notamment à travers la systématisation des approches Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO) dans les projets d'investissement public ;
- poursuivre le renforcement du cadre de promotion et de protection des droits de la femme, des jeunes et des enfants.

## **3.2. Accès à un logement adéquat et abordable**

L'état du Cameroun et ses partenaires développent des initiatives visant à favoriser l'accès à un logement adéquat et abordable, à des options de financement durables, établir la sécurité d'occupation des logements et mettre en œuvre des programmes d'aménagement des bidonvilles.

### **3.2.1. Accès à un logement adéquat et abordable**

Le déficit en logements est estimé en 2023 à plus de 2 millions d'unités. On estime à 40,3% la proportion des ménages vivant dans des logements décents (source : SND30, page 166). En effet : le non-respect des plans d'urbanisation, les difficultés liées à l'accès au foncier par l'Etat

du fait de l'accaparement des terres par les populations ainsi qu'au crédit pour les promoteurs immobiliers et les populations à revenus modestes ; la spéculation foncière et le coût élevé de l'expertise immobilière ; la cherté des matériaux et de l'expertise immobilière, sont quelques facteurs qui justifient le coût élevé d'un logement décent au Cameroun.

La phase 1 du Programme Gouvernemental de construction de 10 000 logements sociaux et d'aménagement de 50 000 parcelles constructibles lancé en 2009 par le Chef de l'Etat est en cours de mise en œuvre dans plusieurs villes :

- 1520 logements sociaux prévus dans six (06) villes du Cameroun, par le biais de la coopération Sino-Camerounaise ;
- 800 logements dans le cadre du Plan d'Urgence Triennal (PLANUT) volet « Habitat » à raison de 100 logements dans chacune des villes de Maroua, Garoua, Bertoua, Ebolowa, Ngaoundéré, Bafoussam, Bamenda et Buea. Les travaux sont achevés pour un total de 600/800 logements, soit 100 logements dans chacune des villes concernées. Les 200 logements restants sont en cours de construction dans les villes de Bamenda et Buea ;
- 1675 logements sociaux pilotes prévus à Olembé-Yaoundé et Mbanga-Bakoko/Douala par les PME, avec à date 720 logements achevés (dont 120 logements construits en 2023 y compris les travaux d'aménagement des sites) et mis à la disposition des acquéreurs (500 à Yaoundé et 220 à Douala).

Cette première phase du programme gouvernemental affiche un taux de réalisation évalué à 29,8% au 31 janvier 2024, soit au total 2980 logements achevés et 2082 clés remises aux acquéreurs. Toutefois, les produits de ce programme ne ciblent jusque-là pas le plus grand nombre.

Depuis 2018, le Gouvernement met en œuvre sa **Politique Nationale de l'Habitat** (PNH) et entend « Diversifier l'offre en logements convenables pour tous et améliorer les cadres de vie de toutes les couches de populations tant en milieu urbain que rural ». Cinq (05) objectifs stratégiques ont été déclinés en initiatives politiques articulés autour de cinq (05) piliers stratégiques : (i) les ménages ; (ii) le foncier ; (iii) le financement ; (iv) l'industrie appliquée à l'habitat ; (v) l'organisation et la gouvernance. Il est proposé pour leur matérialisation: (i) un dispositif institutionnel additionnel qui vient améliorer l'environnement actuel ; (ii) la refonte d'outils législatifs et réglementaires ; des procédures propres pour sa mise en œuvre ; (iii) et un programme national d'habitat dimensionné à une échelle suffisante pour induire une contribution significative du secteur de l'habitat à la croissance du PIB et créer durablement les conditions d'un fonctionnement stable des marchés fonciers et immobiliers. Il a été démontré qu'un programme permettant la réalisation d'ici 2035 entre 300.000 et 500.000 logements, est capable de contribuer, grâce à ses différents effets multiplicateurs, à porter jusqu'à deux chiffres la croissance souhaitée du PIB, pour espérer un impact significatif sur l'amélioration des revenus des ménages. Le caractère inclusif de la PNH traduit la recherche du bien-être de toutes des ménages. Les actions sont orientées vers la restructuration des institutions destinées à promouvoir la production de logements décents pour le plus grand nombre, à savoir : la Mission d'Aménagement et d'Equiperment des Terrains Urbains et Ruraux (MAETUR) pour la mise à disposition des assiettes foncières aménagées ; Le Crédit Foncier du Cameroun (CFC) pour le financement ; la Société Immobilière du Cameroun (SIC) pour la réalisation des logements ; et la Mission de Promotion des Matériaux Locaux(MIPROMALO) pour la promotion des matériaux locaux. L'Etat prend des mesures pour réduire les coûts de la construction et

surtout, encadrer l'auto- construction qui représente plus de 90% de la production des logements.

En effet, depuis 2021, la MAETUR qui entre autres fonctions contrôle la conformité des projets avec les documents de planification urbaine, collabore avec les CTD en vue : d'apposer son visa sur les plans de lotissement de certains promoteurs privés ; promouvoir les aménagements concertés dans les projets d'aménagement urbain (plus de 13 aménagements concertés) ; et de veiller à l'implication des acteurs locaux dans toute la démarche d'élaboration des projets urbains en mettant un accent sur l'ingénierie sociale, a aménagé au 1<sup>er</sup> octobre 2024, 20% du tissu urbain à Yaoundé et Douala, sur 11 500 ha, pour 72 000 parcelles et 1 110 km de linéaires de voiries. Il a ainsi logé 10% de la population urbaine dans ces villes et dispose de 15 000 ha domanialisés.

*Tableau 1: Superficie des Nouvelles Villes aménagées par la MAETUR*

Région	Département	Ville Nouvelle	Superficie (ha)
Littoral	Nkam	Massoumbou	2056
	Nkam	Diwom	7000
	Moungo	Bangseng	2500
	Sanaga Maritime	Missole	4000
Centre	Méfou-et-Akono	Mbankomo	1000
	Nyong-et-Kéllé	Bot-Makak	2500

Source : MAETUR, 2024

Concernant la MIPROMALO, les produits valorisés et vulgarisés comprennent les tuiles doubles Romanes, parpaings écologiques normalisés, pavés et bordures et le bois et autres produits non ligneux qui sont transformés après séchage à l'énergie solaire et aux brûleurs.

*Photo 1 : Produits de la MIPROMALO*



**Brique cuite (BC)**



**Bâtiment en brique**



**Blocs de Terre Comprimée (BTC)**



**Maison en BTC**



**Tuiles en micro**



**Parpaings**



**Pavé en micro béton**



**Vases en céramique fine**

Source : MIPROMALO, 2024

Toutefois, cette production reste insuffisante pour la mise en place d'une chaîne de production industrielle, faute de financement. Des textes ont été pris pour encourager les administrations publiques à utiliser ces produits. Certains sont encore en cours d'étude. Il s'agit du : béton réfractaire ; séchage du bois au séchoir à bruleur ; le traitement chimique du bois ; la production de l'énergie de biomasse, les panneaux et le charbon à partir de déchets de bois ; la conception et la fabrication de matériaux locaux et matériaux innovants (presse, étireuses, table vibrante, concasseur, etc.). Pour accompagner l'auto-construction, la MIPROMALO a formé :

- 100 jeunes, aux techniques de production et de mise en œuvre des matériaux locaux (blocs de terre comprimée, tuile et pavé), suivi la construction d'un magasin de stockage à Miskine (Maroua I) dans le cadre du partenariat avec le PNDP. Les mêmes activités sont en cours avec 150 jeunes dans la commune de Kousseri à Arkis ;
- 15 jeunes aux techniques de production et de mise en œuvre des matériaux locaux et suivi de la construction d'un centre multimédia et d'une case de passage à Ngomedzap, dans le cadre de la convention avec l'Association de Développement Communautaire (AGORA) ;
- plusieurs autres jeunes aux techniques de production et de mise en œuvre des matériaux locaux et suivi de la construction des cases témoins et hangars dans le cadre du projet du Programme d'Aménagement Intégré de la boucle minière du DJA et de la zone frontalière adjacente (PADIDJA) ;

- les jeunes à la construction des chantiers d'écoles dans plusieurs départements du Cameroun dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de partenariat avec le MINTP ;
- 20 moniteurs aux techniques de production et de mise en œuvre des matériaux locaux et suivi de la construction d'un ouvrage témoin (dortoir) à Sangmélina dans le cadre du projet PCP AFOP.

Aussi, trois (03) projets sont envisagés par cette structure et recherchent des appuis techniques et financiers :

- la mise en place de l'usine de valorisation et de production industrielle des briques cuites et carreaux à Douala;
- la mise en place de l'usine de valorisation et de production industrielle des marbres à Figuil (carreaux, pavés, plaques coupées, sciées et polies et dallages des marbres) , pour l'approvisionnement du marché national et sous régional en produits ;
- la mise en place de l'unité industrielle de valorisation et de production industrielle des verres plats dans la région du Littoral (études géologiques, topographiques, environnementales avant-projet sommaire disponibles).

Le Gouvernement à travers le MINHDU a signé en 2021 un Accord avec Shelter Afrique pour la construction de 3000 logements sociaux. Le MINHDU et la MAETUR ont signé le 20 août 2024 une Convention à hauteur de 5 milliards FCFA, pour des aménagements concertés en vue de la création d'une zone d'habitation mixte à caractère multifonctionnel sur une assiette foncière de 07 hectares à Mbangabakoko (Douala). La mise en place d'un Fonds Spécial provenant de la responsabilité sociétale des entreprises est en voie pour le financement des logements.

Au regard des réalités économiques, environnementales et sociales de demain, le MINHDU a organisé en 2024 en partenariat avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture (ENSA) de Normandie en France, un Colloque sur l'Urbanisme et l'Architecture en Terre. Le principe est celui de la promotion des bonnes pratiques architecturales et urbaines en terre crue au Cameroun et au Sahel, un partage d'expérience d'acteurs de la construction, à l'effet de réconcilier les populations avec les constructions en matériaux locaux, abordables, écologiques adaptées à l'environnement et durables.

Entre 2016 et 2024, le CFC, le FEICOM et les CVUC ont mis en œuvre le Programme de Construction des Cités Municipales en vue de renforcer l'offre de logements décentes dans les villes secondaires. Au total, 260 cités Municipales de 1531 logements au total dans 87 Communes sont attendus de ce programme structuré en deux phases et exécuté dans plusieurs communes des régions de l'Adamaoua, du Centre, Est, Extrême-Nord, Nord Littoral, Ouest et du Sud. La phase 1 affiche un taux global de 74%, avec au total 07 cités municipales réceptionnées pour 157 logements achevés. La phase 2 quant à elle est exécutée à un taux global de 14%, avec 02 cités municipales réceptionnées et 12 logements disponibles. De 2019 à 2024, 230 unités de logements municipaux ont été construits dans 13 Communes dans le cadre du PCCM (FEICOM, 2024).

**Tableau 2: Réalisations du Programme de Construction des Cites Municipales (Phases 1 et 2)**

Région	Commune	Projet	Montant (FCFA)
<b>PHASE I</b>			
CENTRE	Biyouha	12 logements de type T3(04), T4 (06) et T5(02)	226 252 640
CENTRE	Mengang	12 logements de type T3 (06) et T4 (06)	226 800 000
CENTRE	Nguibassal	13 logements de type T3(10) et T4 (03)	287 061 500
EXTREME -NORD	Bogo	20 logements de type T3(16) et T4 (04)	331 309 440
NORD-OUEST	Ndop	36 logements de type T3	635 000 000
OUEST	Pete-Bandjoun	34 logements de type T2(14), T3(09) T4(07) et T5(04).	672 000 000
SUD	Djoun	30 logements de type T3(16) b et T4(14)	512 711 465
<b>PHASE II</b>			
CENTRE	Bikok	06 logements de Type T2(04) et T3 (02)	108 420 000
SUD	Angossas	06 logements de type T2(04) et T3(02)	108 420 000

Source : CVUC, 2024

Un partenariat SIC-MIPROMALO-CIMENCAM a été établi depuis 2021 afin de développer une synergie et une complémentarité d'actions en vue de contribuer à la réduction du déficit en logements sociaux. Le partenariat est fondé sur trois axes de collaboration :

- l'appui du Gouvernement dans l'identification et la conclusion de partenariats avec des entreprises, en vue de l'achèvement des 1675 logements sociaux en cours à Olembé/Yaoundé et Mbanga-Bakoko/Douala ;
- la mise à disposition à des coûts abordables du ciment aux entreprises engagés dans des projets d'infrastructures avec le MINHDU ;
- la mobilisation de partenaires sociaux économiques pour la promotion de l'accès à des logements à coûts abordables

Ce partenariat prévoit la construction de logements en briques de terre stabilisées au ciment et à moindre coût, destinés aux ménages ayant des revenus mensuels de moins de 128 000 F CFA, représentant plus de 77% de la population employée (selon le 3<sup>e</sup> RGPH). Des prototypes de ces logements témoins ont été conçus. Les types F3 (69.65 m<sup>2</sup>) et F4 (93,48 m<sup>2</sup>) sont respectivement évalués à un coût de vente de 10,5 millions et 13,5 millions F CFA, pour une durée de réalisation de 12 semaines. La phase pilote de ce programme qui sera implémenté à Tingling/Pitoea (Région du Nord) est techniquement maturée : 200 logements (152 villas et 48 logements collectifs) et des équipements connexes (centre de santé, crèche, espace de commerces, poste de sécurité, complexe multisport, château d'eau, et jardin public) seront construits sur une superficie de 10 ha 68 a 94 ca en cours d'immatriculation ; l'assainissement liquide y sera développé afin de garantir un traitement conforme des eaux usées sans dispositifs mécaniques à l'instar des tubes filtrants expérimentés au Chili dans des zones arides. A date, ce partenariat a permis : la sécurisation du périmètre et la matérialisation de 50 parcelles constructibles pour la réalisation de la tranche 1 du projet pilote et la construction des logements témoins. En perspectives, il est envisagé :

- la mise en place d'un Comité de Pilotage placé sous la présidence du Premier Ministre qui aura pour mission de garantir une synergie et une coordination des administrations concernées par ce programme ;

- la création d'une unité de gestion de projet ayant notamment pour objectifs : (i) d'établir la charte du projet et le cadre logique du programme ; (ii) de proposer un plan d'actions de réalisation du programme ; (iii) d'élaborer le projet de budget programme de l'unité de gestion ; (iv) d'assurer le suivi-évaluation du programme ; (vi) garantir le transfert de compétences en matière de construction en briques de terre stabilisées au Ciment (SIC, 2024).

Les promoteurs immobiliers privés accompagnent également l'Etat dans la production des logements. Leurs réalisations contribuent à rehausser le volume du parc de logements construits par l'Etat, à l'instar de la firme PIZZAROTTI qui réalise des logements pilotes pour un projet de construction de 10.000 logements sociaux dans la périphérie de Yaoundé au lieu-dit EKOKO II avec un taux de 17%.

Des conventions d'assistance sont signées et des cadres de collaboration établis entre le MINHDU et la société civile pour la création, la formation et l'encadrement des coopératives d'habitat du secteur public et informel qui se déploient avec des moyens modestes sur le terrain et imaginent des options de financement de logements auxquelles adhèrent les populations à faibles revenus. L'ONG ASSOAL propose par exemple des modèles de logements décents et abordables pour les couches vulnérables. Au total : cette ONG a construit neuf (09) logements témoins en brique de terre stabilisée. Les cinq (05) premiers modèles (T4) à hauteur de 5 500 000 FCFA et les quatre (04) autres (T4, 80m<sup>2</sup> : 3 chambres, 1 salon, 1 cuisine et 1 salle d'eau) coûtent 6 500 000 FCFA. Le modèle en brique de terre pétrie (T4, 90m<sup>2</sup> : 3 chambres, 1 salon avec en externe 1 bloc cuisine de 2 compartiments et 1 bloc toilette de 3 compartiments) coûte 4 500 000 FCFA. Le modèle en bois (T3, 70m<sup>2</sup> : 2 chambres, 1 salon, 1 cuisine et 1 salle d'eau interne) coûte 3 500 000 FCFA.

*Photo 2 : Logements en brique de terre et en bois dans la ville de Bangoua (ASSOAL, 2024).*



### 3.2.2. Accès à des options de financement de logements durables

Au Cameroun, des mécanismes innovants sont développés pour améliorer l'accessibilité financière au logement. Le CFC propose des produits attrayants pour permettre l'accès au crédit pour les promoteurs immobiliers et les populations à revenus modestes, il s'agit du : prêt foncier social destiné aux personnes à faibles revenus à des taux compris entre 1% et 3,355% HT; du prêt classique jeunes destiné aux personnes de moins de 35 ans aux taux de 3,145% et 3,355% HT; du prêt classique conventionné destiné aux promoteurs immobiliers qui ont signé une convention avec le CFC au taux de 4,193% HT; du prêt promo foncier ordinaire au taux de 5,871% HT ; prêt promo foncier social au taux de 3,355% HT ; Prêt promo acquéreur destiné aux personnes clients des promoteurs immobiliers ayant signé une convention de partenaire avec le CFC ou ayant bénéficié d'un financement du CFC au taux de 5,032% HT (l'apport personnel passe de 20% à 10%). Une Convention est signée avec les EMF pour les personnes n'ayant pas accès aux crédits du CFC. Dans ce cadre, des prêts seront accordés aux clients du secteur informel, à l'instar du projet « un moto taximan-un logement » mené en collaboration avec l'ONU-HABITAT qui vise à promouvoir l'inclusion sociale et économique des moto-taximen souvent victimes de stigmatisation et d'exclusion. Ce projet pilote prévoit la construction de 134 logements individuels et collectifs sur un site d'environ 2 hectares au PK 21 dans le 5<sup>ème</sup> arrondissement de la ville de Douala. Les bénéficiaires sont sélectionnés parmi les membres des syndicats des motos-taximen. Ces derniers devront s'acquitter d'un apport personnel et d'un paiement mensuel pendant une durée déterminée avant d'obtenir la pleine propriété du logement. A date, 108 conducteurs de moto-taxis sont enregistrés. La pose de la première pierre desdits logements a eu lieu en 2024. En perspective, l'élaboration des plans de secours (pour le remplacement des conducteurs en cas de désistement ou d'incapacité avéré à pouvoir tenir leurs engagements), d'un manuel de procédure, d'un cadre de collaboration et d'un plan de secteur. Ce projet suscite l'élaboration d'une **étude nationale sur l'accès de logement décent pour les couches les plus vulnérables** et d'autres mécanismes de financement à explorer pour une mise à l'échelle du projet (par exemple à Yaoundé avec les « buy and sellam »).

L'ONG ASSOAL active sur le terrain a mobilisé 100 associations de « gagnes petits » qui ont accepté d'introduire dans leur processus des mécanismes des coopératives d'habitat (tontine habitat, épargne, crédit, part social). Elles ont bénéficié de l'accompagnement des coopératives dans les villes de Mbalmayo, Bafoussam, Bamenda et Mbanga en matière de création et de fonctionnement d'une coopérative d'habitat. Parmi ces associations, les 16 meilleures ont été équipées d'outils nécessaires au démarrage de leurs activités, ainsi que d'un fonds rotatif pour soutenir le financement de leurs projets d'habitat. Parallèlement, dix (10) coopératives d'habitat ont vu le jour (Mahamum Coop-CA, Coophylos coop-CA, Coopérative du Ndé, Coopard Coop-CA, Coopérative des Motos Taxi de Douala 5e, SYCOPROMOTAC, Coop Edzendouan, Coop Ngaoundéré, Coop Lékié, Coopérative des victimes de Ngouache, Coop MIFI). Sept (07) d'entre elles disposent de programmes coopératifs de construction et dans ce cadre : 41 logements ont été rénovés grâce aux tontines/crédit logements à Douala, Yaoundé, Bafoussam et Mbanga ; des terrains acquis à Yaoundé (Mfou, Meyo et Nkoabang), lotis et sécurisés par les membres de ces coopératives.

### 3.2.3. Etablissement de la sécurité d'occupation

La proportion des ménages propriétaires de leurs logements était de 56,8% en 2022, contre 54,9% en 2016. Cette proportion est plus élevée chez les ménages pauvres (74,0%) que chez les non pauvres (50,6%). 1% de la population de plus de 15 ans a des droits de propriété sur la terre. Elle est plus élevée en milieu rural (1,1%) qu'en milieu urbain (0,9%). La répartition par sexe montre que 1,5% d'hommes ont des droits de propriété, contre 0,6% de femmes.

**Tableau 3: Nombre de Titres Fonciers établis par Région entre 2010 et 2023**

Régions	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Adamaoua	320	374	407	1027	481	355	703	692	674	386	527	793	676
Centre	5 532	5 176	5 497	4157	4242	4469	4503	4578	6364	5777	5119	4047	6337
Est	311	403	93	232	427	548	345	214	259	135	264	486	259
Extrême-Nord	845	330	1 066	1186	853	770	1052	1076	762	282	735	793	762
Littoral	2 726	2 254	2 882	1937	2427	2337	1938	2607	2584	3396	3428	4450	2584
Nord	361	272	199	314	377	3883	311	448	804	25	420	454	804
Nord-Ouest	1 007	712	711	420	1063	1125	1529	1226	1282	674	483	955	1342
Ouest	1 694	1 258	892	737	1864	1561	1582	1690	1753	1578	1384	1252	1652
Sud	800	766	849	1825	461	173	785	918	1085	909	1547	1183	1087
Sud-Ouest	832	586	814	543	1049	359	618	1449	1191	363	713	997	1022
<b>Cameroun</b>	<b>14428</b>	<b>12131</b>	<b>13410</b>	<b>12 378</b>	<b>13 244</b>	<b>15580</b>	<b>13366</b>	<b>14898</b>	<b>16758</b>	<b>13525</b>	<b>14620</b>	<b>15410</b>	<b>16465</b>

Source : MINDCAF, 2024

**Tableau 4: Nombre de Titres Fonciers établis au profit des personnes physiques par sexe entre**

SEXE	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Masculin	11 322	9307	10410	7739	8 919	9 091	8 268	8 884	9035	7681	10031	<b>9601</b>	10154
Féminin	2846	2 469	2430	2537	2 907	2962	2 798	2762	3 505	2750	2 596	<b>4147</b>	<b>3419</b>
<b>Total</b>	<b>14168</b>	<b>11776</b>	<b>12840</b>	<b>10276</b>	<b>11826</b>	<b>12053</b>	<b>11066</b>	<b>11646</b>	<b>12540</b>	<b>10431</b>	<b>12627</b>	<b>11263</b>	<b>13573</b>

2010 et 2022

Source : MINDCAF, 2024

Dans le but d'asseoir une maîtrise du territoire national, le MINDCAF à la fin de l'année 2010 s'est engagé dans un vaste programme de réforme foncière et de modernisation, pour un cadastre polyvalent qui devra contribuer à la gestion maîtrisée et durable du territoire. La phase pilote de ce projet est en cours de mise en œuvre dans la commune de Soa sous financement de l'Union Européenne à travers Expertise France.

La densification du Réseau Géodésique Nationale est en cours de mise en œuvre dans certaines villes. 3360/20025 bornes de 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> ordre ont été implantées. Le Gouvernement s'emploie à la sécurisation des sites pour la construction des logements, aux mesures visant la délivrance à titre pilote des titres de propriété aux copropriétaires des logements sociaux, ainsi qu'à la construction des logements pour étudiants au regard du dividende démographique jeune. Dans cette action, il est appuyé par les Organisations de la Société Civile en l'occurrence L'ONG ASSOAL qui contribue aux réflexions menées notamment en matière de réforme foncière (en cours) et de production de logements. Cependant, les défis objets du plaidoyer de la société civile auprès des pouvoirs publics en la matière concernent :

- la difficulté d'accès au financement, au foncier sécurisé à un coût abordable pour les coopératives d'habitat ;
- l'absence d'un cadre légal spécifique aux coopératives d'habitat ;
- le coût élevé des matériaux de construction.

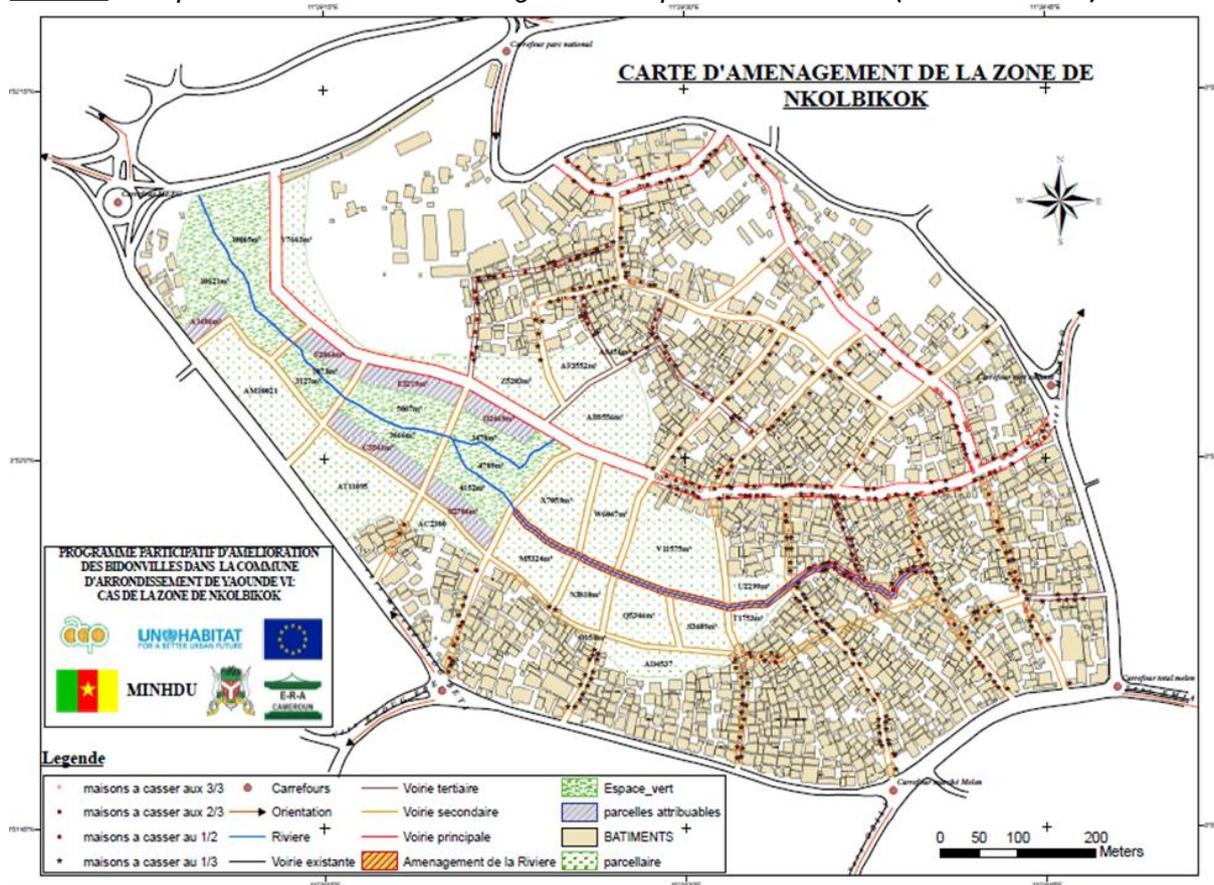
Au rang des bonnes pratiques locales, certaines communes disposent des terres sécurisées pour la construction des logements : Poli (43 ha 24 a 86 ca) ; Faro (34 ha 24 a 86 ca) ; Meiganga (12 ha) ; Ngaoui (23 ha) ; Dzen (95 ha 96 ca) ; Atok (100 ha) et Mindourou (15 ha 26 a 60 ca).

### 3.2.4. Mise en place des programmes d'amélioration des bidonvilles

Au Cameroun comme dans la plupart des pays de l'Afrique subsaharienne, les zones impropres à l'habitat représentent une proportion importante en milieu urbain. Pourtant, la grande majorité de nouveaux arrivants en ville loge dans ces zones.

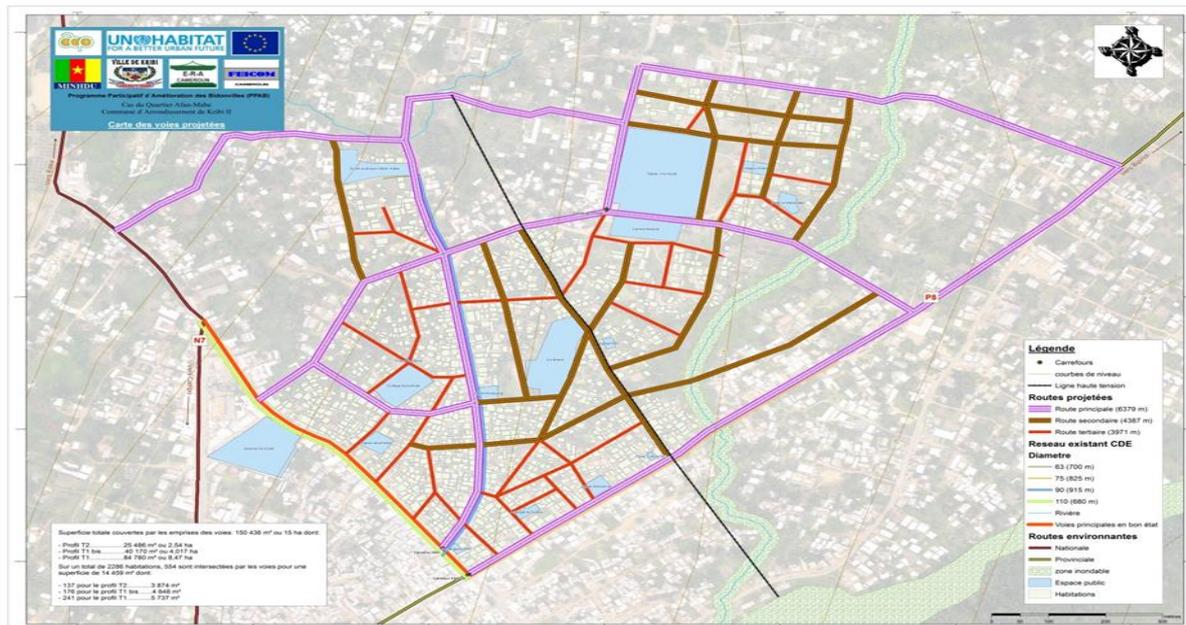
A Douala, l'habitat précaire occupe une superficie de 9145,13 hectares, soit environ 10% de la superficie de la ville. Le Gouvernement a élaboré une **Stratégie d'Amélioration des Bidonvilles** (SNAB). Avec l'appui des partenaires techniques et financiers (Banque Mondiale, BAD, UE, PNUD, AFD, ONU Habitat, etc.), il a engagé depuis deux décennies un ensemble de programmes visant l'amélioration des conditions et du cadre de vie des populations dans les bidonvilles. Les leçons apprises du Programme Participatif d'Amélioration des Bidonvilles (PPAB) ont conduit à la formulation d'une stratégie d'intervention et amené le Gouvernement à placer la participation, le foncier et le financement au centre des actions visant l'amélioration des quartiers précaires.

*Photo 3 : Proposition concertée d'aménagement au quartier Nkolbikok (PPAB-Yaoundé)*



Source : PGU, 2024

**Photo 4 : Proposition concertée d'aménagement à Kribi II (PPAB-Kribi)**



Source : PGU, 2024

Depuis 2015, la MAETUR a signé une Convention avec le MINH DU en vue de la restructuration/rénovation des quartiers précaires. Les actions menées dans ce cadre portent sur près de 2000 ha dans les villes de Douala, Yaoundé, Garoua, Bafoussam. Cette convention aura permis de disposer des plans de restructuration de certains quartiers dans les villes susmentionnées et approuvés par leurs Communautés Urbaines respectives.

Conformément à la loi sur la décentralisation, les municipalités à qui incombe désormais la responsabilité de l'amélioration des quartiers précaires s'activent de plus en plus à la mise à niveau de ces zones. Depuis 2020, le MINH DU appuie les CTD dans la maturation de leurs projets de restructuration urbaine à travers la signature des textes déclarant les zones à restructurer et le financement des études de restructuration. Des actions sont en cours de mise en œuvre au MINH DU pour développer un programme national opérationnel de restructuration/rénovation et créer un Fonds Spécial pour le financement des projets de restructuration.

Le MINH DU à travers le BIP a aménagé environ 10 280 ml de voie de mobilité et de connectivité assorties des ouvrages d'assainissement dans 10 quartiers précaires à Yaoundé et Douala : (Etetack) à Yaoundé 2 ; (Ngosso-Ntem, Carrefour SAFCA) à Yaoundé 5 ; (Emana carrefour Déo Gracia) à Yaoundé ; (Akok-Ndoé 1 et Biyemassi) à Yaoundé 6 ; Ekounou Gazolent à Yaoundé 4 ; Ngoa-Ekelle 3 à Yaoundé 3 ; Makepe Missoke à Douala 5 ; Mbanga-pongo à Douala 3. D'autres initiatives sont prises par ce département ministériel pour : (i) garantir la participation de tous ; (ii) promouvoir la participation civique ; (iii) faire naître chez tous les citoyens des sentiments d'appartenance et d'appropriation ; et (iv) promouvoir la cohésion sociale. A travers le PDVIR, ce département ministériel procède au désenclavement des quartiers mal desservis et la restructuration des zones d'occupation anarchique dans les villes de Yaoundé, Douala, Ngaoundéré, Maroua, Kousséri, Kumba et

Batouri. L'on totalise au 1<sup>er</sup> octobre 2024 une superficie de 40,31 ha de zones précaires aménagées. La maturation d'un nouveau projet urbain dénommé « **Projet Ville et Gestion Foncière Durable** » est également en cours dans le cadre de ce projet et vise à long terme la restructuration des quartiers sous-équipés dans lesdites villes.

La ville de Douala a mené plusieurs études visant l'amélioration de l'habitat insalubre. Il s'agit notamment : des études de restructuration au quartier Grand- Hangar Cité Berges en collaboration avec la MAETUR ; des études d'aménagement spécifique de 04 sites aux marchés de Ndogpassi, PK8-Kondi – Leclerc et Ndokoti dans le cadre du PMUD ; des Plans de secteur des quartiers Ndokoti, Logbessou, Ndogpassi, Beed et du Noyau central de Douala 3 à Yassa.

Au rang des bonnes pratiques locales, les communes de Poli, Faro et Bibemi disposent des espaces réservées au recasement des personnes déguerpies respectivement de 25 ha, 25 ha et 10 ha de superficie.

De manière générale, l'accès à un logement décent est un défi majeur à relever. Il est question de : réussir l'ancrage entre les démarches propres à l'habitation et à l'environnement, pour en faire un package indissociable de l'offre d'habitat durable ; pouvoir amener les municipalités à développer davantage des programmes d'assainissement de bidonvilles. Pour relever ces défis, des actions prévues dans la politique nationale du pays en matière d'habitat concernent en l'occurrence :

- la création du Conseil National de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire (CNUHAT), pour piloter entre autres, l'ensemble du processus des réformes, ainsi que le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des programmes de logements réalisés avec l'assistance de l'État sous forme de logements sociaux ;
- la création à terme du Fonds Spécial pour l'Habitat Social, dont la mission sera la mobilisation massive de ressources financières à long terme ; un projet de décret portant organisation, création et fonctionnement dudit fonds a été soumis au Premier Ministre pour avis et validation ;
- la création du Bureau National d'expertise et d'évaluation immobilière qui jouera le rôle d'observatoire du marché et d'institution de référence pour déterminer les valeurs des objets fonciers et immobiliers ;
- les réformes sectorielles à mener dans d'autres domaines connexes (foncier, financement de l'habitat et fiscalité immobilière, industrie de la construction, commerce extérieur, recherche et formation...), afin d'assurer la cohérence de l'action gouvernementale et créer un environnement favorable à la production de logements à bas coûts ;
- le lancement d'un programme décennal de 300.000 logements, suffisants pour servir de catalyseur aux réformes structurelles, couvrir un dixième au moins de la demande et créer une dynamique d'accélération de la croissance du PIB grâce à ses divers effets d'entraînement du secteur de l'habitat ;
- le regroupement des actions relatives à l'habitat et la transformation du CFC en Banque de l'Habitat, pour permettre à cette structure d'avoir accès d'autres sources de financement en dehors de l'Etat central;

- la création d'un fichier central des hypothèques sur lequel s'appuiera le marché des valeurs immobilières pour le financement des prêts hypothécaires ;
- le renforcement de la fonction de programmation de l'habitat en fonction des besoins des populations et de leurs capacités contributives réelles équitablement réparties, afin de réduire les inégalités d'accès au logement convenable ;
- la promotion du partenariat public-privé, des matériaux locaux, des opérations d'aménagement concerté pour la construction des logements ;
- la transformation des activités liées à l'habitat en une "industrie performante", notamment par : l'amélioration du tissu industriel local de fabrication des matériaux et équipements ; la mise à niveau des entreprises nationales et des artisans ; la mise à niveau des curricula de formation technique aux niveaux secondaire et supérieur ; l'impulsion donnée à la recherche.

### 3.3. Accès aux services urbains de base

#### 3.3.1. Accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'élimination des déchets solides.

##### Accès permanent à l'eau potable

Depuis 2019, le pays ambitionne un taux de desserte de 85% en 2032. Par rapport à 2014, on observe une nette amélioration de l'accès de la population à une source améliorée d'eau de boisson. En effet, quatre personnes sur cinq y ont accès en toute saison, en milieu urbain (92,5% en saison sèche, 91,6% en saison de pluie) et en milieu rural (69,6% en saison sèche, 68,0% en saison de pluie) (ECAM 5, INS 2022).

La capacité de production de la CAMWATER (Cameroon Water Utilities Corporation) en milieu urbain est passée de 650 000 m<sup>3</sup>/j en 2015 à 871 402 m<sup>3</sup>/j en 2024. Sa capacité de stockage est passée de 249 884 m<sup>3</sup> en 2017 à environ 291 319 m<sup>3</sup> en 2024.

Le Gouvernement à travers la CAMWATER a signé en 2018 un accord avec l'entreprise indienne « WPIL » pour la construction et la réhabilitation à hauteur de 76,9 milliards FCFA, des centres de production d'eau potable dans une vingtaine de villes (Akonolinga, Ngoumou, Mbandjock, Nanga-Eboko, Bafia, Ombessa, Bokito, Dibombari, Bana, Bansa, Fouban, Manjo, Ebolowa, Bali, Bambili, Bambui, Fundong, Nkambe, Mamfé et Kumba) dans six (6) Régions du pays (Nord-Ouest, Ouest, Littoral, Sud, Centre, Sud-Ouest).

Les ressources allouées au MINEE en termes de crédit de paiement dans le domaine de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement au Cameroun sont passées de 82 351 596 milliers de francs CFA en 2020 à 56 321 741 milliers de FCFA en 2024. Plus de 31 000 forages sont construits sur le territoire national. Dans cet effectif, le C2D urbain a réalisé une extension du réseau d'eau pour 150 ménages dans la ville de Maroua, 02 projets d'adduction d'eau et d'espaces verts sont en cours à Bamenda. Plusieurs projets à l'initiative du Gouvernement sont en cours ou en voie d'exécution à travers le pays, notamment :

- le Plan d'Urgence Triennal pour l'amélioration de la croissance économique (PLANUT) volet eau réalisé à 91,67% ;
- le projet d'alimentation en eau potable de la ville de Yaoundé et ses environs (PAEPYS), sous financement chinois évalué à 399 milliards de FCFA pour 300 000 m<sup>3</sup>/jour) et mis en service le 20 août 2024 ;
- le projet de reconfiguration du système d'alimentation en eau potable de la ville de Yaoundé conçu pour l'intégration de l'eau du PAEPYS ;
- le projet d'alimentation en eau potable de la ville de Douala et ses environs avec l'entreprise chinoise China National Machinery Industry Corporation (SINOMACH) ;
- le projet de reconfiguration du Système d'Alimentation en Eau Potable de la ville de Yaoundé d'un montant global de 102,4 milliards de FCFA. Il s'agit des travaux de réaménagement, renforcement et amélioration des infrastructures du réseau existant de la ville à l'effet de permettre une absorption graduelle du volume d'eau du PAEPYS ;
- le projet d'alimentation en eau potable de 09 villes phase 2 (Garoua, Garoua-Boulai, Yabassi, Maroua et Dschang). D'un montant d'environ 61,7 milliards FCFA (51,1 milliards sur prêt et 10,5 milliards de coût supplémentaire sur apport de l'Etat du Cameroun), et réalisé en partenariat avec l'entreprise CGCOC.

### **Assainissement et évacuation des eaux pluviales**

13% de la population du Cameroun en 2021 (18 % en milieu urbain contre 7% en milieu rural) soit 63 % de personnes (contre 14,9% en 2014) vivent dans des ménages utilisant les services d'assainissement gérés en toute sécurité, y compris une installation de lavage des mains avec de l'eau et du savon disponibles grâce au projet d'assainissement liquide (ENACE-1 2021). Au cours de la période 2022-2023, 12 toilettes et 15 blocs de latrines ont été réalisés dans les villes à travers le C2D urbain.

La question de l'écoulement des eaux pluviales est cruciale. Le problème des inondations se pose avec acuité dans les régions du Littoral, du Nord, du Centre et de l'Extrême- Nord (Douala, Maroua, Kousseri et Yaoundé). De manière générale, les conditions d'écoulement sont difficiles, en particulier dans les zones sous-structurées. **Des actions sont menées pour réduire la fréquence et la sévérité des inondations.** Le curage des cours d'eau, la construction des caniveaux de collecte des eaux de pluies et des exutoires, ainsi que des programmes de construction de drains ont été lancés à Yaoundé et Douala, à l'instar :

- du projet PADY 2 qui a permis la construction de 18 km de canaux de drainage dans la ville de Yaoundé. La phase complémentaire des deux premières phases dudit projet (PCADY) s'inscrit dans la continuité tout en apportant des ajustements nécessaires pour accroître les résultats escomptés en terme de réduction significative des inondations, de traitement et de gestion améliorée des déchets dans la ville de Yaoundé. Les affluents Mfoundi, Ekozoa, Abiergue (marché charbon Mokolo), MIngoa et Ewoue (Mvog-Ada) ont été aménagés sur un total de 21km. Des opérations de curage sont régulièrement menées sur certains affluents, la principale difficulté de ce projet est liée au financement ;
- du projet de drainage pluvial de Douala qui a permis l'aménagement de 33 km de canaux bétonnés ainsi que l'ouverture des exutoires ;
- du projet « Douala ville durable » piloté par la municipalité en partenariat avec l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) et l'Université de Douala, initiative

visant : une amélioration des connaissances et une prise en compte de l'aléa « inondation » et des effets induits des changements climatiques dans l'élaboration et la mise en œuvre des documents de planification urbaine ; définir des modèles adéquats pour le dimensionnement des futurs drains en vue d'une meilleure gestion des eaux pluviales.

**Tableau 5:** Linéaire de drains réalisés dans le cadre du projet de drainage pluvial de Douala

Bassin Versant	Linéaire (ml)	Commune
Mboppi	5 063	Douala 1
Tongo Bassa	8 532	Douala 5
Mbanya	3 379	Douala 1
Mgoua	4 643	Douala 3
Bonne Course	634	Douala 4
New-Bell Nord	409	Douala 2
New- Bell Nord	2978	Douala 2
Bonassama	761	Douala 4
Kondi	700	Douala 3

Source : CUD, 2024

Le MINH DU a construit 1,5 km de drains dans la ville de Maroua en 2023 et poursuit avec la construction de 1,2 km de drains dans la même ville en 2024. En 2023, ce département ministériel a construit 1030 ml de caniveaux dans la Commune de Garoua 2 ; 1000 ml à Ebolowa 2. A travers le projet C2D urbain (phase 1), 6 km de drains ont été construits à Garoua. Il est prévu la construction de 1,2 km de drains à Maroua par ce programme. Dans le cadre du PDVIR, 4,012 km de drains primaires et 59,893 km de drains secondaires ont été construits.

#### **Assainissement et évacuation des ordures ménagères**

Le volume total des déchets produits ou collectés dans les villes est de l'ordre de 1 421 871 tonnes de déchets par an. La société HYSACAM couvre la plus grande part du service public de ramassage des ordures ménagères. Elle est installée dans les grandes villes (Yaoundé, Douala) et certaines villes moyennes. En 2023, les tonnages moyens des ordures à Douala et Yaoundé collectées quotidiennement dans chacune des villes étaient de 1400 à 1800 m<sup>3</sup>. Toutefois, ces données ne sont pas disponibles à l'échelle des villes moyennes où la gestion des déchets est faite en régie par la Collectivité. En 2023, la ville de Yaoundé a signé un contrat avec un nouvel opérateur dénommé THYCHLOF.

Le C2D urbain a construit 34 plateformes pour bacs à ordures dans la ville de Bamenda. **Un concours « Villes propres »** a été initié en 2019 par le Gouvernement à travers le MINH DU pour une localisation des actions concrètes en matière d'hygiène et de salubrité dans l'ensemble des communes. A cet effet, un accent est mis sur la sensibilisation des populations aux bonnes pratiques en matière d'hygiène et salubrité, notamment en vue de la réduction des inondations. Plusieurs activités sont menées notamment (i) le balayage des rues, le nettoyage des marchés, des établissements scolaires, des établissements hospitaliers, (ii) le pavoiement des rues, l'élagage des arbres, le désherbage des espaces vagues, la création et l'entretien des jardins publics, (iii) le curage des caniveaux, des cours d'eau, etc. La commune de Yaoundé 6 a été vainqueur au terme de l'édition 2019. L'édition 2020 qui a connu la participation de

03 villes (Yaoundé, Douala et Limbe) a été remportée par la Commune de Limbe 1. A partir de l'année 2021, le concours a été ouvert aux 360 communes du pays. A cet effet, la Commune d'Ebolowa 2 a été vainqueur, Yaoundé 5 en 2022 et Garoua 2 en 2023.

Le PDVIR a financé la construction d'un centre d'enfouissement technique à Ngombè (Douala 5) sur une superficie de 70 ha.

Au regard de l'importance accordée à la gestion des déchets au plus haut sommet de l'Etat, le cadre réglementaire, juridique, institutionnel, organisationnel et financier de la gestion des déchets est en pleine mutation. Le pays a élaboré une **stratégie nationale de gestion des déchets**. Selon cette stratégie, les communes sont appelées à élaborer leurs **Plans Communaux de Gestion des Déchets**. Au 30 août 2024, une quarantaine de communes (48) ont déjà élaboré et validé leurs Plan de Gestion des Ordures.

Le MINHDU conduit l'élaboration d'**une Loi sur la propreté des villes**. Il est à la quête des modèles durables de gestion de déchets qui sont contextualisés et implémentés dans les communes suivant une démarche progressive et participative. Le modèle Rwandais en matière d'hygiène et salubrité est en cours d'implémentation dans 04 communes pilotes à Yaoundé et Douala. Dans ce cadre, le Maire de la commune de Douala 3<sup>e</sup> a mis en place une unité de valorisation des bouteilles plastiques. Des associations sont créées notamment pour le curage des caniveaux et l'embellissement urbain. La difficulté reste l'insuffisance des financements. Le MINHDU apporte un accompagnement technique, matériel et financier aux municipalités dans le cadre de l'implémentation de ce modèle. Un montant de 330 millions FFCFA a été transféré à date. Toutefois, le défaut d'alignement par les maires de ces ressources aux actions de salubrité témoigne d'un manque d'engouement autour de la question des déchets. Ainsi, pour suppléer notamment aux difficultés des entreprises de ramassage des ordures ménagères, des initiatives ponctuelles sont prises par les pouvoirs publics pour maintenir les maires en éveil et les inciter à l'action.

D'une manière générale, malgré les importants moyens déployés par l'Etat et les municipalités, l'absence d'un système de pré-collecte structurée au regard des financements requis et des mécanismes à mettre en place, rend le service offert aux populations largement insuffisant. En attendant, l'Etat s'efforce à renforcer les capacités de la Société Hysacam, principale société en charge de la collecte des ordures ménagères, transformée en société mixte. En plus de l'élaboration d'**une politique et d'une stratégie de lutte contre l'insalubrité**, d'autres réformes sont envisagées et nécessitent des financements.

### **Accès permanent aux sources d'énergie**

L'accès à l'énergie domestique reste une préoccupation pour le Gouvernement qui multiplie des initiatives pour pallier au faible accès des ménages à l'énergie domestique. Le taux d'accès à l'électricité devra atteindre 90% en 2030. L'objectif est de porter à l'horizon 2035 la part des énergies renouvelables à 25% dans le mix énergétique, de produire de l'énergie en quantité abondante pour satisfaire l'industrialisation et devenir un pays exportateur d'énergie. Par ailleurs, l'Etat veille aux pénuries et aux augmentations des prix du pétrole lampant et du gaz domestique. A cet effet, la SND30 a fixé comme objectifs s'agissant de la production d'électricité, de porter la capacité installée à 5 000 MW d'ici 2030. Pour y parvenir, plusieurs programmes ont été mis en œuvre pour améliorer l'offre en énergie dans le cadre du vaste **programme national de construction des barrages hydro-électriques et des**

**centrales thermiques** avec en l'occurrence les barrages de Nacythigal, Lom-pangar et plusieurs projets d'ouvrages hydroélectriques Kikot, Minkouma et Bini à Wark. La capacité installée de tous ces ouvrages permutera d'assurer à notre pays l'autosuffisance en matière d'énergie électrique. L'ambition étant d'accéder au statut de pays exportateur d'électricité.

Les énergies renouvelables consommées au Cameroun sont de nature solaire, éolienne et biomasse. La part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie est évaluée à 0,8% en 2020 et 3,1% en 2023. Le MINEE en partenariat avec la société chinoise CGCOCC a entrepris de réaliser un projet éolien de 40 MW extensible sur les monts Bamboutos. Entre 2016 et 2022, on note des évolutions dans la consommation des énergies solaires de l'ordre de 2,5% en valeur relative. Environ 44 000 panneaux solaires couvrant 40% des besoins en électricité dans nos 03 régions septentrionales ont été installés. D'autres projets d'ouvrage hydroélectrique sont envisagés. Des projets de construction de microcentrales solaires, de centrale éolienne, d'un pipeline pétrolier et d'aménagement hydroélectrique sont en cours dans le cadre de l'amélioration de l'offre et de l'accès à l'énergie. Il s'agit :

- du projet de construction des lignes de transport d'électricité 225KV Ebolowa– Kribi et 90KV Mbalmayo-Mekin ainsi que des ouvrages connexes (phase 2) ;
- du Projet de construction de la ligne de transport 400 KV Bafoussam-Bamenda-Mamfé (2 Phase) ;
- du Projet d'aménagement hydroélectrique de Mbam amont (148 MW), de Nachtigal aval (400 MW), sur la Menchum (72MW), de Song Dong (270 MW), de Mouila Mogue (420 MW), de Colomines (12 MW) et Ndokayo (4,5 MW) et de Ngoila (84 MW) ;
- du Projet d'électrification rurale de 1000 localités par systèmes solaires photovoltaïques au Cameroun (3 Phases) ;
- du Projet d'installation de 13 602 lampadaires solaires dans les dix (10) Régions du Cameroun et construction d'une usine d'assemblage et de montage des équipements ;
- du Projet de construction d'une centrale solaire photovoltaïque de 20 MW à Lagdo ;
- du Projet de construction d'une centrale éolienne de 40 MW extensible à 80 MW dans les Monts Bamboutos ;
- du Projet de construction de deux microcentrales solaires 3,67 MW à Touboro et de 3,18 MW à Tignère ;
- du Projet de production d'électricité à partir des énergies renouvelables sur des sites prioritaires ;
- du Projet de construction d'un Pipeline pétrolier (Limbe-Douala-Edéa-Yaoundé) d'une longueur de 363 km.

Par ailleurs, un **Plan de Redressement du Secteur de l'Électricité 2023-2027** a été élaboré et requiert des financements. Le coût de mise en œuvre dudit Plan nécessitera la mobilisation de financements pour environ 6 000 milliards de F CFA, soit 4 000 milliards de F CFA en production, 1 200 milliards de F CFA en transport et 800 milliards de F CFA en distribution.

D'autres projets parallèles sont réalisés par les privés à travers les financements des bailleurs qui explorent des formes alternatives d'énergies (solaire, éolienne) pour suppléer au déficit, réalisent des opérations déterminées de manière participative pour (et avec) les populations des zones défavorisées des centres urbains. Il s'agit notamment :

- du projet de construction des deux centrales solaires de (15 + 15) MW à Maroua et Guider par « SCATEC »;
- du projet de construction de la centrale solaire de 30 MW à Garoua par « EB Solaire »;
- du projet de construction de la centrale solaire de 30 MW et 35 MW à Ngaoundéré respectivement par « Général du Solaire » et « Dang solar » ;
- du projet de construction de la centrale de 72 MW à Mbalmayo avec « JCM ».

### **Accès à un système de transport public sûr et efficace**

Au Cameroun, l'offre actuelle de transport est diversifiée (taxis, minibus régulièrement inscrits au registre de transporteurs ; moto- taxis clandestins communément appelés « opep »). La mobilité urbaine est perturbée surtout aux heures de pointe à cause de l'insuffisance (en qualité et en quantité) de la voirie pour les transports collectifs et semi-collectifs. La prédominance des taxis ou des véhicules particuliers comme principal mode de déplacement entraîne une congestion des voies existantes et la pollution de l'environnement. L'insuffisance des trottoirs ou des espaces dédiés la marche à pied, ainsi que des pistes cyclables ne favorisent pas la mobilité douce. En 2024, la densité de voirie de la ville de Douala est évaluée à 14,6 ml/ha, pour une largeur moyenne de 6 m. Sur les 3974,98 km de cette voirie, environ 70% (2739,13 km) est non revêtu. 70% (2773,37 km) est en mauvais ou médiocre état.

Le Cameroun dispose d'un **schéma directeur d'aménagement et d'exploitation des voies navigables**. Le **programme de modernisation urbaine prescrit par la SND30** vise une amélioration de la mobilité urbaine. Un **programme national couvrant la période 2022-2032** a été élaboré par le Gouvernement pour un coût d'environ 250 milliards. Ledit programme est progressivement mis en œuvre à travers le relèvement du niveau de service du réseau existant, tout en résorbant progressivement le déficit constaté. Ainsi, le pays est élu au projet « **Mobilise Your city** » qui concilie mobilité et protection du climat. Un **Cadre Stratégique de gestion de la Mobilité Urbaine** composé d'une **Politique Nationale de Mobilité Urbaine et des Plans de Mobilité Urbaine Soutenables (PMUS) des villes de Yaoundé et de Douala** a été élaboré en 2019 et validé à travers l'initiative «*Mobilise Your City* ». Ces instruments visent à promouvoir une planification de la mobilité urbaine aux niveaux national et local, ainsi que des systèmes de mobilité urbaine et des technologies du transport écologique basés sur la participation de tous les citoyens, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (>50% jusqu'en 2050) et lutter contre les changements climatiques. Au rang des initiatives louables :

- les villes de Douala et Yaoundé ont un plan de déplacement;
- la ville de Yaoundé a développé un plan d'actions qui vise : le renforcement du système viaire, la sécurisation de la marche à pied et les déplacements à vélo ; la réorganisation du secteur du transport artisanal (minibus, taxis et motos-taxis) ; le développement du système de transport collectif multimodal par la réorganisation du réseau autour de lignes structurantes ; la réforme de la gouvernance de la mobilité par la création d'une autorité organisatrice ; le renforcement de capacités et la professionnalisation du secteur artisanal. Dans ce cadre, plusieurs projets d'envergure impulsés par le PMUS sont en cours de réalisation. Il s'agit :
  - du Projet **Mobilité Verte à Yaoundé (MoVe Yaoundé)** sous financement Union européenne dont le lancement a été effectif en 2024. Il vise à remodeler le centre-

ville en un lieu plus sûr, plus sain et plus équitable, en faisant évoluer les modèles de mobilité d'une ville encombrée et axée sur la voiture, vers une ville résiliente et axée sur l'homme, où la mobilité active et les transports publics sont au cœur de la vision métropolitaine. A travers d'une part, la mise sur pied d'un système de Transport de Bus Rapide (BRT) à haut niveau de service dont l'artère principale (Trans-Yaoundé : L=22 km) va relier le Stade d'Olembe à Ahala en desservant plusieurs secteurs importants de la ville; d'autre part, la création des corridors verts constitués de passages piétons sécurisés avec refuges et la modernisation des services de taxis jaunes classiques. Les études de faisabilités sont en cours ;

- du projet de **construction de la voie de contournement** sous la maîtrise d'ouvrage du MINHDU. Cette voie traverse les communes d'arrondissement de Yaoundé 1, 3, 4, 7 et les communes d'Obala, Mfou, Nkolafamba, Bikok, Soa, Mfou, Mbankomo, Okola et Lobo et devra aider à décongestionner le noyau urbain de la capitale par la création de 04 pôles urbains, une meilleure maîtrise de l'urbanisation, la sécurité foncière et une hausse de l'attractivité des communes traversées. Ce projet nécessite d'importantes emprises et qui impacte sur les habitations (compte-tenu des différents ouvrages à exécuter et des profils en travers projetés) et comprend deux composantes essentielles : la construction d'une rocade d'un linéaire total de 90,54 km réparti en 04 tronçons. Les études sont menées avec la Banque Africaine de Développement (BAD) ; la viabilisation de 04 pôles de développement urbains situés dans les communes de : Soa (393 ha), Mbankomo (202 ha), Mfou (233 ha) et Okola (365 ha). Les études techniques complètes sont achevées pour les tronçons RN3-RN10 et autoroute Yaoundé-Douala/RN3, la recherche de financements est en cours. La section reliant la RN10 et la RN1 a fait l'objet d'une étude sommaire et d'une déclaration d'utilité publique.
- de L'adoption **du plan de mise en place d'un réseau Tramway** dans les villes de Yaoundé et Douala ;
- de la **construction de l'autoroute Yaoundé-Douala** dont la phase 1 (68,3 km) est achevée et en attente du démarrage de la phase 2 ;
- de la **construction de l'autoroute Yaoundé-Nsimalen** (section rase campagne) (L=11,8 km) dont les travaux sont achevés. L'aménagement des abords urbanisables de cette autoroute est en cours. Une moto gare y a été construite par le MINHDU ;
- de la **création, l'entretien et la réhabilitation de nombreuses voiries communales** sur l'étendue du territoire national ;
- du **projet « Yaoundé Cœur de Ville »** sous financements AFD, qui vise à améliorer les conditions de circulation et de mobilité ;
- du **Projet Bus Rapid Transit (BRT)** à Yaoundé dénommé TRANSYAOUNDE sous financement AFD et Union européenne, lancé en 2024. Le corridor Nord- Sud de 24 km a fait l'objet d'une étude de faisabilité dans le cadre du programme CICLIA (Cities and Climate Change in Sub-Saharan Africa Initiative) cofinancé par l'AFD, l'Union Européenne et la Coopération Suisse ;
- **du projet de Bus Rapid Transit (BRT)** à Douala. Le décret de financement du projet a été signé en Juillet 2024. Les études techniques sont bouclées. Un nouveau partenaire privé est recherché. La contractualisation des entreprises et le paiement

des indemnisations sont envisagés. La principale difficulté concerne la libération des emprises.

- du **projet de suivi de la qualité de l'air**, initié en 2020 sous financement FASEP pour endiguer la pollution liée à la circulation automobile, avec le déploiement de 40 micro-capteurs à travers la ville de Yaoundé. Les actions préconisées reposent sur l'apaisement du trafic, l'amélioration de la qualité des carburants et la transition vers un parc automobile moins polluant (contrôle technique, taxation sur l'importation des véhicules polluants...);
- de la **restructuration du réseau de bus**. Des contrats sont signés avec les regroupements de transporteurs par bus interurbains et minibus urbains. Un contrat a été signé en 2023 avec un opérateur privé pour le transport par bus (pas encore mis en service). Pour son implémentation, il est envisagé un projet d'aménagement du tronçon Douala- Yabassi sur le fleuve Wouri, ainsi qu'un projet de développement du transport fluvial sur le fleuve Sanaga.

Au total, le Gouvernement prend des mesures pour l'accès des ménages aux services urbains de base. L'accès à l'eau et à l'électricité reste à améliorer. La gestion des déchets solides reste une véritable gageure. Les modes de transport sont diversifiés mais nécessitent d'être mieux structurés et complétés par des systèmes plus performants et écologiques. La SND30 prévoit :

- la construction et la consolidation des systèmes de traitement et de dépollution des eaux usées en milieu urbain ;
- la création d'un cadre favorable à l'installation des sociétés privées de production et de distribution d'eau potable dans les localités non couvertes dans le réseau ;
- la mise en place d'un programme d'investissement pour améliorer l'accès à l'eau potable en milieu rural ;
- le développement d'un mix-énergétique basé sur l'énergie hydroélectrique, photovoltaïque, thermique à base du gaz et de la biomasse ;
- L'extension des réseaux de drainage des eaux de pluie dans les centres urbains ;
- la mobilisation de ressources suffisantes pour entretenir les voiries urbaines ;
- l'élaboration et la mise en œuvre des plans de déplacement dans les centres urbains ;
- la promotion et le développement des transports collectifs de masse dans les grandes agglomérations (notamment à Douala et Yaoundé) ;
- la réforme du cadre légal et réglementaire de la gestion des déchets centrée sur la libéralisation du marché et la pénalisation de l'insalubrité ;
- la construction et/ou l'extension des réseaux de drainage des eaux de pluie dans les centres urbains ; l'aménagement des zones d'habitat densifié en améliorant la desserte, l'assainissement et l'équipement des quartiers précaires.

## 3.4. Économie urbaine inclusive

### 3.4.1. Emploi productif pour tous, y compris pour les jeunes

Au Cameroun, la population inactive en milieu urbain et rural est constituée en majorité des personnes en cours de scolarité (72,3% et 60,2%). Les femmes au foyer et les malades de

longue durée sont plus représentés dans cette proportion en milieu rural, respectivement 17,4% et 11,2% (INS-EDS, 2018).

La population active occupée est quant à elle composée de 52,2% d'hommes et de 47,8% de femmes. En milieu urbain, l'on retrouve 56,3% d'hommes et 43,7% de femmes, contre 50,1% d'hommes et 49,9% de femmes en milieu rural (CEREG, 2021).

*Tableau 6: Ventilation du PIB réel par secteurs d'activités entre 2016 et 2022 (base 100 = 2016) en milliards de FCFA*

Libellé	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Secteur primaire	3 445,2	3 532,0	3 667,4	809,1	3 861,4	3 973,7	4 126,4
Secteur secondaire	4 845,8	4 914,1	5 128,0	5 320,9	5 397,0	5 611,7	5 765,5
Secteur tertiaire	10 112,8	10 594,0	11 061,5	11 409,7	11 424,8	11 769,7	12 235,4
<b>PIB</b>	<b>20 038,6</b>	<b>20 748,2</b>	<b>21 568,9</b>	<b>22 318,4</b>	<b>22 376,4</b>	<b>23 123,5</b>	<b>23 938,4</b>

Source : INS, 2022

Depuis 2016, un **Plan Directeur d'Industrialisation (PDI)** est mis en œuvre. Entre 2021 et 2023, 1 400 emplois ont été créés dans le secteur industriel. Dans le cadre de la protection et de la sécurisation du tissu industriel, plus de 6268 établissements classés ont été répertoriés. Plusieurs grands projets et structures spécialisées sont mis sur pied pour l'insertion socioéconomique des jeunes et ceux dits « migrant de retour ». Il s'agit notamment :

- du **Fonds National d'Insertion des Jeunes (FONIJ)** qui a fonctionné entre 2008 et 2023 en collaboration avec les établissements bancaires et a financé et installé au total 12 901 jeunes et généré 38 703 emplois directs dans les domaines de l'agriculture, l'industrie/Artisanat, l'économie numérique et l'innovation technologique. Ce fond a été remplacé en 2023 par le Projet de mise en œuvre du Fonds de Garantie en faveur des Jeunes Entrepreneurs (FOGAJEUNE) ;
- du **Programme d'Aide au Retour et à l'Insertion des Jeunes de la Diaspora (PARIJEDI)** qui depuis 2017 en collaboration avec l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) qui apporte aux jeunes de la diaspora rapatriés ou volontairement de retour dans leur pays et porteurs de projets : des appuis financiers (33 migrants de retour en situation de détresse) ; a accompagné 6000 migrants de retour dans le montage de leurs plans de réintégration ; a formé 526 migrants de retour en élevage, agriculture, restauration rapide, réarmement moral civique et entrepreneurial ; a sensibilisé plus de 615 000 jeunes sur les conséquences de la migration irrégulière ;
- de la **Diaspora and Local Youth Joint-Venture (DIALYJ)**, qui met en relation les jeunes entrepreneurs du pays à leurs pairs de la diaspora, afin de rompre le mythe occidental (Europe et Amérique) et de créer une synergie d'action pour l'insertion économique et le développement entrepreneurial. Au total 422 jeunes entrepreneurs et primo-entrepreneurs de la diaspora et locaux inscrits sur la plateforme ;
- du **Plan Triennal Spécial Jeunes « PTS-Jeunes »** en place en 2016 par le Président de la République, pour faciliter et accélérer l'insertion économique des Jeunes garçons et filles (15-35 ans) diplômés ou non. Une enveloppe de 102 milliards de FCFA, pour 1 138 612 jeunes enregistrés, 12 901 projets de jeunes financés et 38 703 emplois

directs créés, 187 clusters économiques et 168 villages Pionniers de seconde génération créés.

Des structures efficaces pour le réarmement moral des jeunes en vue de la création des emplois ont également été mises en place, à savoir :

- **L'Agence du Service Civique National de Participation au Développement (ASCNPD)**, avec au total en 2024, 16 548 jeunes formés dans les villes et campagnes du pays ;
- **Le Projet d'Appui à la Résilience Socio-Economique des jeunes vulnérables (PARSE)**, instrument de paix intertribal au sein des communautés des villes du septentrion pour contribuer à la stabilité et à la cohabitation pacifique dans les trois régions septentrionales à travers des travaux communautaires et d'intérêt général, notamment dans les domaines de la construction et de l'insertion dans des filières de production de richesses. 7 600 hommes et femmes formés et mis en stage : 7 296 insérés en auto-emploi ou emploi direct (56% de jeunes hommes pour 54% de jeunes femmes) ;
- **L'institutionnalisation de la « Carte Jeune Biométrique CJB »**, pour faciliter l'accès des jeunes à certains services et produits de base à des coûts préférentiels (gratuits/réduits) dans les villes et campagnes. Plus de 56 946 en sont détenteurs au 30 juin 2024 pour un total cumulé de 85 458 services fournis à coûts préférentiel ;
- **L'Observatoire National de la Jeunesse (ONJ)** qui depuis 2016 recense les besoins des jeunes et oriente ceux-ci vers des guichets de financements adéquats. Au 30 août 2024, 1 138 612 jeunes sont inscrits. 10379 jeunes ont été référencés à diverses structures afin de bénéficier des facilités d'accompagnement à leur insertion socio-économique.

Le Fond National de l'Emploi (FNE) a mis sur pied depuis 2013 le **Programme Urban Spécial Employment Program (USEP)** qui vise la création des emplois de proximité dans les villes, tout en contribuant à l'assainissement et à l'amélioration du cadre de vie public dans celles-ci à travers l'approche HIMO. Ce programme a permis l'insertion de plusieurs jeunes âgés de 15 à 35 ans (21 719 jeunes en 2023 par exemple), l'acquisition par les jeunes des compétences techniques et entrepreneuriales dans la réalisation des travaux d'embellissement des espaces publics, l'art ornemental, la fabrication et la pose des pavés écologiques, la construction des fossés maçonnés et dalots de franchissement (avec la construction de près d'un kilomètre de route en pierre).

*Tableau 7: Evolution du nombre de jeunes insérés à partir du FNE de 2016 à 2023.*

2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
45521	50347	44576	42040	30280	39958	33242	21719

Source : FNE, 2024

L'option de l'économie sociale et solidaire est adaptée par le MINHDU pour lutter contre le chômage des jeunes des quartiers précaires. Il consiste à créer des emplois répondant aux besoins sociaux des jeunes habitant ces zones, non pris en compte par le marché et adoptés aux difficultés et handicap des chômeurs. Les jeunes sont ainsi formés à des tâches spécifiques et insérés. Pour sa contribution à l'emploi jeune entre 2022 et 2024, le MINHDU à travers le C2D a généré environ 1400 emplois directs et indirects dans le cadre de la mise en œuvre des projets HIMO à Maroua et à Bamenda. 480 jeunes ont été formés à la fabrication et la pose de pavés à Maroua et 160 jeunes à Bamenda. La MIPROMALO a quant à elle formé 250 jeunes et 20 moniteurs aux techniques de production et de mise en œuvre des matériaux

locaux. En dépit de ces efforts, la question de l'emploi jeune reste préoccupante. La situation sécuritaire du pays freine le rythme de l'action gouvernementale envers la jeunesse.

### **3.4.2. Economie informelle**

L'économie informelle a gagné du terrain au Cameroun ces deux dernières décennies. Le secteur informel non agricole est le plus grand pourvoyeur d'emploi au Cameroun. La part de l'emploi informel dans le secteur non agricole est de 80,2% en 2021 contre de 72,2% en 2016 (INS, EESI-3). Les femmes enregistrent la proportion la plus élevée (86,2%) relativement à celle des hommes (75,8%).

Dans le domaine de l'immobilier, le nombre de promoteurs immobiliers agréés croît chaque année. Au total 288 promoteurs immobiliers agréés au 30 août 2024. Par ailleurs, l'on est passé de 62 à 65 agents immobiliers inscrits dans le Registre Répertoire entre 2022 et 2024. Ils sont repartis dans six Régions : Centre (37) ; Extrême-nord (02) ; Littoral (18) ; Nord-ouest (01) ; Sud-ouest (02) ; Ouest (03) et Est (02).

L'offre publique de logement est insuffisante, la promotion immobilière privée formelle éprouve de réelles difficultés à prendre le relai et l'auto-construction gagne du terrain. Au fil des années, le volet « Habitat » et plus particulièrement celui du « logement » décent pour tous a pris de l'ampleur et fait désormais partie des défis les plus urgents à relever par les pouvoirs publics. La promotion immobilière privée formelle est l'un des leviers sur lequel s'appuie l'Etat pour booster l'offre en logements décents. Pour encourager ce corps de métier et en faire un levier de la production des logements, le MINH DU a entrepris depuis 2012 de leur apporter un appui pour la réalisation des programmes d'habitat social. Cet appui qui permet de rendre attractif le secteur de la production des logements sociaux et parcelles à des coûts abordables, est un concours lancé suivant des critères d'évaluation prenant en compte entre autres : la disponibilité foncière ; le niveau d'avancement des études techniques ; l'étendue du projet ; le nombre de logements sociaux et parcelles sociales ; le prix de vente au mètre carré ; la disponibilité d'un plan de financement du projet et l'apport personnel du promoteur ou le niveau d'avancement du projet. Suivant les dispositions l'article 5 de l'arrêté n° 009/E/2/MINDUH du 21 Août 2008 fixant les normes d'habitat social, l'appui peut revêtir les formes suivantes : la mise à disposition du foncier ; l'octroi du financement direct ou des facilités fiscales et la prise en charge totale des infrastructures d'approches. Depuis 2018, cet appui du MINH DU aux programmes d'habitat social a été suspendu. Le principal blocage demeure le financement. Pour cela, des réflexions sont en cours pour des approches innovantes et durables.

### **3.4.3. Soutien des Petites et Moyennes Entreprises, Promotion d'un environnement favorable, équitable et responsable pour les entreprises et l'innovation.**

Le Gouvernement apporte des appuis aux Petites et Moyennes Entreprises pour promouvoir un environnement favorable, équitable et responsable pour les entreprises et l'innovation. Des mesures sont en cours pour :

- une simplification des procédures de réduction des délais de délivrance d'un titre foncier à 72 heures, à travers la création d'un guichet unique de facilitation des transactions foncières (structure opérationnelle à Yaoundé et Douala), y compris la déclaration électronique et le paiement par virement ou par voie électronique des redevances

domaniales, des droits d'enregistrement, etc.; Cette opération a davantage permis d'améliorer la collecte des recettes domaniales au sein des guichets uniques de Yaoundé et de Douala, dont 552 503 704 FCFA collectés en 2022. Il est envisagé une extension de ces guichets uniques au cours des prochaines années, notamment dans les villes de Bafoussam, Kribi, Limbé et Mfou (MINDCAF, 2024) ;

- la construction des usines de fabrication d'engrais chimiques et autres produits de traitement et d'intensification et le financement adéquat de la recherche agricole menée par l'IRAD ;
- la numérisation et la mise en réseau des 62 conservations foncières du pays, en vue de la sécurisation des transactions foncières et du développement des activités économiques ;
- l'amélioration du climat des affaires pour favoriser l'investissement, la création des entreprises, l'installation des industries, la création des emplois, l'écoulement des produits agricoles, l'épanouissement de l'économie ;
- L'amélioration de l'accès aux équipements pour les PME à travers un mécanisme de crédit-bail ;
- l'accès à la technologie à travers la mise en place des unités collectives de transformation ;
- l'acquisition des certificats de qualité à travers des accompagnements ponctuels et la mise en place d'un fonds d'appui à la certification,
- l'entrepreneuriat collectif à travers la structuration et le renforcement des capacités des organisations de l'économie sociale ;
- l'accès au financement à travers le mécanisme d'affacturage (Blu pass) ;
- la digitalisation des produits artisanaux, l'accès des produits des PME des femmes au circuit mondial de distribution (She Trades) ;
- des mesures d'accompagnement des jeunes à l'entrepreneuriat par les incubateurs qui sont suivis et organisés ;
- l'accompagnement des TPE en matière de fiscalité et d'accès aux micro-crédits ;
- la migration des travailleurs du secteur informel vers les Très Petites Entreprises (TPE) du secteur formel et l'incitation des TPE à se transformer en PME/PMI notamment, par une simplification des procédures administratives et un accès adapté des PME aux crédits bancaires. En ce qui concerne la migration des travailleurs du secteur informel vers les Très Petites Entreprises (TPE) du secteur formel, 63 Travailleurs techniques certifiés du secteur informel de la Région de l'Adamaoua ont été sensibilisés à la création d'entreprises et l'incitation des TPE à se transformer en PME/PMI notamment, par une simplification des procédures administratives et un accès adapté des PME aux crédits bancaires. Des Centres de Gestion Agréés (CGA) sont créés pour accorder des facilités sur le plan fiscal aux entreprises adhérentes en démarrage d'activités. En 2023, l'on a recensé 1150 nouvelles adhésions aux CGA. 03 lignes de financement ont été mobilisées auprès de 03 établissements financiers (Société Générale Cameroun, Crédit Communautaire d'Afrique, Commercial Bank Cameroon) en direction des PME. Des mesures fiscales en soutien aux PME qui s'engagent dans des pratiques durables sont envisagées.

Pour favoriser une économie urbaine inclusive, le principal défi est celui de mettre en place d'autres incitations au développement des entreprises plus adaptées. En effet, le dispositif actuel ne prend pas en compte les spécificités des unités de production artisanale, les

organisations de l'économie sociale et les start-up. Par ailleurs, Il existe une inadéquation entre le cadre fiscal (taxes et tarifs commerciaux) et monétaire et les objectifs d'éclosion et de développement d'entreprises innovantes, pérennes et durables. En outre, les questions d'accès à la terre, à la protection intellectuelle, au financement restent prépondérantes et pas suffisamment adressées.

## 3.5. Prospérité durable pour tous les postes

### 3.5.1. Diversification de l'économie urbaine et promotion des industries culturelles et créatives

Au Cameroun, la diversification de l'économie urbaine et la promotion des industries culturelles et créatives sont règlementées. Le Gouvernement entend développer des industries culturelles et créatives à travers la mise en place des plans de développement intégrés des filières du patrimoine, du livre et de la presse, du cinéma, des médias audiovisuels et interactifs, du design et des services créatifs des arts visuels et de l'artisanat, des arts culinaires, du spectacle et des festivités. Ce processus donnera lieu à une identification précise et exhaustive des besoins et défis à relever pour chaque filière sus évoquées, en termes de programmes et projets à forte rentabilité, de formation, de professionnalisation, afin de libérer véritablement son potentiel et de rendre ce sous-secteur plus dynamique et pourvoyeur d'emploi. Bien plus, la **Stratégie Nationale de Développement 2020-2030** engage notre pays dans l'amélioration de la compétitivité des entreprises culturelles, afin de faciliter l'adaptation des secteurs de production culturelle au changement technologique, de rechercher de nouveaux consommateurs en stimulant l'offre.

**La loi n°2020/011 du 20 juillet 2020 régissant les associations artistiques et culturelles au Cameroun** vise à structurer le secteur des arts et de la culture en corps de métier, afin de leur permettre de contribuer au mieux au développement de l'économie culturelle nationale et à la promotion de l'emploi décent. Cette nouvelle classification a fait de ce sous-secteur un pilier de la transformation structurelle de l'économie. D'autres initiatives sont en cours depuis 2019 pour la promotion des industries culturelles et créatives, en l'occurrence : l'élaboration de la **cartographie des industries culturelles et créatives** ; la mise en place d'un compte satellite de la culture et l'élaboration de la **stratégie nationale des industries culturelles et créatives** entamé en 2024. L'on note la création des **villages de l'artisanat** notamment dans la ville de Mbalmayo. Un MOU a été signé en 2024 entre le MINPMESSA et l'Organisation International du Bambou pour booster ce secteur à travers le renforcement des capacités des artisans, l'appui en matériels et outils, faire un levier pour la création de plus de 250 000 emplois. L'état compte sur ce secteur pour rehausser l'identité culturelle des villes qui hébergent cette essence naturelle (largement répandue à travers le pays) et associer ainsi tradition et modernité.

La planification urbaine intègre la diversité culturelle en créant des environnements reflétant et soutenant les valeurs, les traditions et les besoins des communautés locales tels que : la création des espaces publics culturels (places, parcs, espaces communautaires favorisant l'interaction sociale et l'organisation d'évènements culturels entre autres) ; la préservation des sites culturels ; la participation citoyenne ou communautaire par l'implication des populations et des garants de la culture et des cultes (consultations publiques). Aussi, la planification urbaine encourage la diversité par la création/ la prévision des quartiers qui favorisent le brassage

culturel, à travers l'intégration des commerces et services répondant aux besoins de différentes communautés.

### **3.5.2. Développement des compétences techniques et entrepreneuriales pour prospérer dans une économie urbaine moderne.**

Le Gouvernement met un accent sur le développement des compétences techniques et entrepreneuriales, pour prospérer dans une économie urbaine moderne. Il s'agit notamment :

- du **Programme Youth Connect Cameroon (YCC)** lancé en 2019, qui s'est investi dans la création des opportunités d'emplois et le renforcement de l'entrepreneuriat. Le Programme a permis le renforcement de l'employabilité de 6 663 jeunes, l'accompagnement de 449 projets d'entreprises en faveur des jeunes hommes et femmes. Au 30 septembre 2024, il a favorisé la création de 1 043 emplois directs et environ 2 500 emplois indirects ;
- du **Projet d'Insertion Socio-économique des jeunes par la création des micro-entreprises de Fabrication du Matériel Sportif (PIFMAS)**, qui vise l'insertion socioéconomique et inclusive des jeunes dans le secteur de la fabrication du matériel sportif. Depuis sa création en 2007, 671 jeunes regroupés en coopératives ont été formés ;
- du **Programme de développement des incubateurs d'entreprises** dans les Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes (CMPJ-Incubator), avec 397 jeunes installés en « junior-entreprises » au 30 août 2024.

Par ailleurs, des **Centres d'Insertion de Jeunes (CIJ)** ont été construits par le MINHDU et forment les jeunes aux petits métiers du secteur urbain (fabrication et pose des pavés, horticulture ornementale...). Douze (12) Centres sont construits et fonctionnels dans 07 Régions du Cameroun. Entre 2015 et 2023, 42 unités pilotes de production des pavés, des briques de terre comprimée et de production du compost ont été équipées par le MINHDU dans les communes de Ngaoundéré 2, Bamenda 2, Bibey, Bankim, Ebolowa 1, Foumbot, Bamenda II, Fouban, Massangam, Makak, Makénéné, Ndobian, Meyomessala, Batchenga, Tignere, Matom, Bazou, Nkongsamba 2ème, Bamenda 1er, Garoua 1er, Guider, Abong-Bang, Mboma, Mbengwi, Bamenda 3ème, Ngounou, Bondjock, Ngaoundal, Banyo, Djoum, Ambam, Bikok, Olangina, Tokombéré, Kar-Hay, Baham, Dschang, Douala 3ème, Yabassi, Njimom, Massangam, Njombe penja. Ces unités pilotes constituent des opportunités en faveur de l'aménagement des voies de proximité, des espaces verts, des carrefours et places publiques par les jeunes initialement formés.

A travers le **Fonds National de l'Emploi (FNE)**, 307 683 jeunes ont été insérés entre 2016 et 2023, avec dans cet effectif 21 719 jeunes en 2023.

## **3.6. Résilience, atténuation et adaptation des villes et des établissements humains**

### **3.6.1. Limitation de l'étalement urbain et de la perte de biodiversité**

La Limitation de l'étalement urbain et de la perte de biodiversité, ainsi que l'adaptation aux changements climatiques est une lutte permanente du gouvernement camerounais. En effet,

l'occupation illimitée des sols urbains entraîne notamment une pression sur les équipements existants et contribue à une artificialisation des sols. Les documents de planification urbaine prévoient un zonage et prescrit les règles d'urbanisme, encourageant la densification des zones urbaines plutôt que l'expansion dans les zones périurbaines et rurales ; la planification des espaces verts dans les villes contribuant ainsi à une amélioration de la qualité de la vie tout en limitant l'étalement ; les études de restructuration et rénovation urbaines.

Au Cameroun, la proportion des terres situées dans des zones naturelles protégées est de 9 839 170,57 ha en 2022, soit 20,46%. L'objectif est d'atteindre 30% et de diversifier les écosystèmes tel que prévoit la réglementation en vigueur. Au 30 août 2024, le nombre d'aires protégées s'élève à 108. Le Parc Marin de Manyange na Elombo-Campo et le Sanctuaire Herpéto- ornithologique du Mont Manengouba ont été respectivement créés en 2021 et 2023. Une **plateforme consultative multipartite au niveau des aires protégées** a été mise en place pour contribuer au suivi participatif régulier de la performance du projet SUFACHAC.

En droite ligne de la SND30, un Système Informatisé de Gestion de l'Information Forestière de deuxième génération (SIGIF2) a été mis en place pour le contrôle efficace de la ressource forestière et le suivi du fonctionnement de la traçabilité. Dans le cadre de la promotion des essences pour limiter la pression ou l'érosion génétique sur certaines essences d'importance économique, deux nouvelles essences forestières ont été promues en 2023 à savoir *Sterculia rhinopetala* (Lotofa) et le *Cordia platythyrsa* (Cordia).

En 2022, le pays a procédé à :

- la **révision de sa Stratégie et de son Plan d'Action Nationale pour la Biodiversité** (SPANB II) a été amorcée, 218 permis environnementaux délivrés ;
- la restauration de 39644 ha de terres dans les sites du projet Bambou et enrichissement en biodiversité de 260285 ha de paysages forestiers en droite ligne du Plan d'Actions Harmonisé 2020-2030 pour la restauration des terres et paysages forestiers dégradés;

Dans sa démarche globale, le Gouvernement à travers sa stratégie nationale entend notamment :

- élaborer des **cartes d'aptitude des sols et pédologiques** pour une meilleure connaissance et exploitation des sols ; Actuellement le manuel de terrain du troisième Inventaire Forestier National est en cours de finalisation.
- encourager l'exploitation rationnelle des sols par des pratiques culturales responsables dont la restauration des sols, l'abstention des pratiques d'agriculture sur brûlis, l'utilisation rationnelle des engrais et pesticides, et autres techniques modernes facilitant la gestion durable des sols ;
- promouvoir les actions de reboisement et améliorer l'information sur l'état de la ressource forestière. A cet effet, le MINFOF dans son appui aux Collectivités Territoriales Décentralisées, octroie en moyenne 350 000 000 FCFA par an comme subventions pour la plantation d'arbres. Le Programme National de Développement des Plantations Forestières (PNDPF) est également en cours de maturation au MINFOF.
- promouvoir l'écotourisme, sécuriser les aires protégées et renforcer la lutte contre le braconnage. Tout comme le PNDPF, un Programme National Développement et de Valorisation des Aires Protégées (PNDVAP) est en cours de maturation au niveau du MINFOF.

### 3.6.2. Mise en œuvre des actions de limitation de l'étalement urbain, d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques.

La planification urbaine est la règle. L'occupation illimitée des sols urbains entraîne notamment une pression sur les équipements existants et contribue à une artificialisation des sols. Certaines compétences en matière de protection de l'environnement sont transférées aux communes. Les maires sont appelés à délimiter le périmètre urbain de leur territoire, à prendre des mesures pour sécuriser les emprises, effectuer le contrôle régulier de l'occupation des espaces à travers leurs polices municipales qui bénéficient des formations de la part de l'Etat et de ses partenaires.

La limitation de l'étalement urbain est prise en compte dans les documents de planification urbaine, à travers des mesures telles que :

- le zonage et les règles d'urbanisme prescrites, encourageant la densification des zones urbaines plutôt que l'expansion dans les zones périurbaines et rurales ;
- la planification des espaces verts dans les villes, contribuant ainsi à l'amélioration de la qualité de la vie tout en limitant l'étalement ;
- les études de restructuration et rénovation urbaines qui sont menées.

La vision du PDU de la Ville de Douala est par exemple de contenir la ville dans ses limites administratives. Aujourd'hui, la ville s'étale au-delà de ses limites administratives et naturelles. Plusieurs projets visant une limitation de l'étalement urbain, l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques sont en cours dans la ville de Douala : le projet de protection et de régénération de la Mangrove avec l'assistance d'Orange Cameroun ; « Douala green city » ; « Douala clean city » ; « Douala ville durable » visant à préserver et aménager un écosystème fragile dans le quartier Maképè- Missoké ; projet de « protection et de conservation des rives du fleuves Dibamba » avec l'accompagnement de l'ONU-HABITAT ; projet d'un observatoire environnemental à travers l'instrumentalisation du bassin versant du Tongo Bassa ( statio – pluvio, et marégraphes).

Sont en marche depuis 2017 :

- une **Stratégie Nationale de Développement Durable** ;
- une **Stratégie Nationale de Réduction des Risques de Catastrophes (RRC)** alignés au Cadre Sendai et son Plan d'Action élaborés avec l'appui de la coopération ACP-UE ;
- une **Stratégie Nationale de Réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts, de la gestion durable des forêts, de la conservation des stocks de carbone** ;
- un **Programme National de Prévention et de Gestion des Catastrophes (PNPGC)** ;
- un **Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques** ;
- un **système national d'alerte climat**, avec six (06) stations automatiques installées avec quatre applications développées dans le cadre du projet de modernisation de la Météorologie nationale. Dans la deuxième phase de ce projet, vingt-quatre autres stations sont en cours d'installation dans les différents sites du pays.
- la revalorisation des forêts dans les savanes dégradées le transfert de **ressources financières** à douze (12) collectivités territoriales décentralisées (CTD) d'un montant total de cent soixante-dix millions (170 000 000) de FCFA en matière de lutte contre l'insalubrité, les pollutions et les nuisances.

En 2024 :

- le **cadre institutionnel de coordination et de suivi de la mise en œuvre l'agenda climatique** a été mis en place ;

- un **avant-projet de loi nationale sur la biosécurité** et ses textes d'application est en cours de signature.

Le pays a élaboré un **Rapport Annuel du Climat National** et participe à l'élaboration du **Climat Annuel d'Afrique** avec d'autres pays et le Centre de l'Application de la Météorologie au Développement (ACMAD). Ce rapport guide les actions de lutte contre les changements climatiques. **Un projet de loi en matière de pollution atmosphérique** est en cours d'élaboration.

Une **stratégie de résilience et d'adaptation aux changements climatiques en milieu urbain** est en cours d'élaboration. A travers le **programme « ville verte »**, des fonds sont mis à la disposition des CTD pour l'aménagement des espaces verts dans les villes. Le FEICOM accompagné par le Fond Mondial pour le Développement des Villes (FMDV) est rentré dans le processus d'accréditation au Fonds Vert Climat, aux fins de soutenir les initiatives locales de lutte contre le changement climatique et de promotion du développement durable et faciliter l'accès des CTD aux financements climatiques. Dans cette logique, le MINDDEVEL encourage les syndicats à l'élaboration des projets éligibles au Fonds Vert Climat.

Le MINH DU milite pour la réhabilitation des zones urbaines dégradées ou sous-équipées, afin d'attirer des résidents et des entreprises. Dans la même veine, le concept de « **revitalisation des cœurs de ville** » à Yaoundé, Belel, Foumban et Mouanko vise à doter la ville d'une véritable **stratégie de redynamisation et d'aménagement** et d'un plan d'actions qui devra se traduire en une nouvelle dynamique, renforcer l'attractivité et le rôle de centralité du périmètre urbain des villes concernées.

Les problèmes de pollution concernent notamment le sol, l'eau, l'air et les nuisances diverses. A travers la loi cadre de 1996 relative à la gestion de l'environnement, le Cameroun a pris des dispositions pour faire face aux problèmes de pollution en général et de pollution de l'air en particulier. Elle prescrit le respect des normes de pollution atmosphérique pour la construction et l'exploitation des immeubles, des installations industrielles et artisanales, des véhicules et autres mobiliers. Deux (02) stations de mesure de la qualité de l'air ont été installées entre 2022 et 2024.

Au 30 août 2024, l'on dénombre 34 Normes Camerounaises dans le domaine de l'environnement et 07 Normes Camerounaises dans le domaine de la pollution avec une vingtaine de normes rendues d'application obligatoire. Des contrôles réguliers sont effectués au niveau des entreprises pour se rassurer du niveau d'émission des gaz au seuil international.

### **3.6.3. Développement des systèmes pour réduire l'impact des catastrophes naturelles et d'origine humaine.**

La loi de 2004 régissant l'urbanisme au Cameroun définit comme zones inconstructibles, les terrains exposés aux risques d'origine naturelle (inondation, érosion, éboulement, séisme, etc.) et humaine. Le décret n°2008/0239/PM du 23 avril 2008 fixant les règles d'utilisation des sols et de la construction précise que les actes administratifs relatifs à la construction (Permis de Construire, Permis d'Implanter) ne peuvent être délivrés que si l'implantation visée respecte les règles générales de construction en vigueur. Les documents de planification urbaine sont des instruments de base pour une maîtrise des risques au plan local.

En 2022, l'on a enregistré environ 20 cas de catastrophes suite aux inondations, avec 13 morts, 06 disparus et d'importants dégâts matériels. En 2023, l'on a enregistré : 02 éboulements de terrain ; 91 incendies et 29 noyades. Au 30 août 2024, l'Observatoire

National des Risques a enregistré des inondations, des éboulements des terrains, des vents violents/orages et tornades. Au total 10 cas de catastrophes d'origine naturelle recensées (08 morts surtout dans l'Extrême-Nord, 07 blessés et d'énormes dégâts matériels) ; environ 1822 cas des catastrophes d'origine entropique (accidents de circulation, incendies, noyades et effondrements d'immeubles, intoxications alimentaires) recensées avec 279 morts, 971 blessés et d'énormes dégâts matériels.

Pour remédier à tous ces sinistres, des campagnes de sensibilisation sont organisées par le Gouvernement aux fins de d'amener les populations à éviter les zones à risques, inondables ou dites « non constructibles »).

**Tableau 8: Bilan par type de catastrophes enregistrées entre janvier et Août 2024**

Région	Accidents de circulation	Éboulement de terrain	Effondrement d'immeubles/ maison	Incendies	Inondations	Intoxication alimentaire	Noyades	Vents violents / Orage
Adamaoua	2	0	0	5	0	0	0	0
Centre	12	0	3	4	1	0	0	1
Est	110	0	0	32	0	0	19	0
Extrême-Nord	84	1	1	29	4	0	8	1
Littoral	954	1	0	335	0	0	0	0
Nord	1	0	0	10	0	0	2	0
Ouest	13	0	0	30	0	0	0	0
Sud	166	0	0	0	0	0	0	1
Nord-Ouest	0	0	0	1	1	1	0	0
Sud-Ouest	0	0	1	2	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>1342</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>448</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>29</b>	<b>3</b>

Source : Observatoire National des Risques au Cameroun (ONR), 2024

**Tableau 9 : Bilan des épidémies enregistrées entre Janvier et Août 2024**

Épidémies	Cas confirmés	Nombre des morts
Rougeole	842	10
Fièvre jaune	1242	144
Variole de singe	28	3
Cholera	356	0
<b>Total</b>	<b>2468</b>	<b>157</b>

Source : Observatoire National des Risques au Cameroun (ONR), 2024

De manière générale, le Gouvernement et ses partenaires mènent des actions d'atténuation des catastrophes/crises et ses conséquences. A titre d'exemples :

- le **soutien au renforcement des efforts de relèvement** et de résilience par le biais de NEXUS humanitaire, paix et développement à Zamai et Fotokol dans la région de l'Extrême-Nord (avec ONU-Habitat) en cours de mise en œuvre, visant l'amélioration des conditions de vie et des moyens de subsistance des populations vulnérables résidant dans deux municipalités de la région de l'Extrême-Nord touchées par des crises multiples, à travers : l'élaboration des plans d'occupation de sols ; le renforcement des capacités des autorités locales en matière de planification urbaine/périurbaine intégrée, de budgétisation et de programmation dans une perspective de consolidation des collaborations existantes entre les autorités locales et

les institutions d'appui aux personnes déplacées internes (PDI). Les principales réalisations enregistrées par le projet sont :

- les conflits entre les personnes déplacées et les communautés d'accueil liés à la concurrence et aux tensions sur les opportunités économiques, les terres et le logement sont réduits ;
  - les capacités des gouvernements locaux à traiter les causes structurelles des conflits induits ou exacerbés par les déplacements en collaboration avec les autorités locales, traditionnelles et religieuses, les organisations communautaires et la police ont été améliorées ;
  - la confiance entre les personnes déplacées, les communautés d'accueil et le gouvernement local a été renforcé grâce à une meilleure inclusion civique et à la sécurité communautaire
- le **Programme de participation communautaire à la gouvernance** locale vise la prévention et une résolution efficace des conflits dans les régions du Littoral et de l'Ouest touchées par la crise du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, pour une cohésion sociale, la prévention des conflits, l'amélioration des moyens de subsistance des populations ;
- l'aménagement des bassins versant de la Bénoué qui se poursuit. Dans ce cadre, les collectivités aménagent des espaces verts dans les anciennes zones urbanisées et les nouveaux lotissements et élaborent des stratégies locales de réduction des risques de catastrophes conformes aux stratégies nationales ;
- le PPAB a produit des résultats en matière d'atténuation et résilience des villes aux changements climatiques. **La Gouvernance multiniveau pour l'action climatique** a été l'un des principaux moteurs du projet Résilience de Sisia dans la ville de Bamenda III. La zone du projet est structurée en 4 unités de planification (Sisia I, II, III et IV) avec une population actuelle de 22 000 habitants. Chaque unité a une structure administrative locale sous la direction d'un chef de quartier. Au niveau politique, cette approche de gouvernance multi-niveaux du projet a abouti aux résultats suivants :
- la plantation en 2024 de 2000 arbres respectueux de l'environnement le long de la zone écologiquement fragile de la ville, avec le soutien d'une ONG locale qui a fait don de 500 arbres supplémentaires en cours de plantation ;
  - la promotion et le développement d'une campagne « ville verte » à travers un projet pilote de ferme urbaine développée sur 3 hectares de terrain dans les locaux de Mulang ;
  - le soutien par la communauté locale de la mise en œuvre du lot 3 du projet consacré à la pépinière, à la plantation d'arbres et à la protection des bassins versants, sous la direction du comité de supervision Sisia composé de 50 personnes et la surveillance des infrastructures existantes ;
  - la gestion environnementale qui, dans le cadre du projet, limite l'étalement urbain, favorise le verdissement des quartiers et la mutualisation des terres urbaines par lesquelles les quartiers peuvent mettre en commun leurs terres et permettre un remembrement pour un meilleur système de prestation de services

- un **Plan Directeur de la Météorologie Nationale** est en cours d'élaboration, à l'effet de lutter contre les catastrophes d'origine météorologiques. La réhabilitation du réseau des stations météorologiques est effective. Une banque de données météorologiques numériques est disponible au Ministère en charge des transports. Les bulletins de prévisions météorologiques sont produits à différentes échelles temporelles. Régulièrement, ils sont diffusés sur le site du MINT ([www.MINT.gov](http://www.MINT.gov)) et au journal télévisé ;
- **des cartographies multi-aléas** ont été élaborées par certaines municipalités notamment Ngaoundéré dans la Région de l'Adamaoua, à Maga et ses environs, de même que dans les villes de Santchou, la commune de Ngaoui et Bénoué ;
- la ville de Yaoundé dispose d'un **plan Climat Energie**. Les communes de Djohong, Meiganga, Ngaoui et Atok disposent d'une stratégie locale de réduction des risques de catastrophe élaborée par les communes elles-mêmes ;
- les communes de Doumaintang, Faro, Poli, Meiganga, Atok, Messamena, Ngomedzap, Lomié et Ambam prévoient dans leur budget des ressources pour des actions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Le MINH DU en collaboration avec le Bureau des Recensements et des Etudes de Populations (BUCREP) envisage de mettre en place avant la fin de l'année 2024, une base de données statistiques et géographiques de détail sur les poches d'habitat précaire déjà délimitées en 2023 et 2024 dans les villes de Yaoundé et Douala, ainsi que sur les zones à risque et celles dites « non constructibles », pour une planification stratégique plus affinée des projets à mener dans ces zones et une connaissance exacte des zones à libérer, des ménages à déguerpir, des zones à aménager et/ou à sécuriser. Cette démarche devrait aboutir à l'élaboration d'un plan d'urgence de réinstallation des ménages et d'aménagement de ces zones à risques. L'objectif de ce plan est de pouvoir traiter de manière durable le problème de l'occupation des zones à risques à travers trois axes stratégiques, dont la complémentarité garantit la démarche de prévention : la libération des zones à risques ; la réinstallation des populations les occupant ; les aménagements à effectuer dans ces zones libérées afin de prévenir leur réoccupation (réaffectation comme zones de loisir, zone verte, etc.). Par ailleurs, des études d'aménagement sont en cours dans certaines zones à risques. Le ravinement et le recul du trait de côte dans le Littoral par les communautés urbaines en lien avec le ministère en charge de l'urbanisme, le ministère en charge de la planification, les autres administrations publiques concernées et les CTD.

Dans la poursuite de ces actions menées en matière de résilience urbaine, le Gouvernement prétend :

- renforcer les capacités des institutions chargées de la veille climatique et opérationnaliser le dispositif de veille, de prévention et de riposte aux effets des changements climatiques;
- intensifier les actions de lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la pollution notamment dans les villes de Douala et de Yaoundé où certaines activités menées (transport, activités industrielles, etc.) entraînent une dégradation importante de l'environnement et de la qualité de l'air ambiant en particulier ;
- renforcer les mesures de protection sur l'ensemble du territoire et particulièrement dans les zones à écologie fragile. Concernant particulièrement les villes de Douala et de

Yaoundé, les axes d'intervention porteront sur la lutte contre les inondations et les éboulements. Dans ce domaine, l'action de la ville de Douala a consisté en :

- la production d'un modelé numérique de terrain afin de maîtriser le relief et de cartographier avec précision les bassins versants ;
  - le développement des modélisations hydrologiques pour mieux simuler le risque d'inondation ;
  - une étude d'identification en vue de l'aménagement des zones d'éboulement a été menée. Certaines zones d'éboulement ont été traitées (zones de ravinement mosquée Bonamoussadi à Douala 5, Mobil Guinness, Génie Militaire.
- promouvoir l'écotourisme, sécuriser les aires protégées et renforcer la lutte contre le braconnage. Tout comme le PNDPF, un **Programme National Développement et de Valorisation des Aires Protégées (PNDVAP)** est en cours de maturation ;
  - promouvoir les actions de reboisement et améliorer l'information sur l'état de la ressource forestière. A cet effet, le Gouvernement à travers le MINFOF octroie en moyenne 350 000 000 FCFA de subventions par an aux Collectivités Territoriales Décentralisées pour la plantation d'arbres. Un **Programme National de Développement des Plantations Forestières (PNDPF)** est également en cours de maturation.

### 3.7. Gestion de l'utilisation durable des ressources naturelles pour des villes intelligentes qui tirent parti de la numérisation, des énergies et des technologies propres.

Dans l'optique d'observer une gestion rationnelle de ses ressources naturelles et des déchets produits pour créer de la richesse, le Gouvernement à travers le MINIMIDT a identifié les gisements miniers du pays, planifie et encadre leur exploitation.

Tableau 10 : Projets miniers en cours, envisagés à court, moyen et long termes

Projets	Réserves
<b>Projets en cours</b>	
Minerai de fer de Lobé-Kribi	632,82 MT à 33% Fe.
Minerai de fer de Grand Zambé	150 MT à 30% Fe
Minerai de fer de Mbalam	122 MT à 62% Fe
Or de Colomine	1 867 kg d'or métal
<b>Projets à court terme</b>	
Cobalt-Nickel-Manganèse de Nkamouna	68,132 MT à 0,26% cobalt, 0,66% nickel, 1,48% manganèse
Minerai de fer de Nkout	25 MT à 60% Fe et 2,7 MrdT à 32% Fe
Or de Mborguéné	7 554,44 Kg d'or métal
Fer de Ngovayang	239 MT à 35% Fe
<b>Projets à moyen terme (entre 2025 et 2026)</b>	
Minerai de fer de Ntem	96,9 MT à 34% Fe
Or de Bibemi	375 000 oz d'or métal
Rutile d'Akonolinga	1 MT
<b>Projets à long terme (prévu au-delà de 2026)</b>	
Bauxite de Minim Martap	99,1 MT à 51,6% Al <sub>2</sub> O <sub>3</sub>
Cassitérite de Mayo Darlé	1,6 MT à 0,35 SnO <sub>2</sub>
Bauxite de Fongo Tongo	46 MT à 47% Al <sub>2</sub> O <sub>3</sub>
Calcaire de Mintom	540 000 000 m <sup>3</sup> à 45% CaO

Source : Annuaire Statistique du MINIMIDT, 2023.

**Tableau 11** : Permis existants selon le type de substance minérale

Substances minérales	Permis de recherche	Permis d'exploitation
Minerai de fer	21	03
Bauxite	06	00
Or	68	01
Cassitérite	01	00
Rutile/ilménite	32	00
Nickel/cobalt/manganèse	11	01
Cuivre	04	00
Lithium	01	00
Calcaire/marbre	06	04
<b>Ensemble</b>	<b>150</b>	<b>09</b>

Source : Annuaire Statistique du MINMIDT 2023.

Pour une meilleure gestion des écosystèmes, il a mis en place un cadre institutionnel, juridique et stratégique visant une valorisation des espèces et des milieux, notamment :

- le **Plan d'Action National de Gestion des Zones Marines et Côtières** pour une gestion intégrée des écosystèmes fragiles;
- le **Plan Directeur de Recherche et de Suivi des Mangroves et des Ecosystèmes côtiers** et son plan de mise en œuvre ;
- le Document de **Stratégie Nationale de Développement de la Filière Bambou** au Cameroun en 2021. Quatre (4) documents de projets découlant de ladite stratégie ont été élaborés en 2023. Lesdits projets sont formulés ainsi qu'il suit :
  - Projet de promotion des exploitations durables du bambou dans les Régions du Centre et du Sud pour l'approvisionnement légal des marchés ;
  - Projet de production du charbon de bois de bambou pour l'approvisionnement des marchés urbains des Régions du Centre et du Sud ;
  - Projet de création des plantations de bambou dans les Régions du Nord et de l'Extrême-Nord ;
  - Projet de renforcement des capacités des artisans de la filière bambou dans la chaîne de valeur ameublement.
- les **Lois de promotion du volontariat**, de l'accès aux ressources génétiques et leurs dérivés, aux connaissances traditionnelles associées et le partage équitable des avantages issus de leur utilisation en 2021 ;

S'agissant de la valorisation et de la transformation des ordures ménagères en richesses :

- la ville de Dschang a installé une unité de tri des déchets pour la fabrication du compost à base des déchets ménagers. Une étude est en cours au MINH DU pour en doter 26 autres villes ;
- la société Hysacam recycle les déchets en biogaz ;
- la société civile mène également des actions sur le terrain en matière de tris et recyclage, en créant des nouveaux emplois. Dans ce registre figurent en l'occurrence :
  - la Fondation « Cœur d'Afrique » qui depuis 2015 recycle les déchets plastiques pour la production des pavés ;
  - la Coopérative « EcoClean Environnement » qui transforme les déchets en charbon et blocs de plastiques agglomérés ;

- la société « Namé Recycling Sarl » créée en 2016 recycle les déchets plastiques en flocons et sangles PET ;
- la société « RED-PLAST » recycle des déchets plastiques. Elle organise dans les villes, des campagnes baptisées « Vacances sans déchets ». Près de 132 tonnes de déchets plastiques (équivalent de 6,6 millions de bouteilles en plastique) ont été collectées dans les villes de Douala, Yaoundé, Ngaoundéré et Nkongsamba en 2024 ;
- l'entreprise « ABBA Recyclage » collecte et recycle les papiers, cartons et plastiques.

En 2022, les missions de contrôle ont permis la saisie d'environ 9 795,45 Kg de plastiques non conformes et le recouvrement des amendes pour un montant total de 611 500 FCFA.

Les activités relatives au recyclage des déchets dangereux ne sont pas encore suffisamment développées. Le principe de pollueur-payeur mis en œuvre lors des inspections des établissements classiques a déjà permis à quelques entreprises de s'arrimer à la dépollution industrielle, notamment du secteur des hydrocarbures, par la mise à niveau environnementale. Ce principe, bien que prescrit dans la stratégie nationale de gestion des déchets, ne s'applique pas encore sur les producteurs des déchets ménagers (seul le secteur industriel est jusqu'ici concerné). Les échanges dans le cadre du projet de loi sur l'hygiène en cours d'élaboration aideront à mettre en place des mécanismes pour une implémentation effective de ce principe.

Par ailleurs, le **Programme « villes plus sûres »** porté par ONU-Habitat a formé les jeunes des municipalités d'Ebolawa et Bafoussam à l'assemblage des kits solaires afin de contribuer à l'éclairage public et à la prévention de l'insécurité et de la criminalité urbaine. Cet exercice a permis aux apprenants de s'intéresser aux métiers en lien avec les énergies renouvelables et à pouvoir le dupliquer dans leur domicile et quartiers ou au sein des GIC (Groupe d'Initiative Commune) d'énergies renouvelables.

*Photo 5 : Formation des jeunes à l'assemblage des kits solaires (PGU/MINH DU, 2022)*



*Source : PGU/MINH DU, 2024*

La Commune de Bangangté a mis sur pied le projet « Femme et Energie renouvelable (ENERBA) lancé en octobre 2016 qui a permis : l'installation des lampadaires dans la ville,

dees lampes et tubes LED et la construction d'une centrale solaire voltaïque de 20,16 KWC à l'Hôpital de district de Bangangté.

La Commune de Yaoundé IV a également mis sur pied en 2017 le projet PACAEDC (Plan d'action communal pour l'énergie durable et le climat), pour contribuer à l'amélioration de la participation citoyenne pour un accès continu de plus de 600 000 personnes à un logement décent, tout en assurant une meilleure planification des énergies durables et du climat dans la commune.

Dans sa démarche, le Gouvernement à travers sa stratégie nationale entend notamment :

- élaborer des **cartes d'aptitude des sols et pédologiques** pour une meilleure connaissance et exploitation des sols. Le **Manuel de terrain du troisième Inventaire Forestier National** est en cours de finalisation ;
- encourager l'exploitation rationnelle des sols par des pratiques culturales responsables dont la restauration des sols, l'abstention des pratiques d'agriculture sur brûlis, l'utilisation rationnelle des engrais et pesticides et autres techniques modernes facilitant la gestion durable des sols ;

### **3.8. Construire la structure de gouvernance urbaine : Établir un cadre de soutien**

#### **3.8.1. Décentralisation pour permettre aux gouvernements locaux et sous-nationaux d'assumer les responsabilités qui leur incombent.**

Le Cameroun a fait le choix de la décentralisation pour permettre aux gouvernements locaux et sous-nationaux d'assumer leurs responsabilités. Depuis 2018, le cadre institutionnel, législatif et réglementaire du Cameroun a subi une mutation, favorable au développement local. Il s'agit :

- de la **loi 2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées**, qui fixe le cadre général de la décentralisation en renforçant les principes relatifs à la garantie de la libre administration et de l'autonomie fonctionnelle des Collectivités Territoriales, ainsi que le principe de l'exclusivité de l'exercice des compétences transférées à ces entités. Les règles relatives à la tutelle de l'Etat ont été réaménagées notamment par l'assouplissement substantiel des pouvoirs des autorités administratives circonscrits au contrôle de légalité et à l'appui-conseil, à l'exclusion de toute appréciation d'opportunité. Le financement des CTD se fait à travers les ressources fiscales transférées, les dotations du Gouvernement et les ressources propres. Lorsqu'une compétence est transférée, la CTD l'exerce exclusivement. Le principe d'exclusivité permet également à l'Etat d'agir de façon ponctuelle. Le mécanisme de financement des CTD est régi par les outils tels que : le livre cinquième du code général des CTD ; le régime financier des collectivités territoriales décentralisées ; la fiscalité locale ; une « taxe de développement local destinée à financer les services de base. Dans l'optique du renforcement de leurs capacités financières, la loi prévoit que la fraction des recettes de l'Etat allouées aux CTD au titre de la Dotation Générale de la Décentralisation, ne peut être inférieure à quinze pour cent (15%). En effet, le mécanisme de recouvrement et de redistribution des impôts locaux et régionaux vise à encourager les CTD à tirer le meilleur profit de

l'intercommunalité, de la coopération décentralisée, de la diplomatie territoriale, ainsi que de diverses formes de partenariats qu'offre le champ du développement local. La décentralisation est accompagnée par des organismes et projets tels que : le FEICOM qui centralise et procède à la redistribution des impôts et taxes régionaux ainsi que les centimes additionnels communaux et autres impôts communaux et régionaux soumis à péréquation ; le Programme National de Développement Participatif (PNDP) ; l'Association des Communes et Villes Unies du Cameroun (CVUC) ; le Bureau National de l'Etat Civil (BUNEC). Les partenaires techniques et financiers encadrent et financent le processus (PNUD, GIZ, KFW, BAD...)

- du **Décret N° 2021/744 du 28 décembre 2021** qui fixe les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat en matière d'urbanisme et d'habitat ;
- de la création d'un Ministère en charge de la décentralisation et du développement local, qui a mené de nombreuses actions entre 2022 et 2024, parmi lesquelles :
  - l'élaboration et la mise en œuvre du Plan de Relèvement, de Reconstruction et de Développement (PRRD) pour les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest en crise, ainsi que pour l'Extrême-Nord, pour un coût estimé à 3500 milliards de FCFA. Deux (02) décrets et un (01) arrêté signés notamment :
    - l'arrêté n°00000147/A/MINDDEVEL du 19 juillet 2023 fixant les modalités de création, d'organisation et de fonctionnement des comités de quartiers et de villages dans le cadre de la participation citoyenne à l'action communale ;
    - l'arrêté n°000130/A/MINDDEVEL du 16 juin 2022 modifiant et complétant certaines dispositions de l'arrêté n°00011/A/MINDDEVEL du 16 février 2021 fixant les modalités de reversement de la dotation générale de fonctionnement allouée aux Communes d'Arrondissement par les Communautés Urbaines ;
    - le décret n°2023/422 du 19 septembre 2023 précisant les attributions des Secrétaires Généraux des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
  - l'élaboration/actualisation des outils visant une amélioration de la performance des CTD (guide sur la coopération décentralisée, guide méthodologique de planification communale, guide sur l'élaboration et l'exécution du budget programme dans les CTD, guide méthodologique d'élaboration des PRD, manuel d'évaluation de la performance des CTD) ;
  - l'accompagnement des régions dans le lancement, la préparation et l'élaboration de leurs budgets programme.

La proportion moyenne des recettes fiscales dans les recettes de fonctionnement est de 79,2% en 2021. Le volume des ressources transférées aux CTD s'élevait à : 111,2 milliards de FCFA (3,04 % des ressources de l'Etat) en 2020 ; 232,2 milliards de FCFA (6,97% des ressources de l'Etat selon la loi de finance 2021révisée) en 2021; 240,2 milliards de FCFA (3,95 % des ressources de l'Etat) en 2022 ; 252 568 938 000 FCFA (98 % des ressources de l'Etat) en 2023, soit en augmentation par rapport à la loi initiale 2020 et au-dessus de la cible d'au moins 5% retenu par la SND30 pour la période 2020-2022 ;

Le FEICOM a mis à la disposition des Communes entre 1977 et 2024, la somme de 1183 879 218 803 FCFA. 6 129 concours financiers couvrant tous les domaines de compétences transférées ont été accordés à toutes les Communes et Communautés Urbaines, pour un coût de 491 564 139 470 FCFA. Entre 2017 et juin 2024, le FEICOM a reversé aux 360

communes et 14 Communautés Urbaines, la somme de 654 505 799 925 FCFA au titre des Centimes Additionnels Communaux (CAC) et autres Impôts Communaux Soumis à Péréquation (ICSP). Depuis l'opérationnalisation des Régions en 2021, 38 financements ont été accordés à ces entités pour une enveloppe globale de 19 557 794 762 FCFA (Analyse des comptes administratifs communaux sur la période 2017-2021, les Cahiers de l'Observatoire, n°028, juillet 2023).

Des **Prix FEICOM** sont décernés aux municipalités qui se démarquent de par leurs bonnes pratiques dans les domaines de l'urbanisme et de l'habitat. Après la tenue des deux premières éditions respectivement en 2012 et 2016, trois (03) autres éditions se sont tenues en 2019, 2021 et 2023. Ainsi, 445 projets ont été évalués et 41 projets récompensés pour leurs bonnes pratiques dans les domaines de l'urbanisme et de l'Habitat, par une ligne de crédit de 1 791 250 000 FCFA. Il s'agit : d'un Prix National à la Commune de Mbalmayo pour son projet de Construction des infrastructures scolaires à base des bouteilles plastiques recyclées ; de deux Prix Régionaux aux communes de Douala 1<sup>er</sup> et Yoko, respectivement pour l'élaboration d'une **Stratégie de mobilisation des ressources de coopération** pour le financement des **projets de développement durable et la création de l'écoquartier** administratif et résidentiel de Yoko ;

Les CVUC en partenariat avec le FEICOM ont mis en place un programme de constitution d'un parc intercommunal d'engins de génie civil et d'hydraulique pour améliorer le cadre et les conditions de vie des populations. Un accent est mis sur la digitalisation accrue de la participation citoyenne dans le cadre de l'« open gouvernement ».

En dehors du FEICOM, les CTD reçoivent également des financements directs de plusieurs organismes publics et programmes nationaux :

- le MINH DU entre 2019 et 2024 a transféré un volume important de ressources aux communes pour la création, l'entretien et la réhabilitation de nombreuses voiries communales, l'éclairage public, la viabilisation des espaces et l'aménagement sur l'étendue du territoire national.

Tableau 12 : Montants des BIPs transférés par le MINH DU aux communes pour la voirie de 2019 à 2024 (en FCFA).

Années	Nombre de communes bénéficiaires	Montants
2019	25	1 280 003 000
2020	30	1 421 255 000
2021	55	2 590 400 425
2022	24	2 929 140 000
2023	28	4 263 909 000
2024	66	4 826 618 000
<b>Total</b>	<b>228</b>	<b>17 311 325 425</b>

Source : MINH DU/DOU/SDVRD, 2024.

Tableau 13 : Montant des ressources transférées pour l'aménagement des espaces publics entre 2020 et 2024 (en milliers de FCFA)

Année	2020	2021	2022	2023	2024
Éclairage public	923 428	1 451	966 414	1 370 372	1 043 259
Aménagement des espaces publics	721 500	679 532	630 550	773 017	344 234

Source : SDAOE/MINH DU, 2024.

Dans le cadre de la mise en œuvre des Accords signés avec des partenaires techniques et financiers en collaboration avec les magistrats locaux et les administrations publiques, plusieurs projets et programmes sont mis à contribution pour appuyer la décentralisation. Il s'agit :

- du **PNFMV**, qui a été mis en place pour la formation des cadres municipaux ;
- du **PDVIR**, qui accompagne les communes dans la maîtrise d'ouvrage et une meilleure gestion de leurs recettes ;
- du **Projet C2D** financé par l'AFD, qui promeut le développement des capitales régionales (Bafoussam, Bamenda, Bertoua, Garoua et Maroua) dans plusieurs domaines, à travers la création d'équipements générateurs de revenus pour les communautés urbaines et communes concernées, le renforcement des capacités de ces maîtrises d'ouvrage notamment par l'accompagnement dans la mise en œuvre des programmes d'investissement prioritaires, le recrutement du personnel qualifié, les réformes en vue de l'amélioration de la gestion et l'entretien des équipements construits et du recouvrement des recettes. La mise en œuvre de la phase I « volet urbain » de ce projet a permis la construction de 51 km de voiries dans les villes de Bafoussam, Bertoua et Garoua ; 6 km de drains à Garoua ; 05 équipements marchands ; 05 espaces publics et 320 projets de services urbains. La phase II dudit projet a concerné les villes de Bamenda et Maroua (Services urbains : 12 toilettes, 67 points d'éclairage publics, 13 passerelle piétons, 34 plateformes pour bacs à ordures dans la ville de Bamenda ; 02 toilettes publiques, 15 blocs de latrines, 240 points d'éclairage publics, extension du réseau d'eau pour 150 ménages dans la ville de Maroua ; espaces Publics : 03 terrains de foot et 01 terrain multisports 01 Bibliothèque Municipale dans la ville de Bamenda). D'autres projets sont en cours d'exécution (à Maroua : 03 Marchés secondaires, 03 terrains multisports, 03 espaces pour grillades, 01 Marché, 01 Salle polyvalente et 13 km de voiries et drainage; à Bamenda : une Bibliothèque Municipale, 01 abattoir municipal, 04 latrines scolaires, chemin piétonnier, 02 équipements marchands, 02 projets d'adduction d'eau et espaces verts.).
- du **Contrat de Villes et du Contrat Plan**, outils développés pour renforcer le partenariat autour des communes en vue d'une mise en œuvre harmonieuse des projets. Plusieurs contrats de ville et conventions d'application ont été signés dans le cadre du PDVIR. A cet effet, les villes mobilisent chaque année un montant équivalent à 10% de leurs budgets pour le financement de l'entretien des ouvrages et des infrastructures connexes construits dans le cadre du programme. Plusieurs contrats de ville et conventions d'application ont été signés en 2022 (Yaoundé, Douala, Batouri et Ngaoundéré, Kousséri). Une convention d'application signée avec la ville de Maroua et 01 contrat de ville signé en 2024 avec la Communauté Urbaine de Kumba dans le cadre de ce projet. Le MINH DU a signé des Contrats de Ville avec les communes de Mouanko, Bélel et Fouban en 2023 pour une mobilisation financière chiffrée à environ 5 milliards de FCFA transféré au profit de ces municipalités sur une durée de 6 ans. 04 autres Contrats de Ville sont en préparation pour les communes de Dschang, Figil, Ebolowa et Buea. L'objectif à long terme est d'étendre cet outil à l'ensemble des communes du pays.
- le **Programme « villes plus sûres »** porté par l'ONU-Habitat contribue à la prévention de l'insécurité et de la criminalité urbaine. A Ebolowa et Bafoussam, chaque municipalité a reçu des équipements et de matériels (50 uniformes complets, 50 polos, 50 pull-over tous floqués des effigies de la communauté urbaine, 50 chaussures rangers, 50 chaussures sécurités, 50 képis, 50 képis spécifiques, 50 casquettes, 29 ceintures, 50 matraques en bois, 50 sifflets avec cordon, 20 torches normales, 12

gangs ordinaires, 10 triangles lumineux de signalisation, 02 rouleaux de corde à traction et 01 tricycle).

*Photo 6 : Police municipale équipée par le Programme « villes plus sûres »*



*Source : PGU/MINHDU, 2024*

- le MINAC en 2023 a transféré 435 millions 94 communes pour exercer certaines compétences ;
- le MINEPIA transfère chaque année environ 3,6 milliards aux CTD au profit des groupes vulnérables, pour promouvoir les activités de production pastorale et piscicole au niveau local. Dans le cadre du soutien aux personnes vulnérables, en collaboration avec les CTD et avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), un ensemble de projets ciblent les femmes et les jeunes, notamment :
  - le **Projet d'Urgence de Lutte Contre la Crise Alimentaire** (PULCCA) chiffré à 2,3 milliards de FCFA pour répondre à l'atténuation des impacts à court et moyen termes de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et renforcer la résilience économique, climatique et communautaire ;
  - le **Projet de Développement des Chaines de Valeur de l'Élevage et de la Pisciculture** (PD-CVEP) dont l'objectif est de contribuer de manière inclusive à l'amélioration de la sécurité alimentaire, nutritionnelle, ainsi qu'à la réduction de la pauvreté. Il prévoit la création d'un fonds de facilitation de l'offre de crédit pour le développement des chaînes de valeurs agricoles, de l'élevage et de la pisciculture ;
  - le **Projet de Développement de l'Entrepreneuriat Aquacole** (PDEA) financé par le FIDA à hauteur de 32 milliards de FCFA n'a pas démarré. Son objectif est celui d'améliorer les revenus, l'emploi, la sécurité alimentaire et nutritionnelle des pauvres en particulier les femmes et les enfants à travers le développement de l'entrepreneuriat aquacole ;
  - le **Projet d'Appui au Développement Rural** (PADER), en petits matériels et équipements de transformation et de collecte (lait) ;
  - de plusieurs autres **programmes d'aide à la décentralisation et la promotion des localités rurales** (projet GRASSFIELD, RUMPI<sup>3</sup>, PARFAR, PADC) auxquels s'ajoutent les projets de développement rural sur financement de l'UE qui

contribuent surtout à la construction d'infrastructures rurales, l'appui à l'élaboration des plans de développement locaux, à la mise en place des structures de gouvernance locale et la promotion des activités génératrices de revenus au profit des groupes vulnérables, particulièrement des femmes et des jeunes, aux incitations à l'investissement privé dans la production Agro-Sylvo-Pastorale et Halieutique, à la transformation agroalimentaire et aux activités environnementales.

### **3.8.2. Approches participatives, tenant compte de l'âge et du sexe en matière de politique et de planification urbaines.**

Le principe de « participation citoyenne » au développement urbain est une préoccupation constante des pouvoirs publics au Cameroun. Il met l'accent sur la participation des populations elles-mêmes à la définition et à la satisfaction de leurs propres besoins. La loi régissant l'urbanisme prévoit par exemple que tous les acteurs urbains soient associés à l'élaboration des documents de planification urbaine (réunions publiques, consultations). La mise en œuvre se fait à travers : l'identification du projet et des parties prenantes ; les échanges et négociations sur le contenu du projet ; la signature de la convention d'aménagement concerté et la sensibilisation des populations. La participation se fait à travers les comités de résidents et autres associations de quartiers légalisés au cœur de l'identification de leurs besoins réels, qui sont formés sur des thématiques telles que l'hygiène et la salubrité, l'entretien et la surveillance des ouvrages, équipés dans une logique de promotion des activités génératrices de revenus, pour un leadership local en faveur du bien-être collectif.

La MAETUR comptabilise 13 conventions signées et en cours d'implémentation. L'appui de l'ONU-Habitat au renforcement des efforts de relèvement et de résilience par le biais de **NEXUS humanitaire** est un exemple de participation, tout comme : l'approche budget participatif en cours, le **programme national d'accès des groupes vulnérables aux logements abordables** en cours ; le projet pilote de construction de 134 logements pour les conducteurs de Moto-taxi à Douala « **projet un moto taxi- un logement décent abordable** » en cours; ainsi que le Programme Participatif d'Amélioration des Bidonvilles. Au 30 août 2024, le PDVIR s'appuyant sur une logique d'inclusion sociale a amélioré les conditions de vie urbaine d'environ 291 802 personnes pour une cible globale de 651 400 personnes. A cet effet, plus de 5 milliards FCFA a été alloués aux indemnités et recasements et près de 4 milliards FCFA pour les travaux de proximité.

### **3.8.3. Participation des femmes dans tous les domaines et à tous les niveaux de décision.**

La Participation des femmes est observée dans tous les domaines et à tous les niveaux de décision. Le palmarès genre des administrations publiques élargi aux organismes publics et parapublics produit en 2022 montre que sur 43 428 postes à pourvoir, 31 918 (77,66%) sont occupés par les hommes contre 11 331 (26,34 %) de femmes. Au sein du pouvoir central et déconcentré, l'on dénombre 07 femmes Chefs de départements ministériels (22 %), 01 femme Préfet et 28 femmes Sous-préfets.

L'application des dispositions du code électoral du 19 avril 2012 a conduit à une augmentation de l'effectif des femmes dans les collectivités et au parlement chiffrée à : 31 femmes maires titulaires (8,6 %) entre 2013 et 2018 ; 39 femmes maires titulaires (10,83 %) et 327 (34,13%) femmes Adjoints aux Maires ; 26 femmes Sénateurs et 61 femmes

députés pour la période 2020-2025. Sur 900 Conseillers Régionaux<sup>4</sup>, l'on dénombre 210 femmes (23,33%) (FEICOM, 2024). Dans les formations politiques, 22 femmes au total sont présidentes de partis politiques (MINAT, 2024).

En somme, la bonne gouvernance est une quête permanente pour les pouvoirs publics à travers le Gouvernement qui prévoit dans sa stratégie nationale :

- de renforcer la collaboration intercommunale sur les mesures préventives et d'adaptation aux effets et risques liés aux changements climatiques. Dans cette rubrique : les communes de Limbé et Colmar se sont engagées dans la lutte contre les catastrophes naturelles ; le **Programme des Initiatives pour la Santé et la Salubrité en Ville** (ISSV) dans les volets préparation aux situations d'urgence et l'assainissement inclusif dans les villes est en cours par le CVUC en partenariat avec l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF). Les municipalités bénéficiaires sont les Mairies de Villes de Douala et de Yaoundé ainsi que les six Communes membres du Syndicat des Communes de la Menoua (SYCOME) ; le Syndicat des Communes du Mbam et Inoubou et de la Lékié en partenariat avec le Syndicat de l'eau et de l'assainissement Alsace-Moselle ont mis en œuvre **un projet de mise en place d'un service intercommunal de l'eau et de l'assainissement** ;
- de finaliser le processus de réforme foncière en cours en accordant plus de maîtrise foncière aux CTD et combattre la spéculation foncière ;
- de procéder rapidement à la réforme du FEICOM pour lui permettre d'assurer une meilleure péréquation dans le transfert des ressources aux CTD, en tenant compte des disparités locales ;
- de réformer en profondeur les modalités d'exercice de la tutelle pour alléger son poids sur le fonctionnement des CTD et recentrer ses activités sur les missions non transférées de l'Etat ;
- d'accroître substantiellement les ressources transférées aux CTD ;
- de réformer la fiscalité locale pour diversifier et améliorer son rendement d'une part, consolider la mobilisation et les modalités de transferts effectifs des produits de ladite fiscalité aux CTD, d'autre part ;
- de mieux préciser à travers des décrets d'application les mécanismes de mise à disposition des fonds aux CTD ;
- de finaliser le processus de réforme foncière en cours en accordant plus de maîtrise du foncier aux CTD et combattre la spéculation foncière. Le MINDCAF a eu à élaborer et soumettre à la Très Haute Hiérarchie un avant-projet de loi qui va servir de base au projet de réforme foncière ;

En attendant l'aboutissement de ladite réforme, le Ministre des Domaines du Cadastre et des Affaires Foncières met sur pied très régulièrement les lettres circulaires pour, entre autres, recadrer les différents acteurs intervenant dans la transaction foncière, prendre les mesures nécessaires en vue d'éradiquer toutes dérives constatées.

L'on peut citer notamment la lettre circulaire du 0001/MINDCAF/CAB/LC du 09 février 2021, portant codification de l'implication des Chefs des unités de commandement traditionnel dans les procédures d'immatriculation directes des dépendances du domaine national vise à faciliter le règlement des litiges sur les

---

<sup>4</sup> Les cahiers de l'Observatoire, les femmes et les hommes des Conseils Régionaux (2020-2025), Hors-série N°002).

dépendances du domaine national occupées et/ou exploitées au niveau de la commission consultative présidée par le Sous-préfet, au niveau départemental dans le cadre des commissions préfectorales ad hoc, ainsi qu'au niveau des compétences dévolues au Gouverneurs des Régions.

La digitalisation du cadastre, la dématérialisation des procédures, l'inventaire du patrimoine immobilier de l'Etat bâti et non bâti (Domaine Privé de l'Etat et Domaine Public ;

- de procéder rapidement à la réforme du FEICOM pour lui permettre d'assurer une meilleure péréquation dans le transfert des ressources aux CTD, en tenant compte des disparités locales ;
- de réformer en profondeur les modalités d'exercice de la tutelle pour alléger son poids sur le fonctionnement des CTD et recentrer ses activités sur les missions non transférées de l'Etat ;
- d'accroître substantiellement les ressources transférées aux CTD ;
- de réformer la fiscalité locale pour diversifier et améliorer son rendement d'une part, consolider la mobilisation et les modalités de transferts effectifs des produits de ladite fiscalité aux CTD, d'autre part ;
- de mieux préciser à travers des décrets d'application les mécanismes de mise à disposition des fonds aux CTD.

### 3.9. Planification et gestion du développement de l'espace urbain

#### 3.9.1. Mise en œuvre des politiques de développement territorial.

Le Cameroun élabore et met en œuvre des politiques, stratégies, programmes et plans de développement territorial intégrés et équilibrés inspirés des objectifs globaux définis dans la Vision 2035 fondé sur un développement intégré et équilibré des territoires. La planification et l'aménagement durable du territoire passent par l'élaboration d'un certain nombre d'outils de planification contenus dans la loi N° 2011/008 du 06 mai 2011 d'orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire au Cameroun. Des plans-cadres ont été mis en exergue en partenariat avec des organismes nationaux et internationaux, afin d'intégrer et d'appliquer les bonnes pratiques extérieures et de les adapter au contexte du pays.

Une **Politique Urbaine Nationale** est en cours de finalisation avec l'appui de l'ONU-Habitat et répond à la dynamique de la population, assure un développement territorial équilibré et augmente la marge de manœuvre fiscale locale.

Un **Plan de Zonage du Territoire National** (PZTN) a été élaboré pour permettre au Cameroun d'une part, de disposer d'un cadre de référence en matière d'occupation du sol, et, d'autre part, de mettre à la disposition des différents acteurs une plateforme commune pour orienter les décisions et planifier la mise en œuvre des projets de développement sur l'ensemble du territoire.

Un **Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du territoire** est disponible et sert de cadre de référence pour les principes de base et les orientations fondamentales de l'aménagement et du développement durable du territoire.

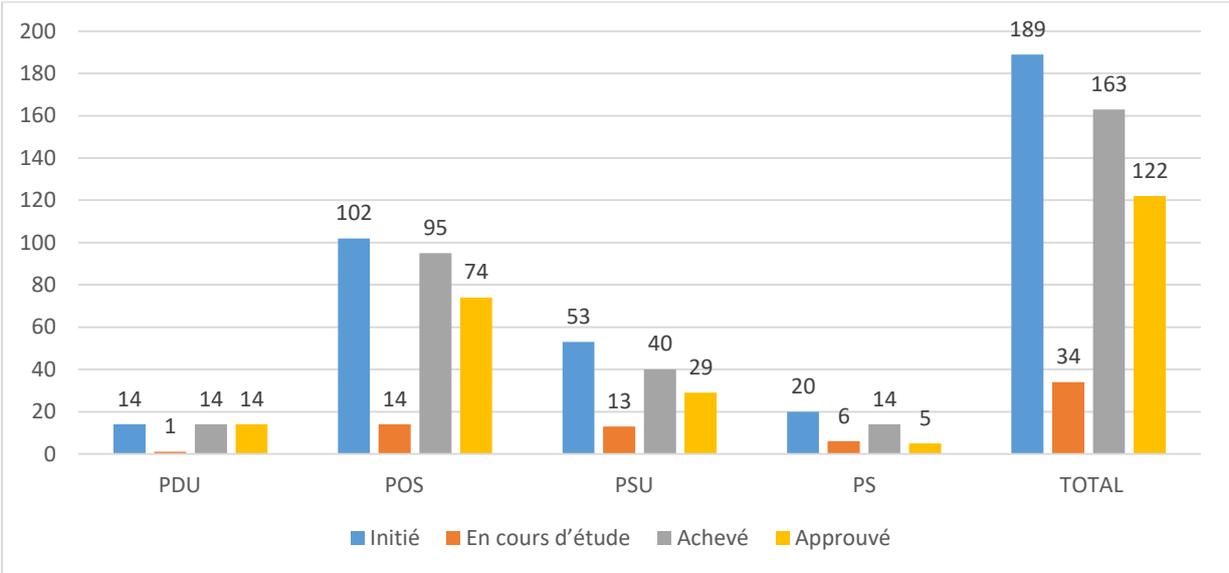
Des **Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire** sont en cours d'élaboration pour les 10 Régions du pays, pour répondre à la double nécessité d'accompagner et d'assurer la cohésion de l'ensemble des projets structurants. Les schémas de l'Est, du Sud, de l'Adamaoua, de l'Extrême-Nord et de l'Ouest sont achevés.

La **planification urbaine** prévue par la loi de 2004 régissant l'urbanisme précise que chaque commune doit être dotée d'un Plan d'Occupation des Sols (POS) ou d'un Plan Sommaire d'Urbanisme (PSU) le cas échéant, selon la disponibilité des ressources financières. Au fil des années, elle a été rendue systématique par l'Etat pour organiser l'espace, favoriser la mixité de l'utilisation des sols, la prise en compte de la culture, la délimitation des zones à occuper par fonction, des zones naturelles ou à risque, les réserves foncières, les projets prioritaires à réaliser par différents acteurs et les règles d'occupation des espaces urbains. En 2024, on compte environ 189 documents de planification urbaine initiés à travers une approche participative et opposables aux tiers, dans 175 municipalités sur les 374 dans les 10 Régions du pays, soit 46,8% de villes couvertes. Dans cet effectif, 163 sont achevés (04 Plan de Secteur ont été élaborés dans les villes de Douala et Yaoundé à travers le PDVIR) et 34 en cours. Lesdits documents sont élaborés à travers diverses sources de financement dont le BIP MINH DU, la Banque Mondiale, la BAD, le MINEPAT (via le PADI/Dja) et le FEICOM.

Les documents de planification urbaine élaborés ne sont parfois pas de bonne qualité, pas approuvés jusqu'à échéance et ne sont pour la plupart pas mis en œuvre à cause notamment des faibles capacités des BET et des CTD dans l'exercice de leurs missions de contrôle de l'occupation des espaces.

En plus des documents de planification urbaine, le PRD (Plan Régional de Développement) et le PCD (Plan Communal de Développement) font également partie des outils développés pour établir un état des besoins des communes, de leurs potentialités et des stratégies de développement envisagées aux fins de lever des financements pour l'exécution des projets consignés dans les plans d'actions. Dans la période 2016-2022, l'on est passé de 249 à 360 PCD élaborés (100 % des communes).

*Graphique 4: Situation des DPU par type en 2024*



Source : MINH DU/CEP, 2024

*Tableau 14 : Etat de couverture des documents de planification en 2024*

Type de documents	Initié	En cours d'élaboration	Achevé	Approuvé
PDU	14	1(actualisation)	14	14
POS	102	14(dont 07 actualisations)	95	74
PSU	53	13	40	29
PS	20	6	14	5
<b>Total</b>	<b>189</b>	<b>34</b>	<b>163</b>	<b>122</b>

Source : MINHDU/CEP, 2024

Une **plateforme de concertation interministérielle MINHDU- MINDCAF** de haut niveau est à pied d'œuvre pour promouvoir une stratégie commune d'actions de nature à favoriser l'accélération de l'accès au foncier, l'optimisation de la valorisation du foncier dans le cadre de l'exécution des projets de développement et d'aménagement urbain, ainsi que des programmes de modernisation de l'habitat en zone rural. L'objectif de cette collaboration est de donner de la visibilité aux chantiers transversaux avec entre autres la sécurisation des sites d'implantation des logements en créant des conditions de mise à disponibilité des terres et d'identification de tous les facteurs de bonne exécution des grands projets structurants. Cette instance a permis :

- la finalisation du paiement des indemnités et la résolution des contentieux liés aux indemnités des travaux de construction de l'autoroute Yaoundé-Nsimalen (section rase campagne);
- l'actualisation de la DUP et le paiement des indemnités dans la zone de recasement du projet de construction de l'autoroute Yaoundé-Nsimalen ;
- la résolution des problèmes liés au tracé et au financement des travaux de la CCE et l'élaboration des projets de décrets dans le cadre du projet de construction de l'autoroute Yaoundé-Nsimalen (section urbaine), le paiement des indemnités des projets CAN;
- l'affectation d'un espace de 100ha 22a 47ca de superficie au MINHDU dans le cadre du Programme Gouvernemental de construction de 10 000 logements sociaux et d'aménagement de 50 000 parcelles ;
- la signature de l'arrêté d'occupation temporaire du site par l'entreprise RAZEL lors des travaux de construction et de réhabilitation des infrastructures de voirie et de drainage dans le cadre du programme C2D urbain ;
- la signature des Déclarations d'Utilité Publique dans le cadre de l'étude de restructuration/rénovation de certains quartiers sous-structurés dans les Communautés Urbaines de Yaoundé, Bamenda, Kribi, Bafoussam, Garoua et Douala (PPAB) ;
- la mise en œuvre des Projets d'infrastructures dans le cadre du PDVIR.

L'adéquation entre planification stratégique et mise en œuvre des projets sur le terrain reste un défi à relever. La faible intégration multimodale des projets se traduit par une généralisation du désordre urbain. Il est question de multiplier les stratégies et les actions pour maîtriser le développement des villes et des villages à l'effet d'accroître leur attractivité et booster la contribution des villes au PIB national. Pour y arriver, le Gouvernement entend :

- finaliser l'élaboration des Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire ;
- doter toutes les municipalités des outils de planification urbaine de qualité (Plan Directeur d'Urbanisation, Plan d'Occupation des Sols ou Plans Sommaires d'Urbanisation) à l'initiative des communes, renforcer les ressources humaines des BET et des CTD pour améliorer la qualité documents et leur mise en œuvre effective, tout

en veillant au respect des prescriptions d'urbanisme qui y sont contenues en ce qui concerne les aspects liés au développement durable et équilibré;

- améliorer la mobilité et le système de transport intermodal ;
- promouvoir le développement des villes secondaires de l'armature urbaine régionale pour les faire émerger en tant que pôles d'équilibre régionaux ;
- désenclaver les zones mal desservies pour leur assurer une meilleure intégration dans le réseau urbain régional ;
- créer et mettre en réseau les pôles de développement urbains et ruraux ;

Concernant particulièrement les villes de Douala et Yaoundé, les axes d'interventions porteront sur :

- le renforcement de leur attractivité à travers la création de zones économiques centrales et des centres secondaires, et l'optimisation des infrastructures aéroportuaires et portuaires ;
- la décongestion des zones industrielles avec notamment la relocalisation desdites zones autour des rocadés et le long de l'autoroute Douala-Yaoundé.

### **3.9.2. Culture comme composante prioritaire de la planification urbaine**

La culture est une composante prioritaire de la planification urbaine au Cameroun. La planification stratégique intègre de plus en plus les aspects culturels pour donner à chaque territoire son identité. Les bâtiments, espaces et zones urbaines historiques ainsi que les nouvelles constructions conçues en matériaux locaux améliorent l'espace urbain et renforcent l'identité culturelle. Les équipements culturels intégrés à la planification territoriale améliorent la diversité de l'espace public et le bien-être des citoyens.

En 2020, le corpus législatif s'est enrichi, par :

- **le décret N°2020/4601/PM du 21 septembre 2020** fixant les modalités d'application de certaines dispositions de la loi N° 2013/003/du 18/04/2013 régissant le patrimoine culturel. Environ 5 481 021 771 milliards de FCFA mobilisés pour la conservation, la préservation et la protection de l'ensemble du patrimoine culturel et naturel ;
- **la Convention de Rome**, loi autorisant le président de la République à procéder à l'adhésion du Cameroun à la convention internationale sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion a reçu l'onction du Sénat ;
- **l'arrêté N° 20/0006/ MINAC/CAB du 21/02/2020 portant classement des éléments du patrimoine culturel immatériel au patrimoine national**, à travers lequel des actions sont menées pour préserver, conserver et sauvegarder le patrimoine culturel et naturel, améliorer la durabilité des villes et des établissements humains. Ces cinq dernières années, le Gouvernement à travers son programme sectoriel sur la Conservation de l'art et de la culture a mobilisé environ 8 045 225 800 milliards de FCFA pour l'inventaire des biens et éléments culturels dans les 10 régions. Environ 600 biens et éléments culturels ont été classés au patrimoine national.

Une **plateforme MINAC-MINTOUL** est mise en place et permet de développer et promouvoir une synergie d'actions entre les deux départements ministériels en vue de développer le tourisme culturel et de mémoire. Le MINTOUL a construit des structures d'accueil avec centres d'interprétation des sites historiques de mémoire tels que : Le site de « déportation » des

esclaves de Bimbia; le Site du Marché des esclaves de Bangou. Une étude en vue de l'aménagement d'un village muséographique a été réalisée par l'initiative de la route des chefferies.

**Tableau 15** : Dépenses publiques du Cameroun en matière de préservation, protection et conservation du patrimoine culturel et naturel entre 2019 et 2024 (en millions de FCFA).

Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Montant (FCFA)	810,0	789,0	1 660,0	1 212,5	2 126,6	1 448

Source : MINAC, Plan de travail annuel et CDMT 2019-2024.

Au MINHDU dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie d'amélioration des bidonvilles et de réhabilitation des espaces urbains de manière générale, la valorisation du patrimoine culturel et historique est un des axes stratégiques de restructuration/rénovation des communautés.

### **3.10. Mise en œuvre des extensions urbaines planifiées et le remplissage, la rénovation urbaine et la régénération des zones urbaines.**

#### **3.10.1. Amélioration des capacités de planification et de conception urbaines, formation des urbanistes à tous les niveaux de l'administration.**

Au Cameroun, l'urbanisation galopante concerne aussi bien les deux grandes métropoles (Yaoundé et Douala) que les autres villes chefs-lieux de Régions et secondaires.

L'étalement et l'occupation anarchique de l'espace urbain entraîne une forte pression sur le foncier, contribuent à réduire l'attractivité des villes qui, par ailleurs, ne jouent pas suffisamment leur fonction de connectivité aux infrastructures et aux équipements socio-collectifs.

L'Etat veille à l'amélioration des capacités de planification et de conception urbaines, ainsi qu'à la formation des urbanistes à tous les niveaux de l'administration. Depuis 2019, les documents de planification urbaine s'appuient sur la loi 2004 régissant l'urbanisme et ses décrets d'application, pour prescrire la constitution des réserves foncières destinées à la construction des logements sociaux et équipements socio-collectifs, la mise en place des espaces verts publics et l'aménagement des lotissements dans les périphéries. L'Etat a élaboré des programmes et prend des mesures pour planifier les extensions urbaines et la régénération urbaine organisée. A cet effet :

- le programme de protection et valorisation des domaines a constitué respectivement 7 541ha pour les lotissements domaniaux, 373ha 6a 19ca pour les logements sociaux, et 294875ha 71a 79ca destiné à l'agro-industrie, dans l'optique de répondre à la demande de plus en plus croissante en assiettes foncières sécurisées pour le développement, ainsi qu'à assurer une gestion efficiente des domaines public et privé de l'Etat. L'un des objectifs prioritaires de ce programme est la finalisation de la procédure de sécurisation des espaces à savoir le paiement des indemnités dues aux personnes victimes de destruction de biens et/ou de perte de droits fonciers lors des

travaux de constitution des réserves foncières nécessaires à la libération des emprises. A titre d'illustration, dans le cadre du PROCOREF, sur trente-cinq (35) décrets signés, deux (02) décrets d'indemnisation des Départements du Haut-Nkam et de l'Océan ont fait l'objet de paiement ;

- le **Projet d'Appui à la Modernisation du Cadastre et au Climat des Affaires (PAMOCCA)** qui visait une valorisation du capital foncier du Cameroun, une modernisation de la gestion du système cadastral et domanial et une amélioration du climat des affaires et du cadre de vie des populations, a permis d'élaborer les Plans Directeurs (PDU) des Villes de Garoua et de Maroua, ainsi que la production d'une mappe foncière et cadastrale permettant de maîtriser les problématiques foncières dédites villes. Ce projet a été clos en 2022 et ouvre les perspectives d'une seconde phase de modernisation foncière et de la digitalisation du cadastre (MINDCAF, 2024) ;
- le **Programme de constitution des réserves foncières destinées au développement des projets d'intérêt général** a permis au MINDCAF de mettre à disposition 634 991 ha sécurisés destinés à la réalisation des projets structurants par l'Etat et d'autres acteurs.

Plusieurs outils ont été élaborés :

- un **guide méthodologique en matière d'élaboration et un manuel de procédure et de suivi de l'élaboration des documents de planification urbaine** ;
- le **projet de Planification Urbaine et des Infrastructures dans les Contextes Migratoires (UPMIC)** à Douala 4<sup>ème</sup> avec ONU-Habitat a permis de renforcer les capacités de 10 agents communaux en matière d'identification des besoins prioritaires des quartiers, de planification urbaine et de plaidoyer auprès des pouvoirs publics ;
- le **projet Nexus** mené avec l'appui de l'ONU-Habitat a permis d'élaborer en collaboration avec les Maires de Fotokol, Mokolo, NGAOUI, Meiganga et Gashiga et leurs populations, les Plans d'Occupations des Sols des communes de Mokolo et Fotokol ;
- le PNFMV forme les municipalités, les agents de l'Etat et autres acteurs urbains (OSC), prioritairement ceux signataires des contrats de ville. Entre 2016 et 2024, 2285 personnels communaux au total ont bénéficié des formations dans 93 % de villes, notamment en matière de planification urbaine, de gouvernance territoriale, d'aménagement du territoire et planification, gestion de l'environnement, mutualisation et développement des ressources, management des projets, finances et comptabilités locales et d'action internationales ;
- la MAETUR en collaboration avec ONU-Habitat a organisé en 2024 un symposium pour contribuer au renforcement des capacités des acteurs du développement urbain et de l'aménagement du territoire et améliorer ainsi le système de conception, d'exécution, de régulation et d'évaluation des projets urbains.

### **3.10.2. Moyens de mise en œuvre**

Au Cameroun, la mise en œuvre des agendas de développement durable est portée par l'état central et les communes, avec le soutien des partenaires techniques et financiers, notamment : FADDEL, AFD, COMONWE ALTH, UE, GIZ, les Nations Unies et ses démembrés.

Les appuis techniques et financiers des bailleurs portent principalement sur la réalisation des infrastructures, la mise en place des outils de gouvernance, l'administration du marketing

territorial, l'élaboration des Plans Nationaux de Développement, la numérisation du compte de gestion des CTD, etc.

Les appuis institutionnels aux villes partenaires se font à travers le renforcement des capacités des maîtrises d'ouvrage locales.

A cet effet :

- La MAETUR a signé une convention avec le MINHDU 2015 pour la restructuration/rénovation des quartiers précaires. Cette convention permettra de disposer des plans de restructuration de certains quartiers dans les villes susmentionnées et approuvés par leurs Communautés Urbaines respectives. Les actions menées portent sur près de 2000 ha dans les villes de Douala, Yaoundé, Garoua, Bafoussam. De manière générale, un vaste cadre de concertation est en cours de préparation avec les CTD et les autres acteurs du foncier dans les 10 régions, pour la mise en place d'un **programme national de restructuration des villes**. Depuis 2018, le MINHDU met un accent sur la sensibilisation des CTD sur la gestion des extensions urbaines, notamment celles de Yaoundé, Douala et Kribi du fait des mutations urbaines et infrastructurelles dont elles font l'objet ces dernières années. Une campagne nationale de sensibilisation ciblant les acteurs du développement et de l'aménagement urbain (services déconcentrés du MINHDU, MINDCAF, CTD, MAETUR, etc) a été menée dans les 10 régions du pays en 2022 et se poursuit en ce qui concerne : les modalités de maturation des opérations d'aménagement ; la restructuration/rénovation; le lotissement comme opération d'organisation de l'espace restructurée ou rénovée et d'anticipation de l'occupation anarchique des potentielles zones d'extensions urbaines. Une étude dédiée à la détermination des méthodes d'aménagement concerté en zone urbaine dense et en zone d'extension urbaine est en cours d'élaboration, pour disposer des outils à mettre à la disposition des CTD en vue d'une meilleure gestion de leurs extensions urbaines. Le PDVIR travaille à la structuration des zones d'extension urbaines. Dans cette même veine, plusieurs initiatives sont entreprises, à savoir :
  - le développement d'un outil de programmation et de gestion des VRD à Yaoundé et Douala ;
  - l'élaboration du schéma directeur des marchés et des pôles commerciaux à Yaoundé et Ngaoundéré (en cours);
  - la réalisation de plusieurs plans de secteur (Douala III (Ndogpassi), Douala V (Beedi), Yaoundé V (Nkolmesseng), Yaoundé VII ((Nkolmesseng) achevés, ainsi que Ngaoundéré II (en cours);
  - la préparation de plusieurs contrats de ville et convention d'application déjà signés à Yaoundé, Douala, Batouri et Ngaoundéré, et en cours d'élaboration à Kousséri et Maroua ;
- les contrats de ville signés en 2016 ont été renouvelés en 2020 et évalués en 2023 en vue de l'actualisation des conventions d'application du C2D ; les exécutifs et le personnel communal ont été formés en comptabilité des projets, procédures Environnementales et Sociales, passation des marchés, médiation sociale, conduite des études et projets, connaissance du code des CTD, le rôle des conseillers municipaux, la rédaction administrative, appui à la Gestion Municipale, modes de financements alternatifs et gestion des services publics, urbanisme, mobilité et accès aux services

essentiels, suivi des recettes de péréquation dans les régies financières et au FEICOM ainsi que les recettes propres ; et les personnels des Cellules Locales de Suivi par les Communautés Urbaines ont été recrutés. Dans cette même veine, plusieurs initiatives sont entreprises à travers le PDVIR, à savoir :

- le développement d'un **outil de programmation et de gestion des VRD** à Yaoundé et Douala ;
- l'élaboration du **schéma directeur des marchés et des pôles commerciaux à Yaoundé** et Ngaoundéré (en cours); la réalisation de plusieurs plans de secteur (Douala III (Ndogpassi), Douala V (Beedi), Yaoundé V (Nkolmesseng), Yaoundé VII (Nkolmesseng) achevés, ainsi que Ngaoundéré II (en cours);
- la signature de plusieurs **contrats de ville et convention d'application** à Yaoundé, Douala, Batouri et Ngaoundéré, et l'élaboration (en cours) desdites contrats à Kousséri et Maroua ;

Il conviendrait de noter des incohérences dans la mise en œuvre des DPU en ce qui concerne les interventions publiques, à cause notamment de l'existence de plusieurs cadres stratégiques. En outre, les projets réalisés par l'administration centrale ne répondent pas toujours aux besoins des populations, à cause d'une faible articulation entre la planification locale et centrale ; la faible synergie entre l'Etat, le secteur privé et les OSC, le manque de coordination dans la production des outils de planification urbaine entre les départements ministériels chargés de la gestion foncière, de l'aménagement du territoire et de l'habitat ; la faible cohérence et l'insuffisance de coordination des interventions ; l'ignorance et l'incivisme des populations ; les lenteurs observées dans le processus de libération des emprises et les modalités d'indemnisation et de recasement.

## 3.11. Développement des capacités

### 3.11.1. Possibilités de développer la coopération entre les villes et Engagement des associations de collectivités locales en tant que promoteurs et fournisseurs du développement des capacités.

Au Cameroun, l'intercommunalité est une réalité. Une centaine de CTD en 2022 (107) participent à des programmes de coopération décentralisée à travers des réseaux, des syndicats avec les communes locales et européennes, à l'effet de partager des potentialités et atouts respectifs, pour le bien-être des populations. Il s'agit en l'occurrence du **Réseau des Maires Camerounais pour l'Economie Sociale et Solidaire (REMCESS)** depuis 2016, dont l'objectif est de répondre aux préoccupations communes des collectivités membres en contribuant à leur autonomisation à travers la promotion de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS). Entre 2017 et 2023, 256 Communes sont membres de ce Réseau.

Des jumelages de communes sont à pied d'œuvre :

- le jumelage commune de Bangangté - Fondation Véola - AIMF- Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) et

Agence de l'eau Seine Normandie (AESN): un Partenariat Public-Privé décentralisé dans le secteur de l'eau et de l'assainissement de base, en 2016 ;

- le jumelage Gien –Soa ;
- le jumelage Halluin et NkongZem ;
- le jumelage Hérouville-Saint-Clair et Loum ;
- le jumelage Lamalou-les-Bains – Esse ;
- le jumelage Nogent-sur-Ois-Fomopea ;
- le jumelage Saint-Germain-au-Mont-d'Or -Baham ;
- le jumelage Stains -Mengueme ;
- le jumelage Strasbourg et Douala ;
- le jumelage Dschang -Nantes métropole.
- le jumelage Strasbourg et Douala, etc.

Des associations de collectivités locales sont engagées en tant que promoteurs et fournisseurs du développement des capacités. En 2024, 20 syndicats des communes ont été créés en vue du renforcement de leurs capacités par Le FEICOM et les CVUC. Les CVUC prévoient d'encadrer la création de 25 autres syndicats de communes. Le 3<sup>e</sup> atelier de partage d'expériences sur le cadre juridique de l'intercommunalité a été co-organisé par le FEICOM et les CVUC en 2024 en vue du renforcement des capacités des Syndicats des Communes. Cette rencontre a permis d'envisager un plaidoyer auprès du Gouvernement sur la question des retenues dans la Dotation Générale de la Décentralisation pour l'investissement intercommunal et l'évolution institutionnelle du FEICOM, pour plus d'autonomie d'intervention au profit des Collectivités Territoriales Décentralisées.

Le budget des CVUC représente les 1% des comptes administratifs de chaque commune et des syndicats de communes et s'élève à 1 733 501 392 milliards de FCFA en 2024.

### **3.11.2. Mise en œuvre des programmes de développement des capacités en matière de planification et de gestion financières.**

Au Cameroun, plusieurs programmes sont initiés et mis en œuvre pour accroître les capacités des communes à la mise en œuvre des politiques. A cet effet, l'Etat est appuyé par les organismes privés et certaines Organisations de la Société Civile. Il s'agit notamment :

- du **Programme National de Formation aux Métiers de la Ville (PNFMV)** ;
- de la **NASLA (National School of Local Administration)**, consacrée à la formation et au renforcement des capacités du personnel administratif des communes et des régions ; Formation continue : 280 personnels des CTD Formations spécifiques à l'attention des élus locaux : 800 élus locaux formés
- du **Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes (PDVIR)** ;

## **3.12. Technologies de l'Information et Innovation**

### **3.12.1. Accroître le déploiement des technologies et des innovations de pointe pour améliorer la prospérité partagée des villes et des régions.**

Le Cameroun prend des mesures pour accroître le déploiement des technologies et des innovations de pointe aux fins d'améliorer la prospérité partagée des villes et des régions.

La société CAMTEL (établissement public à caractère administratif) est responsable de l'établissement et de l'exploitation des réseaux de communication à électroniques fixes et mobiles à couverture nationale ouvert au public, pour la fourniture des services de communications électroniques mobiles.

De manière générale et par rapport à la situation de 2022, les stations de transmission optique et l'augmentation des capacités de transmission du réseau national ont été densifiés, à l'effet : de prendre en compte les besoins de plus en plus importants en large bande des opérateurs du secteur des communications électroniques (3G/4G...) et de l'audiovisuel numérique (TNT) ; d'améliorer la qualité du service et de réduire les coûts de communication. La longueur totale des fibres optiques est d'environ 12 000 km et permet de connecter plusieurs villes régionales et de points stratégiques pour le commerce et la communication. Le réseau « backbone » intègre des liens internationaux, y compris avec le Nigeria, le Tchad, le Gabon, la République Centrafricaine et la Guinée équatoriale.

*Tableau 16 : Capacité internet totale de CAMTEL par type de câbles en 2024.*

Câbles sous-marins	Capacités
SAIL	370 Gbps
WACS	140 Gbps
NCSCS	60 Gbps
SAT-3	30 Gbps

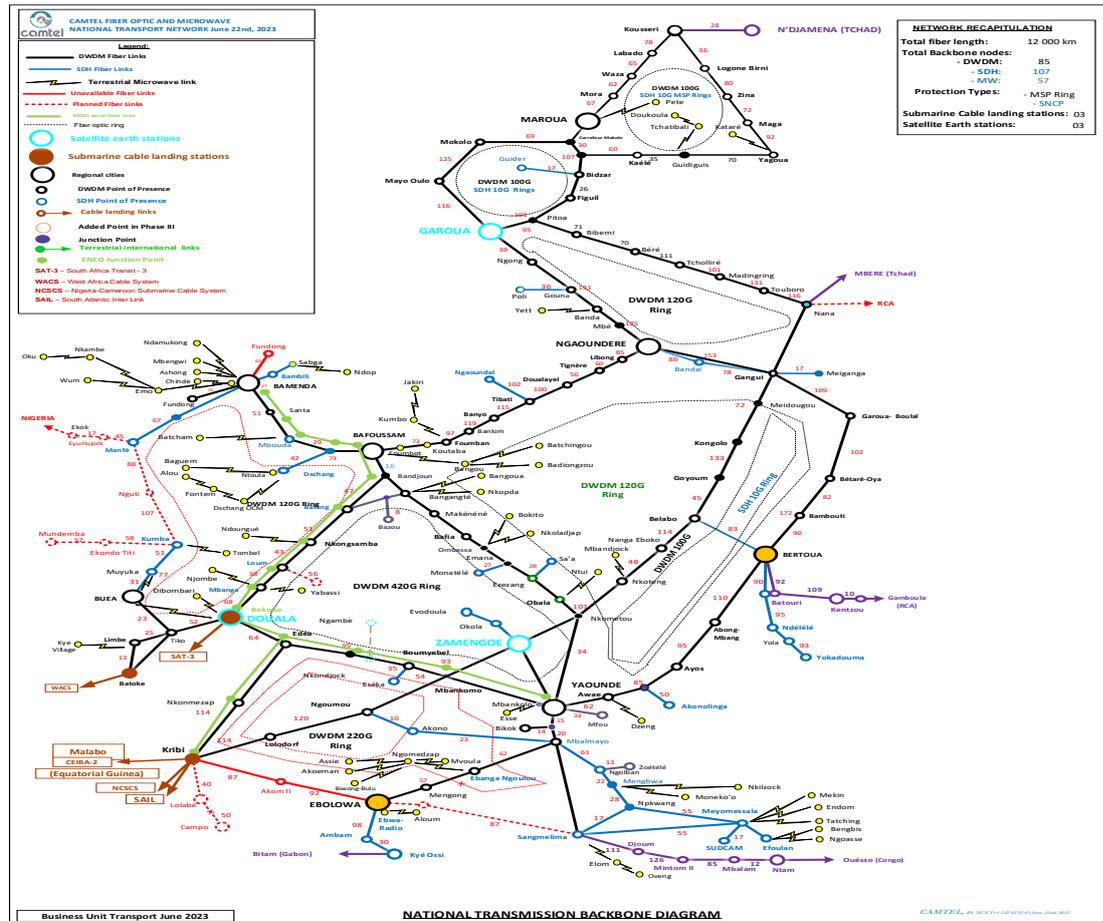
Source : CAMTEL, 2024

*Tableau 17 : Distribution et niveau de couverture du réseau de Transport par fibre optique CAMTEL.*

Périmètre de couverture	Nombre à couvrir	Nombre couvert	Réalisation à date	GAP (%)	Échéance
Chefs-lieux de Région	10	10	100%	0%	2022
Chefs-lieux de Département	58	51	87%	13%	2024
Chefs-lieux d'arrondissement	360	209	58%	42%	2028
Voie ferrée	884	0	0%	100%	

Source : CAMTEL, 2024

Figure 1 : Couverture du Réseau fixe CAMTEL.



Source : CAMTEL, 2024

Les stratégies adoptées pour l'utilisation des infrastructures de Fibre Optique de CAMTEL consistent à :

- créer ou étendre le réseau de distribution dans les villes où les MSAN ont déjà été déployés ;
- acquérir des outils de supervision plus performants pour une détection de panne plus précise et plus efficace.
- renforcer la résilience du réseau en réparant et en modernisant les segments vitaux, pour éviter tout point de défaillance potentiel ;
- étendre la capacité du réseau là où les volumes de trafic augmentent et où de nouveaux développements économiques sont prévus ;
- intégrer des innovations technologiques qui amélioreront la gestion et la surveillance du réseau, tout en augmentant sa capacité à supporter de nouveaux services et technologies.

Figure 2 : Couverture du Réseau Backbone CAMTEL.

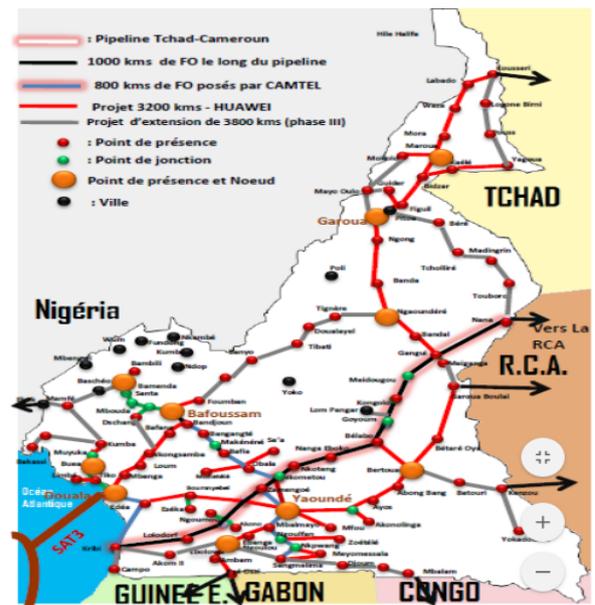
## RESEAU ACTUEL DE TRANSPORT - NATIONAL

### Etat actuel :

- Linéaire total d'environ **10,000 Km** de fibre optique interurbaine
- **120 points de présence**
- **7 boucles optiques de sécurisation**
- Desserte de la **presqu'île de Bakassi**

### Taux de couverture :

- **10/10** des régions
- **52/58** de départements (89.7%)
- **205/360** des arrondissements (56.9%)



Source : CAMTEL, 2024

La Phase 1 du projet de mutualisation des supports CAMTEL-ENEO est exécutée à 98%. Il reste le raccordement des centres de commandement régionaux de vidéos surveillance aux réseaux CAMTEL, la densification du réseau de distribution optique dans les villes de Yaoundé et Douala.

Au regard de ces évolutions dans le domaine des réseaux de télécommunications, la notion de « smart-cities » est désormais explorée au Cameroun. En collaboration avec l'ONU-Habitat, un **Plan National pour les Villes Intelligentes** est en cours d'élaboration au MINHDU. Les activités de collecte des données ont été menées en 2023 afin d'évaluer le niveau de préparation des communes à la mise en œuvre de cette approche innovante.

L'Etat à travers le MINMIDT a installé 12 centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI). Des ateliers de formation à l'exploitation des bases de données sont envisagés dans 03 autres centres afin de susciter l'esprit d'innovation au sein des universités.

L'Etat accompagne les inventeurs pour l'obtention des brevets à l'OAPI à travers l'octroi des subventions. Le nombre moyen des brevets délivrés annuellement est de 33. Il supporte à hauteur de 90% le coût dudit brevet et apporte un appui financier aux inventeurs pour les prototypes. La valorisation de ces inventions/innovations des technologiques locales est estimée à 100% pour la protection, 90% pour le prototypage, 20% pour les exemplaires commerciaux et 7% pour les productions (artisanale, semi-industrielle ou industrielle). A date, 41 inventions et innovations technologiques ont été enregistrées, 14 prototypes ont été financés par l'Etat et réalisés avec les universités d'Etat et les grandes écoles de technologie. Les travaux de mise en place des technopoles se poursuivent.

### **3.12.2. Mise en œuvre des outils numériques, notamment des systèmes d'informations géospatiales pour améliorer la planification urbaine et territoriale, l'administration des terres et l'accès aux services urbains.**

Au Cameroun, outils numériques en l'occurrence les systèmes d'informations géospatiales sont développés pour améliorer la planification urbaine et territoriale, l'administration des terres et l'accès aux services urbains.

Le Gouvernement à travers le MINHDU a élaboré une base de données pour la mise en ligne des documents de planification urbaine. Un **Système d'Informations Géographiques** sur l'occupation des sols urbains est progressivement mis en place et en ligne depuis 2018. Cette base de données contient les informations sur la voirie (linéaire, état, revêtement...) et les équipements socio-collectifs dans une vingtaine de villes, y compris neuf (09) communautés urbaines /14 (Douala, Yaoundé, Bafoussam, Bertoua, Garoua, Maroua, Ngaoundéré, Ebolowa, Edéa) et huit (08) villes secondaires (Mbamayo, Sangmelima, Dschang, Yagoua, Guider, Foumban, Bafang, Bandjoun).

Elle est mise à jour à travers un système de remontée de l'information d'abord pilote dans les villes hôtes des opérations, qui sera généralisé dans les 10 régions et les 58 départements du pays en 2025. Ce système prend son ancrage au niveau des communes et des services déconcentrés de l'administration central pour suivre le développement urbain, améliorer la planification et la programmation des investissements dans les villes.

Le MINTP dispose d'un Système d'Information Géographique sur les routes. Une étude menée sur les SIG du MINHDU-MINTP a conduit à une mise en cohérence des nomenclatures sur les routes et la voirie urbaine, en vue notamment d'une harmonisation des outils de collecte des données sur l'ensemble du réseau. Un cadre de travail MINHDU- MINTP-Concessionnaires de réseaux (ENEO, CAMWATER, CAMTEL) est mis en place et un protocole d'échange formel et régulier d'informations est en cours de signature, pour anticiper sur l'extension des réseaux urbains et la construction/réhabilitation/entretien de la voirie, coordonner les actions sur la voirie et limiter les déplacements de réseaux.

A travers un financement de la Banque Mondiale dans le cadre du PDVIR, un **Observatoire National sur l'Habitat Urbain et Rural** est en cours d'élaboration sur les villes pilotes de Douala et Batouri. La stratégie de l'observatoire a été approuvée en 2024 et les descentes sur le terrain pour le test de l'outil sont envisagées. Cet outil devra apporter une plus-value en ce qui concerne les échanges interactifs entre les acteurs urbains pour une meilleure coordination des interventions notamment en matière de construction et d'entretien des voiries en milieu urbain.

Une **Plateforme des acteurs urbains** et un cadastre polyvalent sont en cours d'élaboration sous le financement de l'Union Européenne et le co-pilotage du MINHDU et du MINDDEVEL. Les villes de Douala et Yaoundé disposent d'un SIG municipal. L'idéal est de pouvoir amener les communes à disposer de leurs systèmes d'informations géographiques et d'opérationnaliser ainsi la ville intelligente au Cameroun. A cet effet, des échanges sont en cours entre le MINHDU et le MINDDEVEL.

En somme, le Gouvernement prévoit dans le domaine du numérique, de :

- passer de l'analogique au numérique et développer des parcs numériques ;
- promouvoir une synergie d'actions et des partenariats stratégiques entre l'Etat et les grands opérateurs privés nationaux et internationaux ;
- restructurer le secteur en créant une société de patrimoine de l'infrastructure numérique en de construire l'infrastructure numérique conséquente;
- sécuriser globalement les réseaux.

## SUIVI ET EXAMEN DE L'AGENDA 2036

Le Cameroun a élaboré la **loi N°2020/010 du 20 juillet 2020 régissant l'activité statistique**, qui fixe entre autres les principes de base, le cadre institutionnel pour la production des statistiques officielles fortement recommandées pour l'élaboration des rapports nationaux. Cette loi conforte la décentralisation de la production statistique sous l'encadrement de l'Institut National de la Statistique (INS).

Des cadres de collaboration sont en cours de signature avec des administrations qui investissent sur le sol urbain, dans un contexte de mutualisation des ressources pour la production des données. Il s'agit d'une logique initiée par le MINHDU et partagée avec l'ensemble des acteurs du public (y compris celles en charge des questions foncières et du développement local), du privé et de la société civile, pour accroître le volume de la production des informations statistiques et géospatiales dans un cadre formel, en vue d'améliorer la planification urbaine territoriale, la coordination des actions et le reporting national de l'ODD 11 et du NPV, ainsi que le suivi-évaluation de la SND30.

Dans cette logique, **le MINHDU a signé une Convention avec l'INS d'une part et le BUCREP d'autre part**, pour un appui technique à la production des indicateurs de ses performances et ceux du NPV, **avec l'INC** par ailleurs, pour les données spatiales devant permettre d'étayer les rapports d'examen volontaire.

Le reporting de l'ODD11 et de l'agenda 2036 est organisé autour d'une équipe technique interne au MINHDU, élargie aux administrations publiques productrices des variables, au secteur privé et à la société civile.

Les défis sont les suivants ;

- produire les données de manière régulière à l'échelle des villes dans le cadre des enquêtes d'envergure nationale, désagrégées notamment par sexe, âge pour combler le déficit d'information sur la vulnérabilité ;
- amener les CTD à mettre en place leurs Systèmes d'Informations Géographiques, produire les données de référence (statistique et géo spatiales) sur les établissements humains et obtenir l'adhésion de l'ensemble des acteurs pour une production régulière des informations.

En perspective, le MINHDU prévoit :

- de favoriser une appropriation des principes et cadre de mise en œuvre du Nouveau au Programme pour les Villes et son Cadre Régional Harmonisé à tous les niveaux, ainsi que des indicateurs de suivi;
- d'organiser en collaboration avec le MINDDEVEL (tutelle des communes), des ateliers de renforcement des capacités au niveau central, régional et local impliquant

l'ensemble des acteurs, pour une remontée régulière des informations statistiques et géospatiales visant le pilotage des projets, la mise à jour des agendas internationaux et un meilleur suivi des progrès.

## CONCLUSION

Le Cameroun s'est engagé à la mise en œuvre des agendas internationaux sur le développement durable au rang desquels Objectifs de Développement Durable à l'horizon 2030 et le Nouveau Programme pour les Villes à l'horizon 2036 qui se résume en principes et recommandations visant la mise en œuvre des ODDs et particulièrement l'ODD11 axé sur un développement urbain sûr, résilient, inclusif et durable.

En droite ligne des orientations de l'ONU-Habitat, le pays a élaboré son premier Rapport d'Examen Volontaire sur les progrès réalisés sur la période 2016-2022. Ce deuxième numéro élaboré en vue du 12<sup>e</sup> FUM met en lumière les forces et les faiblesses relativement aux initiatives locales visant à réduire la pauvreté et les inégalités, lutter contre les changements climatiques et ses effets induits, gérer les conflits, etc.

Il en ressort substantiellement que la notion d'inclusion sociale chère au développement urbain durable est ancrée dans les politiques et stratégies du pays. Des bonnes pratiques locales sont enregistrées sur les plans des politiques et stratégies, des programmes et plans d'actions, des activités menées sur le terrain, témoignant d'une localisation effective de l'ODD11 dans tous les secteurs de développement et à tous les niveaux.

Les défis à relever pour rendre nos villes économiquement rentables, résilientes face aux changements climatiques et catastrophes et compétitives concernent d'une part, la faiblesse dans l'élaboration et la mise en œuvre des documents de planification, la faible intégration multimodale des projets se traduisant par la généralisation du phénomène du désordre urbain exacerbé par l'exode rural et l'incivisme des populations, caractérisés par des constructions anarchiques avec des risques d'inondations et de pertes en vies humaines et matérielles, de plus en plus préoccupant au regard des contextes sécuritaires.

D'autre part, il est question de pouvoir renforcer les capacités des municipalités et les amener à développer davantage des programmes d'assainissement de bidonvilles, exploiter et rentabiliser leurs ressources naturelles, rechercher les financements pour la réalisation des projets urbains, réussir l'ancrage entre les démarches propres à l'habitation et à l'environnement pour en faire un package indissociable de l'offre d'habitat durable, mettre en œuvre les politiques existantes en matière d'habitat et de développement urbain.

En outre, l'accroissement de l'offre d'emplois décents, la mise en place d'autres incitations au développement des entreprises plus adaptées sont nécessaires pour inverser la tendance du chômage et de sous-emploi (qualitatif et quantitatif) et concrétiser sa Vision à long terme du pays.

Enfin, la gestion des déchets solides reste une véritable gageure malgré les efforts consentis par les pouvoirs publics surtout en ce qui concerne la pré-collecte et la transformation en richesse, Les modes de transport sont diversifiés mais nécessitent d'être mieux structurés et complétés par des systèmes plus performants et écologiques.

L'Etat du Cameroun a élaboré une Stratégie Nationale de Développement (SND30) alignée au ODDs et adapté au contexte du pays, dans lequel ces défis sont identifiés et inspirent les cadres stratégiques de performance ministériels, les plans d'actions et programmes dans tous les secteurs. Des financements sont requis pour matérialiser de nombreux projets structurants et de proximité inspirés du programme de modernisation urbaine qui se met progressivement en œuvre avec l'appui technique et financier des partenaires internationaux.